

LUMIERE ET VIE

Les prêtres

VATICAN II

Le ministère et la vie des prêtres

R. CRESPIN

La ville interroge le prêtre

Le clergé rural en France

P.-R. CREN

Orientations actuelles

H. DENIS

Approches théologiques

L.-M. ORRIEUX

Fondement biblique



76-77

Sommaire complet à l'intérieur

SOMMAIRE

LUMIÈRE ET VIE	
Les prêtres	1
RÉMI CRESPIN	
La ville interroge le prêtre	3

Le clergé rural en France au miroir d'une enquête	30
VATICAN II	
Le ministère et la vie des prêtres	81
LOUIS-MARIE ORRIEUX, o. p.	
Problèmes bibliques du sacerdoce	127
HENRI DENIS	
Approches théologiques du sacerdoce ministériel	147
PIERRE-RÉGINALD CREN, o. p.	
Orientations actuelles	175
CHRISTIAN ZIMMER	
Deux visages du prêtre à l'écran	195

Bibliographie sommaire	203
CHRONIQUES	
FRANÇOIS BIOT, o. p.	
Quatrième session de Vatican II : bilan œcu- ménique	205
GEORGES CASALIS	
La traduction œcuménique de la Bible	217
LES DISQUES	
HENRI LAXAGUE ET FRANÇOIS SANSON	
Réflexions sur le Concile	221
LES LIVRES	
I. Comptes rendus	228
II. Notes de lecture	243

LUMIERE ET VIE

Tome XV (1966)

Janvier-Avril 1966

N° 76-77

Les Prêtres

On a beaucoup écrit sur les prêtres depuis quelques mois. S'il ne s'agissait que d'une simple « mode », Lumière et Vie ne s'y arrêterait pas. Mais, en réalité, cette abondante littérature — où le meilleur est mêlé au moins bon — est le signe que des questions profondes se posent, qui intéressent tous les chrétiens, et en premier lieu les prêtres eux-mêmes. La quête d'authenticité inaugurée par le Concile — dont nous publions le décret sur le ministère et la vie des prêtres — ne pouvait pas ne pas susciter réflexion et interrogations en une époque où tant de facteurs divers contribuent à mettre l'état sacerdotal à l'épreuve.

La déchristianisation et l'évolution du monde, le changement des rythmes de vie, du style des relations humaines, le développement massif de l'information, des loisirs, des déplacements, tout concourt à modifier l'exercice du « métier » de prêtre et à en transformer le « personnage » social.

Il faut ajouter qu'en même temps, au sein de l'Eglise, la promotion du laïc, d'une part, et la redécouverte des pleines dimensions de la fonction épiscopale, d'autre part, laissent beaucoup de « simples prêtres » dans l'inconfort et l'incerti-

tude quant à leur situation et à leur rôle. Et c'est à juste titre qu'un grand quotidien comme La Croix a pu parler du « prêtre en crise ».

Prendre conscience d'un problème, c'est commencer à le résoudre. Et déjà en effet, à la suite des décrets conciliaires qui concernent de près ou de loin la vocation, la vie et le ministère des prêtres, des commissions épiscopales et des évêques ont pris le problème à bras le corps : des réunions de travail, des rencontres ont lieu et des solutions s'ébauchent pour donner au presbyterium sa place autour de l'évêque. Un grand effort de renouveau est amorcé.

Lumière et Vie souhaite apporter sa part à cette recherche. Après une étude des conditions de vie, des difficultés et des aspirations du prêtre dans le clergé urbain et dans le clergé rural, on trouvera dans les pages de ce numéro double des études bibliques, dogmatiques, pastorales qui toutes visent à apporter la « lumière » de la réflexion doctrinale à ce problème de la « vie » de l'Eglise.

Une analyse de deux visages de prêtres que nous a donnés le cinéma français, des indications bibliographiques et diverses chroniques complètent cet ensemble.

LA VILLE INTERROGE LE PRÊTRE

Beaucoup de curés de campagne trouvent aujourd'hui leurs églises trop grandes. Quand ils voient les vides s'élargir dans l'assemblée dominicale, ou quand ils rencontrent, tout au long de l'année, des assistances squelettiques et vieillissantes, ils ne peuvent manquer de s'interroger. Déchristianisation ? Dépopulation ? Ces réponses apparemment simples sont lourdes de questions pour une conscience sacerdotale. Et certains, peut-être, se prennent à envier les prêtres de la ville, dont l'église se remplit plusieurs fois chaque dimanche, et ces curés de paroisses suburbaines qui doivent à tout prix se préoccuper de constructions ou d'aménagements nouveaux...

La ville peut, en effet, donner l'illusion du nombre. Dans chaque paroisse, les pratiquants s'y comptent encore par centaines, les enfants du catéchisme ne sont guère moins nombreux. Les registres des baptêmes, mariages et enterrements atteignent un volume respectable, et la plupart des prêtres ont de la peine à trouver assez de pages dans leur agenda pour inscrire les réunions et les visites de toutes sortes qui dévorent leurs semaines.

Evidemment l'illusion ne résiste pas au calcul le plus élémentaire : s'il y a plus de monde dans les églises urbaines, et si le clergé est plus occupé, c'est que la population des paroisses de ville est couramment dix, cent, voire deux cents fois supérieure à celle des paroisses rurales. Les premières enquêtes systématiques ont démontré que le taux de pratique religieuse

était généralement plus faible dans les zones urbaines¹. D'autre part la répartition du clergé est encore loin de correspondre à celle de la population : en France, on compte en moyenne un prêtre pour cinq cents habitants dans les campagnes, tandis que le taux atteint en ville un pour quatre à cinq mille².

Le nombre ne risque donc guère d'aveugler le clergé de la ville. Mais il ne laisse pas de l'accaparer, de l'écraser parfois, et ce n'est pas moins grave. Débordés, les prêtres urbains savent bien qu'il reste beaucoup à faire dans la ville, mais, ne pouvant faire davantage, il arrive qu'ils évitent de se demander ce qu'ils pourraient faire d'autre. Nous n'avons pas le temps de nous poser des questions, disent-ils parfois. Ou encore : « Ah ! si nous étions plus nombreux ! ».

Mais peut-on espérer avant longtemps un renfort substantiel ? Et serait-ce vraiment un remède efficace ? La ville peut engloutir deux fois plus de prêtres sans que les problèmes apostoliques les plus urgents qui s'y posent ne soient résolus pour autant³.

Le clergé urbain est affronté, en fait, à des questions beaucoup plus décisives que celle de ses effectifs, les questions

1. Voir les divers pourcentages comparés par F. HOUTART, *Physionomie sociale et religieuse des grandes villes de l'Europe occidentale* dans *Social Compass*, VII/6, 1961 p. 486-488.

2. Selon les chiffres retenus par E. POULAT, *La découverte de la ville par le catholicisme français contemporain*, dans *Annales*, 1960/6. Voir aussi F. HOUTART, *art. cit.*, p. 490.

3. « Sous toutes les latitudes, écrit le P. MOTTE, dans les situations les plus profondément différentes, qu'il y ait un, deux, trois, quatre, cinq ou six prêtres pour 20.000 habitants, on entend invariablement la même plainte : « Nous ne sommes pas assez nombreux, nous manquons d'apôtres, ah ! si nous avions davantage de prêtres ! ». On oublie que l'activité du prêtre a la même propriété que les corps gazeux, qui envahissent aussitôt tout le champ libre, et que si on doublait le nombre de prêtres, si on le triplait, on obtiendrait invariablement la même réponse : « Nous sommes écrasés... » (J.-F. MOTTE, *Le Prêtre et la Ville*, dans *Cahiers de vie franciscaine*, 3^{me} trim. 1959, p. 149).

spécifiques que pose à l'Eglise le phénomène urbain moderne. On en prend de plus en plus vivement conscience, et les publications ne manquent pas sur ce sujet⁴, dont nous ne saurions traiter ici de façon exhaustive. Nous relèverons seulement trois données essentielles, qui représentent à la fois des expériences, des épreuves, et des appels : la ville est actuellement, pour le prêtre, un monde insaisissable ; la ville impose au prêtre des choix difficiles ; la ville est d'abord terre de mission.

I. LA VILLE INSAISSISSABLE

Le ministère urbain, qui engendre fréquemment le surmenage, laisse souvent au prêtre l'impression débilatante de tourner à vide, de poursuivre en vain une réalité humaine insaisissable. Paradoxalement, le clergé de la ville se trouve aussi désemparé que le curé de campagne, condamné comme lui à la solitude, au milieu d'une population qui paraît le fuir et dont la vie lui échappe. La ville, avec ses foules, ressemble parfois, pour le prêtre, à un désert.

Une population mouvante

Certes, le prêtre urbain voit beaucoup de monde. Mais il en connaît peu : le nombre même interdit la multiplication de relations personnelles. Ce qui rend cette situation inconfortable, ce n'est pas seulement, quoi qu'on dise, la nostalgie d'un ministère rural, où le pasteur « connaît ses brebis ». C'est

4. Outre les études déjà mentionnées, citons, parmi beaucoup d'autres, R. D'IZARNY, *L'Eglise et la ville*, Paris, coll. « Paroisse et Mission », 1958 ; J. LABBENS, *L'Eglise et les Centres urbains*, Paris, Spes, 1959 ; E. POULAT, *Les nouveaux espaces urbains du catholicisme français*, dans les *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1961, p. 115-129 ; F. HOUTART, *Vers une pastorale urbaine*, dans *Social Compass*, VIII/6, 1961, p. 559-565 ; Id., *Réflexions sur une pastorale des milieux urbains*, dans *Revue de l'Action Populaire*, 165, fév. 1963, p. 205-220.

la nature propre du ministère sacerdotal, qui s'accorde mal avec le service impersonnel d'une « clientèle » anonyme. Les actes de ce ministère pourront-ils éviter de paraître « fonctionnarisés », s'ils s'adressent habituellement à des gens qu'on n'a pratiquement jamais vus et qu'on ne reverra jamais plus ? Le prêtre ne peut apprécier son rôle de la même manière qu'un agent de la circulation, selon le nombre de gens qu'il voit passer.

Or la mobilité est l'une des principales caractéristiques de la population des villes modernes. En quelques années, la physionomie d'un quartier peut être entièrement transformée, et la majorité de ses habitants déplacés, si le standing des nouveaux appartements ne correspond plus à leurs possibilités. Les fluctuations du marché du travail, les transplantations d'industries provoquent également de fréquentes migrations chez certaines catégories de travailleurs. Le nombre et l'âge des enfants déterminent en même temps que le montant de l'allocation-logement le type d'appartement qui convient à chaque famille : il faut parfois déménager très loin pour trouver le F 3 ou le F 5 qui s'impose, et qu'il faudra quitter lorsque la famille s'élargira ou lorsque les enfants auront grandi. L'échéance de la retraite entraînera souvent, à son tour, un nouveau déménagement. Enfin certains foyers émigrent volontairement, soit pour faciliter les études de leurs enfants, soit pour gagner plus d'argent (ainsi des jeunes ménages viennent délibérément à Paris pendant quelques années, après leur mariage, pour profiter d'un double salaire sans abattement de zone, avant de s'installer de manière plus stable en province). N'oublions pas, non plus, le flux d'immigration qui amène à la ville, chaque année, un important contingent de ruraux et de travailleurs étrangers.

Cette mobilité ne favorise évidemment pas l'établissement de relations durables. Le prêtre a du mal à nouer des liens avec un peuple en perpétuelle mutation, où il découvre chaque fois des visages nouveaux. Les groupes auxquels il con-

sacre le meilleur de son temps et de ses préoccupations se trouvent eux-mêmes sans cesse menacés : combien d'équipes d'Action catholique n'ont pu survivre à deux ou trois déménagements ?

Aux migrations définitives, qui renouvellent brusquement ou progressivement la population d'un secteur urbain, il faut ajouter les migrations temporaires, qui éloignent régulièrement une partie plus ou moins importante de cette population. Migrations annuelles des congés, qui condamnent pratiquement au sommeil toute activité collective, religieuse ou non. Migrations hebdomadaires, qui entraînent loin de la ville, pour le week-end, des foules de plus en plus nombreuses. Cet exode du samedi n'est pas à la portée de tous : il requiert généralement qu'on dispose d'une résidence à la campagne. Mais ceux qui restent sont précisément ceux qui fréquentent le moins les églises. Le prêtre urbain ne les verra guère, car le plus clair de son temps est alors consacré au service liturgique. Par contre des curés ruraux de l'Eure ou de l'Yonne trouveront leur église remplie de parisiens, et, à la sortie de la messe, les places de petites stations côtières ou montagnardes seront envahies de marseillais, de lyonnais, de toulousains ou de nantais.

Ainsi, même lorsqu'elle continue à s'exprimer publiquement, la vie religieuse des urbains tend à fuir la ville. D'autre part il n'est pas rare de trouver, parmi les pratiquants et même parmi les militants de divers mouvements chrétiens, une forte proportion d'urbains de fraîche date, d'immigrants ruraux notamment. Il arrive, à l'inverse, que d'anciens urbains, revenant à la campagne pour la retraite, y reprennent des habitudes de pratique religieuse abandonnées depuis plus de quarante ans. Suffit-il, pour expliquer ces données diverses, mais finalement convergentes, de faire appel à la force indéniabile du conformisme ? N'y a-t-il pas là des signes multiples d'une dissociation quasi constante entre la vie urbaine active et l'expression active et publique d'une vie religieuse person-

nelle⁵ ? Dissociation ? incompatibilité ? antagonisme ? Au-delà d'une expérience déroutante, le prêtre urbain découvre là des questions plus radicales : il nous faudra y revenir.

Une vie atomisée

Mais la vie urbaine elle-même, la vie propre de la ville, reste, pour le prêtre, difficile à saisir et à pénétrer. Outre les migrations massives et périodiques dont nous avons parlé, elle est caractérisée par une mobilité quotidienne de la population active, une mobilité intérieure à la ville, qui correspond à la spécialisation et dissémination dans l'espace urbain des diverses fonctions de la vie sociale. Les sociologues ont maintes fois souligné cette caractéristique⁶. Chacun peut la vérifier dans l'expérience de tous les jours : sa vie familiale, son travail, ses activités commerciales, culturelles ou politiques le situent tour à tour dans des lieux et des milieux différents.

Cet éclatement — certains n'hésitent pas à parler d'atomisation⁷ — de l'existence individuelle laisse inévitablement le prêtre désarmé. Sa situation ne lui permet généralement de rencontrer les hommes que dans l'une des fonctions entre lesquelles se répartit leur vie, la fonction résidentielle, le plus souvent. Il est alors difficile d'engager le dialogue sur des éléments étrangers, dont le poids d'influence peut être aussi considérable dans la mentalité ou la personnalité de l'interlocuteur. On sait, par exemple, que beaucoup d'hommes, une fois rentrés à la maison, répugnent à parler de leur travail,

5. Le taux de pratique religieuse est habituellement beaucoup plus faible dans la population urbaine active. Voir à ce sujet les observations de F. HOUTART dans *Social Compass*, VIII/6, 1961, art. cit., p. 497-498.

6. Par exemple F. HOUTART, dans *Social Compass*, VIII/6, 1961, art. cit., p. 491-493, et dans *Revue de l'Action Populaire*, 165, fév. 1963, art. cit., p. 206-208.

7. Ainsi J.-F. MOTTE, *Le Prêtre et la Ville*, dans *Cahiers de Vie franciscaine*, 3me trim. 1959, p. 153-155.

fût-ce avec leur femme. L'activité religieuse risque elle-même de ne pas échapper à ce cloisonnement : on aura tendance à la confiner dans des temps et des lieux déterminés, à en faire l'apanage de services spécialisés. Or le prêtre sait que la Foi requiert un engagement de toute la personne, il est plus que jamais soucieux de promouvoir un christianisme vécu dans tous les moments et dans toutes les dimensions de l'existence.

Assurément le prêtre urbain qui prend ainsi conscience des limites de ses possibilités d'intervention est ramené, du même coup, à une modestie qui peut être salutaire. C'est vrai qu'il n'a en rien le monopole de la vie chrétienne, et que celle-ci peut heureusement s'épanouir hors de sa présence et de son influence directe. Mais il n'est pas moins vrai que l'action du prêtre urbain perd beaucoup de poids par rapport à celle du pasteur rural⁸, qui est au service d'un peuple stable, plus unifié, et sollicité par moins d'influences diverses. L'opinion publique elle-même, qui atteint la campagne comme la ville par le canal des mass-media, trouve naturellement plus d'écho dans les concentrations urbaines, où les réactions et les échanges prennent immédiatement un volume et une densité plus considérables. Or l'image de l'Eglise qu'imposent les « communications de masse » ne correspond pas toujours à celle que voudrait révéler le prêtre. Témoin l'aveu d'impuissance enregistré par J. Duquesne :

« Je peux dire ce que je veux dans mes sermons et mes contacts avec les habitants, mais l'image de l'Eglise, ce n'est plus moi qui la donne, me disait un curé d'une grande ville. Les grands moyens d'information, presse, radio, télévision, ont

8. Le P. MOTTE a vigoureusement exprimé ce décalage : « Malgré l'opinion de certains, conclut-il, le curé de campagne est un personnage bien plus important que le curé de ville. Ceux qui considèrent la nomination à la ville comme un avancement sont dans une profonde erreur. C'est presque une mise à la retraite par rapport aux possibilités d'influence du pasteur rural », J.-F. MOTTE, dans *Cahiers de Vie franciscaine*, 3^{me} trim. 1959, art. cit., p. 154-155.

beaucoup plus d'influence. Lorsque le cardinal Spellman a exhibé à New-York la tiare de Paul VI, tous les habitants du quartier l'ont vue à la télé... Ça frappe les gens d'ici beaucoup plus que dix sermons. Et je n'y peux rien. Je suis dépassé »⁹.

Mais revenons à l'existence « atomisée » des hommes de la ville, en face desquels le prêtre se sent légitimement responsable de personnes indivisibles et indivisiblement interpellées par le Christ. Va-t-il tenter de « suivre » ces hommes dans les différentes activités entre lesquelles se partagent leurs journées ? Il s'apercevra immédiatement que ses voisins prennent chaque matin des chemins différents, qui les conduisent aux quatre coins de la ville. Il saura vite que ces chemins ne sont pas ouverts en tous sens : on invite un camarade de travail à venir chez soi, quand on s'est lié d'amitié avec lui ; on n'invite pas de la même manière un voisin, fût-ce son meilleur ami, à partager la vie de son usine. Le prêtre pourra certes participer à certaines activités collectives, d'ordre culturel par exemple. Mais il lui sera difficile d'adopter un rythme et un genre de vie conformes à ceux des habitants du quartier, s'il veut multiplier les rencontres avec eux dans le temps limité où ils sont disponibles.

La solution de ces difficultés a déjà été plus d'une fois clairement énoncée¹⁰ : l'« atomisation des rôles sociaux » qui caractérise la vie urbaine appelle une spécialisation de la pastorale, telle que l'existence compartimentée de l'homme de la ville soit prise en charge dans sa totalité, mais par des

9. J. DUQUESNE, *Les Prêtres*, Paris, Grasset, 1965, p. 127-128.

10. F. HOUTART est particulièrement explicite : « Dans la société urbaine, caractérisée par l'atomisation des rôles sociaux, par la participation des individus à de nombreux groupes, il n'est pas possible de concevoir une pastorale sacerdotale de type rural, autrement dit, de suivre les paroissiens tout au long de leur existence. L'action sacerdotale sera partagée souvent avec d'autres prêtres ou d'autres institutions religieuses, et l'influence que l'on pourrait avoir sur certains sera peut-être de courte durée ou limitée à quelque aspect particulier de leur vie » (F. HOUTART, *Vers une pastorale urbaine*, dans *Social Compass*, VIII/6, 1961, p. 564). Dans le même sens, voir J.-F. MOTTE, *art. cit.*, p. 167-168.

prêtres différents et des institutions diversifiées. On n'insistera sans doute jamais trop sur la nécessité de cette spécialisation, qui dépasse singulièrement les exigences d'une répartition des rôles, et relève d'un authentique respect des réalités profanes. L'Eglise ne saurait être présente de la même façon à la vie du quartier, à celle de l'usine, à celle de l'école ou à celle de la cité. On admet communément qu'« il ne s'agit pas d'édifier une chapelle près de chacun des centres d'influence »¹¹. Mais on est encore fréquemment tenté de copier des formes de présence anciennes et stéréotypées (paroisses — aumôneries) plutôt que d'en inventer de nouvelles.

Il faut évidemment se garder de croire que le prêtre puisse être l'unique agent de cette présence multiforme de l'Eglise. Les laïcs ont en ce domaine un rôle capital et, ne serait-ce qu'en raison de leur nombre, irremplaçable. Une question se pose cependant. Lorsqu'on examine successivement les principales « fonctions » entre lesquelles se répartit la vie urbaine, comment se fait-il qu'on privilégie spontanément, et souvent exclusivement, la fonction *résidentielle* comme étant la seule où peut s'exercer directement une action sacerdotale ? Est-ce parce qu'on reconnaît une importance spéciale à cette fonction, comme P. Winninger, qui écrit :

« C'est une erreur de minimiser l'influence du domicile, c'est-à-dire de la famille, sur le citadin et, par conséquent, de négliger ce secteur d'apostolat. Une heure de bonne ambiance familiale est un antidote capable de résister à huit heures de miasmes d'usine. Il faut donc s'appliquer à missionner là où se trouve la famille d'autant plus intensément que le séjour y est plus court, puisque c'est finalement le lieu où le citadin est le plus accessible, matériellement (temps et endroit) et spirituellement (âme et dispositions)...

La rechristianisation se fera essentiellement par les paroisses, les enfants et les familles »¹².

11. J.-F. MOTTE, *art. cit.*, p. 162.

12. P. WINNINGER, *Construire des églises. Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les villes*, Paris, Cerf, 1957, p. 77-79. A l'inverse, F. HOUTART convie le clergé urbain à relativiser l'importance de la résidence et des relations de voisinage, dans *Revue de l'Action Populaire*, *art. cit.*, p. 216.

N'est-ce pas aussi qu'on a du mal à imaginer, pour le prêtre, des formes nouvelles et différenciées de vie et de ministère, plus adaptées à la mobilité et à la diversité urbaine ? Peut-être a-t-on pris hâtivement son parti d'une situation de fait, et conclu, comme le chanoine Boulard, que « par fonction, le prêtre restera sans doute habituellement, pour une large part, un résidant, sorte de point fixe dans cette mobilité générale »¹³. Mais comment le sacerdoce pourrait-il ignorer ou redouter la mobilité, s'il est, par nature, apostolique ?

II. DES CHOIX DIFFICILES

La spécialisation des fonctions sacerdotales n'est pas une hypothèse plus ou moins utopique. Elle s'inscrit depuis plusieurs années dans la répartition du clergé entre les diverses charges pastorales. On constate ainsi que, d'une manière générale, les prêtres affectés aux tâches paroissiales sont de moins en moins nombreux. Et la proportion qu'ils représentent devient particulièrement faible dans les diocèses les plus marqués par le phénomène urbain¹⁴.

On peut donc espérer que deviendra possible la réalisation d'une présence légitime souhaitée par les prêtres aux réalités essentielles de la vie urbaine. Le souci de cette présence cesserait alors d'entraîner chacun à l'impossible désir d'être partout. Chaque prêtre pourrait accepter sans scrupule les limites de son rôle, sachant que d'autres feront ce qu'il ne fait pas.

13. F. BOULARD, *Pour prendre la route*, Introduction à *Migrations et Pastorale*, Paris, Fleurus, 1964, p. 38. La position du P. MOTTE paraît assez semblable : voir *art. cit.*, p. 162.

14. Voir J. DUQUESNE, *Les Prêtres*, Paris, Grasset, 1965, p. 221-222, et E. POULAT, dans *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1961, *art. cit.*, p. 123. Dès 1956, l'*Ordo* du diocèse de Paris montrait que moins de 50 % des prêtres étaient affectés au ministère paroissial, alors qu'il y en avait plus de 70 % en 1900, à Paris, et qu'on en compte actuellement, selon J. DUQUESNE, environ 70 % dans un diocèse français moyen. Mais la situation parisienne reste stable : l'*Ordo* de 1965 fait apparaître une proportion de 49,7 %.

Malheureusement ce n'est encore qu'une espérance. En attendant l'heure des choix calmes et raisonnés qui caractérisent la spécialisation, le prêtre urbain doit faire face à d'autres choix, qui lui sont imposés, et constituent souvent de pénibles dilemmes. On a justement souligné que la civilisation urbaine offrait à l'homme moderne des possibilités nouvelles, élargissant le champ de sa liberté. « La ville est choix » écrit-on¹⁵. Le prêtre n'ignore pas cette donnée, de soi positive, mais il l'expérimente fréquemment à travers des contraintes douloureuses.

Dans la vie de chaque prêtre

Le ministère urbain ne tarde pas à mettre en cause l'idéal de disponibilité universelle dont on a fait souvent un trait essentiel du sacerdoce. Qu'il le veuille ou non, le prêtre ne peut se consacrer également à tout et à tous. Il se trouve inévitablement en présence de tâches concurrentes : il y a trop d'activités hétérogènes, trop d'hommes et trop de groupes humains différents qui sollicitent son zèle.

Le choix des tâches réclamerait un examen sérieux et objectif de chacune d'elles, afin d'en pondérer l'importance dans le cadre de la mission reçue. Mais comment demander de prendre un tel recul à un prêtre débordé, qui ne dispose ni du temps ni des éléments d'appréciation nécessaires ? Son jugement trouvera-t-il à s'éclairer dans les multiples publications « pastorales » offertes au clergé ? Leur nombre l'obligera d'abord à un choix préalable — un de plus. Et pourtant il lui faudra éviter de s'en tenir à des lectures trop « spécialisées » où il ne trouverait régulièrement que l'apologie d'une forme particulière d'apostolat. Il pourra, certes, solliciter des orientations auprès des responsables. Mais si les tâches entre lesquelles il doit choisir relèvent, au plan

15. P. PINCHEMEL, *Le Phénomène urbain*, dans *Revue de l'Action Populaire*, 165, fév. 1963, p. 132.

diocésain ou au plan national, de « directions » parallèles trop peu concertées, il lui faudra, vaille que vaille, harmoniser lui-même leurs directives.

Le choix devient encore plus délicat lorsqu'on s'aperçoit qu'il implique une discrimination entre les hommes auxquels le prêtre est envoyé. Choisir, c'est privilégier un groupe, une catégorie, et consentir à en négliger d'autres. Le clergé urbain ne se scandalise plus de voir des laïcs choisir leur paroisse, mais peut-il admettre aussi facilement que le curé choisisse parmi ses paroissiens ? Pourtant le choix est inéluctable : ce qu'on donne aux uns est, par le fait même, refusé aux autres, car les journées sacerdotales n'ont, elles aussi, que vingt-quatre heures. La question, dès lors, prend un tour dramatique. Il s'agit de savoir quelles seront les catégories sacrifiées : les enfants ou les adultes, les éléments représentatifs ou les éléments « marginaux », les pratiquants ou les non-pratiquants, les chrétiens ou les non-chrétiens ? Et l'on ne saurait, sous prétexte de disponibilité, refuser de choisir. Attendre ceux qui viennent, accueillir ceux qui se présentent, aller à ceux qui nous appellent, c'est encore une discrimination, la plus injuste sans doute, celle qui pénalise inévitablement les « plus loin ».

Mais comment choisir, en fonction de quels critères ? Lorsqu'on cherche à définir des priorités, on retombe vite dans le même embarras : les urgences sont nombreuses, et si l'on ne veut rien sacrifier d'important, les priorités se multiplient, c'est-à-dire qu'elles cessent d'être des priorités. Ainsi la « priorité aux plus loin » proclamée par l'Assemblée de l'Episcopat en 1960 vient faire nombre avec la priorité à l'éveil et l'animation du laïcat, la priorité à l'éducation de la foi, la priorité aux courants et phénomènes collectifs. Autant d'objectifs de première importance, et de soi nullement contradictoires : cela ne les empêche pas d'entrer effectivement en concurrence, quand un prêtre veut les poursuivre simultanément, dans le cadre forcément limité de ses activités.

Il faut, dira-t-on, s'en tenir à ce qui est proprement sacerdotal. Mais que signifie cette règle ? Pour certains, c'est une manière d'exclure les tâches de pure administration¹⁶ : allégerment appréciable, sans doute, et relativement facile à obtenir, mais qui est loin de résoudre le problème des choix auxquels est acculé le prêtre urbain. Pour d'autres, cette référence au « sacerdotal pur » tend à cantonner le prêtre dans le ministère des sacrements ou tout au moins dans une mission qui ne concernerait que les chrétiens¹⁷. Faut-il souligner que cette perspective ne va pas sans une grave réduction du sacerdoce de la Nouvelle Alliance, et sans une méconnaissance radicale de son enracinement apostolique ? En fait, la référence à ce qui est sacerdotal est toujours essentielle, mais elle ne suffit jamais à déterminer les options nécessaires, car aucun prêtre ne saurait prétendre épuiser, dans son ministère, la richesse multiforme du Sacerdoce auquel il participe.

La difficulté ne s'arrête pas à l'élaboration d'une décision précise et justifiée. La mise en œuvre de cette décision se heurte à de nouveaux obstacles : il faut encore tenir compte, à ce stade, de données complexes. Des problèmes de continuité interviennent. Le prêtre ne peut pas toujours immédiatement faire table rase de ce qu'a fait son prédécesseur ou même de ce qu'il a fait lui-même jusque-là. S'il peut accéder à un authentique désintéressement vis-à-vis de sa propre activité¹⁸, il ne lui sera sans doute pas si facile de déraciner les habitudes engendrées chez les chrétiens et l'image du prêtre à laquelle ils sont attachés.

Il faut compter, en outre, avec le poids et la complexité des structures pastorales, qui déterminent elles-mêmes, pour

16. J.-F. MOTTE souligne cet aspect, *art. cit.*, p. 166-167.

17. On trouvera un résumé et une critique vigoureuse de cette conception dans l'ouvrage de J.-C. BARREAU et D. BARBE, *Le prêtre dans la mission*, Paris, Seuil, 1965, p. 58-59.

18. Cette exigence spirituelle du ministère urbain a été relevée notamment par W. DE BROUCKER, *Le Prêtre dans la Ville*, dans *Christus*, n° 38, avril 1963, p. 283.

une grande part, les activités du prêtre et ne concourent pas toujours à les orienter vers l'essentiel. Les directives de l'autorité pourraient indiquer et faciliter le choix d'une orientation. Elles ne sauraient cependant entrer dans le détail de chaque situation, et invitent plus souvent à ne rien négliger qu'à prendre des options radicales : le prêtre urbain s'entend fréquemment rappeler qu'il faut faire ceci sans omettre cela.

S'étonnera-t-on, après cela, que certains se découragent et se résignent à des solutions de fortune ? Faute de pouvoir dégager des critères décisifs, on s'en remet à sa propre spontanéité, à sa compétence naturelle, à son tempérament. Contraint de choisir, on choisit ce que l'on sait faire, n'arrivant pas à discerner ce qu'il faut faire.

C'est l'un des nombreux pièges que tend au prêtre urbain la solitude. Aussi faut-il se réjouir de la multiplication des équipes sacerdotales, dont les mérites apparaissent au moins aussi grands en ville qu'à la campagne. Il serait vain, sans doute, comme le souligne justement J. Duquesne d'y chercher la « panacée universelle »¹⁹. Le prêtre trouve là, du moins, le lieu d'une première répartition et d'une première harmonisation des tâches : ce qu'il ne peut faire lui-même, bien qu'il le juge important, il sait que d'autres le feront, et qu'il pourra donner son avis sur la manière de le faire. Lorsqu'il faudra établir une hiérarchie entre des activités concurrentes, la décision sera étudiée en commun, à partir de considérations objectives. Peut-être restera-t-elle difficile, et contestable. Mais, sans être déchargé de sa responsabilité, chacun des prêtres se trouvera délivré des attermoissements et des ambiguïtés d'une option purement individuelle.

Dans l'organisation de la pastorale urbaine

Parmi les éléments qui conditionnent les choix du prêtre, et qui peuvent soit les faciliter soit les contrarier, nous avons mentionné les structures pastorales. Celles-ci subissent, à leur

19. J. DUQUESNE, *op. cit.*, p. 146-147.

tour, de multiples remises en cause, dans leur inévitable confrontation avec les données nouvelles de l'urbanisation. L'organisation de la pastorale urbaine devient elle-même le lieu de choix difficiles, qui dépassent la compétence d'un prêtre ou même d'une équipe, mais dans lesquels chaque prêtre se trouve étroitement concerné. Dans la mesure où elles relèvent d'une adaptation aux conditions historiques, les structures de la vie ecclésiale et de l'activité sacerdotale sont normalement l'expression d'options pastorales décisives.

Ce n'est certes pas un effet du hasard que la multiplication des structures pastorales à laquelle on assiste, en ville surtout, depuis quelques décades. La volonté d'une meilleure adaptation aux conditions de la vie urbaine a provoqué de nombreuses recherches. Certains préconisent la mise en place de « Services » généraux qui soient à la disposition de toute la population d'une ville, comme la permanence téléphonique où l'on peut obtenir à toute heure une réponse aux problèmes religieux (Télé-Accueil) qui fonctionne à Bruxelles et dans plusieurs villes d'Allemagne²⁰. Dans la même perspective s'inscrivent les centres de Catéchuménat, de Préparation au Mariage, de Catéchèse pour Adultes, ou les « paroisses » non-territoriales, ouvertes à toute heure aux chrétiens de passage, comme Saint-Louis d'Antin, à proximité de la gare Saint-Lazare... D'autres insistent sur la nécessité de multiplier les petites communautés « à taille humaine » correspondant aux aspirations de l'homme de la ville, qui cherche à constituer des petits cercles de relations électives²¹. Chacune de ces tentatives, prise séparément, peut être discutée. La formule « Service » ne risque-t-elle pas de renforcer l'opinion désastreuse, qui tend à identifier l'Eglise avec une administration anonyme

20. F. HOUTART évoque favorablement cette initiative, dans *Social Compass*, VIII/6, 1961, p. 561.

21. Voir J.-C. BARREAU et D. BARBE, *op. cit.*, *passim*, et l'article plus ancien d'A. BRIEN, *Les petites communautés, soutien de la foi*, dans *Etudes*, nov. 1953, p. 168-186.

et fonctionnarisée ? La multiplication des petites communautés n'est-elle pas un défi, quand les prêtres sont déjà trop peu nombreux et surchargés ? Mais les tâtonnements ne doivent pas tarir l'invention. Il reste encore beaucoup à découvrir pour rejoindre le mode et le rythme de la vie urbaine.

On ne contestera pas davantage la nécessité d'établir des structures de coordination. La ville forme un tout organique, et la cohérence des activités pastorales relève d'une organisation qui soit à l'échelle de la ville. Plus l'apostolat des prêtres urbains se diversifie, plus il réclame une direction unifiée, des échanges réguliers et des services communs²². Mais plus la ville est grande, plus il importe de trouver des organes de démultiplication efficaces. Entre les responsables de l'ensemble urbain et les équipes sacerdotales de base, il semble qu'on soit encore à la recherche d'une unité pastorale intermédiaire, et qu'on hésite parfois entre une revalorisation des anciens doyennés et la création de structures nouvelles, zones ou secteurs...

Si légitimes et si nécessaires que soient ces différents efforts pour aménager l'organisation de la pastorale urbaine, il arrive au prêtre de déplorer la complexité croissante et l'inflation d'un appareil dont il redoute une surcharge avant d'y trouver une aide. Le souci d'adaptation peut en effet conduire à une atomisation des efforts : témoin le nombre des mouvements spécialisés autorisés en France, qu'on évalue à plus de cent cinquante²³. D'autre part, la situation de transition que nous connaissons favorise la multiplication des phénomènes de surimpression : on crée plus facilement des structures nouvelles qu'on ne supprime les anciennes, et celles-ci survivent souvent sous celles-là, sans coïncider toujours avec elles. L'exemple le plus connu est la superposition des secteurs d'Action catholique, des zones pastorales, des doyennés et des

22. F. HOUTART met particulièrement en valeur cette exigence, dans *Social Compass*, VIII/6, 1961, p. 560-561.

23. Selon P. WINNINGER, *op. cit.*, p. 78.

secteurs missionnaires, dont les limites s'entrecroisent. Un effort de simplification et d'harmonisation s'impose : certains choix et certaines révisions ne pourront être indéfiniment retardés.

Comment parler de révisions sans évoquer la plus répandue des structures anciennes, la paroisse ? Malgré l'abondante littérature qu'elle a suscitée²⁴, c'est encore une réalité mal définie, et susceptible de conceptions fort différentes. N'est-elle pas, à ce titre, l'une des structures qui appelle les choix les plus radicaux ? Trouvera-t-elle sa vraie place dans la pastorale urbaine à moins d'un vigoureux dépouillement ?

La paroisse urbaine reste encore, par bien des aspects, une copie des paroisses rurales²⁵. Structure essentiellement géographique, elle ne correspond qu'à une dimension de la vie urbaine, dont les fonctions, nous l'avons vu, se trouvent disséminées à travers la ville. Que signifient d'ailleurs les limites artificielles de la paroisse urbaine ? Faut-il qualifier de « paroissiens » tous les habitants du territoire, ou réserver ce titre à la minorité qui se réunit régulièrement dans l'église paroissiale pour la célébration eucharistique²⁶ ?

Le plus important n'est sans doute pas de choisir une définition théorique, mais de déterminer le rôle propre de la paroisse avec assez de modestie pour renoncer à l'illusion

24. Bibliographie organisée dans l'ouvrage de C. FLORISTAN, *La Paroisse, communauté eucharistique*, Paris, Lethielleux, 1963, p. 191-220.

25. J.-F. MOTTE le note avec humour : « Les paroisses de ville, même dirigées par des curés qui n'ont jamais vu de leurs propres yeux brouter une vache, sont souvent..., malgré les apparences, des paroisses de structure rurale » (*art. cit.*, p. 160). Mais les structures profanes de la ville ont été longtemps elles-mêmes à l'image des rurales, au point qu'on a pu parler de la « ruralité des villes jusqu'à la fin du XVIII^e siècle » (G. FRIEDMANN, cité par E. POULAT dans *Annales*, 1960/6, p. 1169).

26. E. POULAT relève cette ambiguïté dans *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1961, *art. cit.*, p. 116.

qu'elle pourrait assumer tous les rôles. La paroisse ne peut aujourd'hui prétendre à une sorte de monopole de la pastorale. Eriger une paroisse ne devrait plus entraîner automatiquement qu'on crée là un nouveau centre de démultiplication de l'ensemble des activités pastorales. L'Action catholique, la première, a fait éclater le cadre paroissial. Est-ce que d'autres tâches ne gagneraient pas à s'y soustraire et à s'organiser de manière plus fonctionnelle ?

On a souvent débattu du rôle missionnaire de la paroisse²⁷. Certains l'ont exalté²⁸. Beaucoup l'ont ramené à des proportions plus modestes, soulignant que la paroisse ne saurait en tout cas suffire à la tâche d'évangélisation²⁹. D'autres se demandent si tel est bien son rôle et si elle peut avoir une place dans une perspective missionnaire :

« La paroisse, écrit J. Duquesne, était faite pour « donner les secours religieux » aux chrétiens. Mais quand on l'a conçue, personne ne supposait qu'un jour les paroisses puissent compter plus d'incroyants « de fait » que de chrétiens. Au moment où toute l'Eglise, en France, veut être

27. Le sujet évoque immédiatement l'ouvrage de G. MICHONNEAU, *Paroisse, communauté missionnaire*, Paris, Cerf, 1964, dont bien des pages (notamment p. 36-41) veulent répondre aux remises en question de H. GODIN et Y. DANIEL, dans leur célèbre *France, pays de mission ?*, Paris, 1943 (voir notamment p. 36-43).

28. Entre autres P. WINNINGER, *op. cit.*, p. 79 (texte cité *supra*), et G. MICHONNEAU, dont il faut lire la brillante apologie, *op. cit.*, p. 40-41.

29. G. MICHONNEAU le reconnaît lui-même volontiers, *op. cit.*, p. 445-446. A la fin du siècle dernier, l'abbé SOULANGE-BODIN écrivait déjà : « La paroisse ancienne, qui est un mode d'administration de gens convertis et fidèles, ne répond plus, dans bien des régions, aux besoins d'une société redevenue païenne. Elle doit être en ces endroits complétée par des œuvres missionnaires », *Lettres à un Séminariste*, Paris, 1897, p. 27. L'abbé NAUDET, interviendra dans le même sens au *Congrès ecclésiastique* de Bourges, en 1900 (Voir R. REMOND, *Les deux congrès ecclésiastiques de Reims et de Bourges, 1896-1900*, Paris, Sirey, 1964, p. 175).

missionnaire, la paroisse, qui n'a pas été organisée dans cette perspective, peut-elle encore être utile ? Certains prêtres se le demandent »³⁰.

Mais, par ailleurs, on redoute, à juste titre, une dissociation trop radicale entre les activités spécifiquement missionnaires et la vie des communautés paroissiales³¹. Avant toute chose, la paroisse ne doit-elle pas revenir à son rôle essentiel, étroitement lié à la célébration eucharistique, en évitant de multiplier les tâches secondaires, qui accaparent le prêtre et le laissent trop peu disponible pour le ministère d'évangélisation ?

La question dépasse, on le voit, un simple effort d'adaptation aux structures urbaines. C'est la conception même du rôle du prêtre, et plus largement de la mission de l'Eglise qui est concernée par le visage nouveau de la ville moderne.

III. LA VILLE, TERRE DE MISSION

L'interrogation la plus profonde à laquelle est soumis le prêtre urbain prend sa source dans une constatation simple, devenue presque banale, et dont on ne saurait pourtant prendre son parti. L'Eglise, qui fut d'abord urbaine, se découvre aujourd'hui étrangère dans la Ville³². Le prêtre, ayant exorcisé

30. J. DUQUESNE, *op. cit.*, p. 127. Mgr Guerry ne déclarait-il pas à l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, dès 1944 : « Notre organisation paroissiale a conservé son appareil et ses coutumes du temps où les populations étaient chrétiennes et les prêtres nombreux, alors que le phénomène de déchristianisation s'est produit et qu'il serait absolument nécessaire d'adapter l'équipement paroissial aux besoins nouveaux des âmes, donc de libérer le clergé de certaines fonctions pour qu'il puisse se consacrer à sa tâche urgente de l'évangélisation » ? (cité par J. DUQUESNE, *ibid.*, p. 305).

31. Voir F. HOUTART, dans *Revue de l'Action Populaire*, 165, fév. 1963, *art. cit.*, p. 218-219 ; J.-C. BARREAU et D. BARBE, *op. cit.*, p. 28, 61, 70, 103.

32. « L'Eglise essaie de s'adapter aux grandes villes... mais elle ne se reconnaît pas, elle ne reconnaît pas sa figure dans ces agglomérations qui se sont développées sous une impulsion autre que la sienne » (M. HALBWACHS, *Morphologie Sociale*, Paris, Colin, 1938, p. 83-84).

la nostalgie d'un christianisme rural³³, ne trouve cependant pas les chemins par où l'Évangile pourrait atteindre le cœur de la vie urbaine. S'il surmonte le découragement, ne peut-il discerner, dans cette expérience douloureuse, un appel à renouveler son regard sur la ville et sur sa propre tâche ?

Un regard nouveau sur la ville

Pour autant qu'il intègre la conscience d'une mission et d'un projet d'Église à mettre en œuvre, le regard que porte le prêtre sur les réalités humaines comporte une appréciation. Et ce jugement, plus ou moins spontané, commande souvent de façon décisive la manière concrète dont le prêtre envisage son rôle. C'est pourquoi il importe de savoir si la ville sera, pour lui, à condamner, à desservir, à baptiser ou à évangéliser.

Le temps n'est plus aux anathèmes définitifs selon lesquels toute ville évoquait l'image de Babylone et représentait une sorte d'incarnation du mal³⁴. Le clergé français, dans son ensemble, ne considère plus que la seule attitude pastorale valable, en ce qui concerne la ville, soit d'en détourner à tout prix les chrétiens³⁵. On n'affirme plus sans nuances que la vie urbaine est, par elle-même, un facteur inéluctable de déchristianisation³⁶. On y discerne même volontiers des va-

33. J. FOLLIET évoque la mentalité rurale de l'ensemble du clergé comme un phénomène du passé, caractéristique du siècle dernier (*Les effets de la grande ville sur la vie religieuse dans Chronique Sociale de France*, 1953/6, p. 561).

34. L'ensemble des jugements formulés sur la ville au *Congrès de Reims* (1896) portent la marque de ce pessimisme. Voir R. REMOND, *op. cit.*, p. 72. On trouverait bien d'autres exemples.

35. « N'allez pas à Paris » : c'était le titre d'une rubrique de la *Semaine religieuse* de Rennes autour de 1890, d'après E. POULAT, *art. cit.*, dans *Annales*, 1960/6, p. 1170, n. 1.

36. « Nous ne pouvons, déclare le P. J.-H. FICHTER, accepter l'enchaînement de causalités par trop simplistes, affirmant que l'industrialisation a causé l'urbanisation, que l'urbanisation entraîne le sécularisme et que le sécularisme tue la vie religieuse. Ceci peut être vrai, mais ne nous explique pas grand'chose » (dans *Paroisses urbaines, paroisses rurales*, Tournai-Paris, Casterman, 1958, p. 92).

leurs positives qui méritent à tout le moins l'attention et le respect³⁷.

Est-ce à dire que l'on doit tenir la ville pour terre chrétienne? Il suffirait alors de la « desservir », d'y organiser un réseau de présence sacerdotale suffisamment dense pour que des conditions satisfaisantes de vie religieuse soient régulièrement assurées à l'ensemble de la population. N'est-ce pas l'objet du « quadrillage » des paroisses entre lesquelles est partagé l'espace urbain? N'est-ce pas le souci qui anime l'effort récent pour implanter les lieux de culte indispensables dans les zones nouvellement urbanisées? Souci légitime, assurément, mais qui ne peut être le seul de l'Eglise et du prêtre, en présence d'hommes qui, pour la plupart, ne fréquenteront pas les églises neuves plus que les anciennes, et dont la vie déborde largement les circonscriptions paroissiales.

Inutile d'insister ou de revenir sur les multiples signes qui obligent à reconnaître que le phénomène urbain, en ce qu'il a de spécifique, reste pour l'Eglise une terre étrangère, ou, comme l'écrit le P. Motte, que « l'urbanisation... n'a pas encore été vraiment baptisée par l'Eglise »³⁸. Mais faut-il commencer par le baptême? Les pasteurs ont moins de hâte à le donner aux adultes, en ce temps qui a vu ressusciter les structures catéchuménales. Et l'histoire de l'Eglise nous incite à quelque prudence vis-à-vis des civilisations prématurément baptisées. Quand il s'agit de la ville moderne, l'évocation du baptême fait craindre qu'on ne réduise le problème posé à l'Eglise à des questions de structures. Il existe, certes, des questions de cet ordre. Nous en avons énuméré quelques-unes. Il faut souhaiter qu'elles soient promptement résolues. Mais ce serait une redoutable illusion que d'en faire la tâche essen-

37. F. HOUTART en fait apparaître quelques-unes et invite à les prendre en considération, dans *Social Compass*, VIII/6, 1961, p. 494-495 et 563-564.

38. J.-F. MOTTE, *art. cit.*, p. 159.

tielle, comme s'il s'agissait de donner des structures chrétiennes à la vie urbaine, ou comme s'il suffisait d'y adapter mieux les structures ecclésiastiques.

De quoi s'agit-il donc ? « D'évangéliser ce monde nouveau qui s'appelle la ville ». L'expression est également du P. Motte³⁹ : elle nous semble préférable à la première. Les statistiques lui donnent d'une certaine manière l'avantage, en révélant, dans la population urbaine française, une majorité importante de baptisés, contrastant avec une minorité généralement faible de pratiquants. Ce qui est rare, ce n'est pas le baptême, c'est une appartenance à l'Eglise vécue de manière consciente et conséquente.

Mais si l'Eglise est conviée à une véritable démarche d'évangélisation, c'est que le phénomène urbain moderne la met en présence d'une véritable civilisation nouvelle, appelée à une expansion universelle⁴⁰. La civilisation urbaine naît de la civilisation industrielle et, comme elle, en dehors de l'Eglise. L'Eglise arrivera-t-elle à nouer avec cette nouvelle partenaire des liens conformes à sa mission ?

Il ne semble pas qu'il soit exagéré de parler de la naissance d'une civilisation. La ville moderne n'invente pas seulement de nouveaux modes de vie, mais des repères nouveaux pour la conduite de la vie. Elle est le berceau de valeurs originales, qui sont en voie de constituer une culture nouvelle⁴¹.

39. *Ibid.*

40. « La responsabilité qui nous incombe est de rendre le christianisme présent à la civilisation urbaine qui se construit sous nos yeux... Tout indique en effet que le phénomène d'urbanisation auquel nous assistons constitue l'ébauche d'une civilisation nouvelle... Aujourd'hui, c'est le genre humain tout entier qui s'oriente vers un mode de vie essentiellement urbain » (J. LABBENS, *L'homme des villes, l'urbanisme et la religion*, dans *La Revue Nouvelle*, déc. 1958, p. 493).

41. Voir. H. PERROY, *Semaine Sociale de Brest : la révolution urbaine*, dans *Revue de l'Action Populaire*, 191, sept-oct. 1965, surtout p. 925.

Face à un monde nouveau, lourd de questions neuves, la première tâche de l'Eglise — et du prêtre, au service de sa mission — n'est-elle pas de *comprendre*? C'est une tâche difficile, qui requiert en premier lieu qu'on y entre dans un esprit de sympathie positive. Elle sera radicalement compromise tant que le prêtre n'aura pas trouvé les voies d'une rencontre effective avec ce monde nouveau, tant qu'il n'aura pas le moyen de participer lui-même à la vie urbaine en ce qu'elle a de spécifique⁴². Si l'on reconnaît sincèrement la ville comme une terre à évangéliser, on voit inévitablement surgir des questions urgentes concernant la vie et le ministère des prêtres urbains.

La mission du prêtre urbain, mission d'évangélisation

La première condition, pour entrer dans cette perspective, c'est évidemment que le prêtre se reconnaisse effectivement qualifié pour un ministère d'évangélisation, et ne limite pas la compétence conférée par l'ordination à celle d'un pur desservant. Après Vatican II, il ne semble pas qu'on puisse cantonner le Sacerdoce dans le service exclusif des chrétiens⁴³. Si la nature missionnaire du ministère sacerdotal a pu s'estomper de par les conditions historiques de son exercice, il n'a pas manqué de voix pour la rappeler, lorsqu'on prenait conscience d'une urgence apostolique nouvelle. La lettre d'un

42. « L'action pastorale doit être envisagée sur le plan des valeurs urbaines : rationalité, technique, etc., qu'elle devra assumer, « christianiser »... Il est évident qu'un clergé qui condamne la ville parce qu'il se trouve en difficulté dans sa pastorale paroissiale ne pourra pas assumer véritablement les valeurs urbaines. Une attitude opposée doit être développée dans l'ensemble du clergé afin qu'il comprenne les valeurs positives du « *way of life* » urbain. Ceci suppose une participation du prêtre à la vie urbaine » (F. HOUTART, *Vers une pastorale urbaine*, dans *Social Compass.*, VIII/6 1961, p. 563-564).

43. *Le Décret sur la vie et le ministère des prêtres* met en lumière la mission du prêtre auprès des non-chrétiens.

vicaire parisien à son évêque en témoigne, au lendemain de la révolution de 1848 et des pressants appels d'Ozanam au clergé : « Il me semble, écrit ce vicaire urbain anonyme, que le prêtre n'a pas le droit de refuser d'être missionnaire. Je croyais même qu'il l'était devenu le jour de son ordination »⁴⁴. En dépit de certaines contestations⁴⁵, les prêtres d'aujourd'hui n'en sont généralement pas moins persuadés, et souffrent souvent de ne pouvoir exprimer réellement cette dimension essentielle du sacerdoce :

« Beaucoup, écrit J. Duquesne, surtout parmi les plus jeunes, ne se sont pas faits prêtres pour accomplir des tâches paroissiales, mais pour être en relation avec des hommes et les évangéliser. Ils vivent un double drame. D'une part, la communication avec les incroyants leur apparaît difficile, voire impossible. D'autre part, ils sont absorbés par de nombreuses tâches paroissiales »⁴⁶.

Le décalage signalé dans ces lignes manifeste que la difficulté la plus répandue concerne la mise en œuvre. Une fois sa mission reconnue, il reste au prêtre à y convertir sa vie et à en trouver les conditions de réalisation. Or cette conversion est rarement en son pouvoir.

Pour aborder effectivement une tâche d'évangélisation, le prêtre doit avoir la possibilité de communiquer avec le monde à évangéliser. Mais ses fonctions ne lui permettent habituellement pas d'échapper au cercle des pratiquants, si réduit

44. Lettre du 30 oct. 1849 à Mgr SIBOUR, citée par Y. DANIEL, *Paroisses d'hier... paroisses de demain*, Paris, Grasset, 1957, p. 92. L'abbé SOULANGE-BODIN écrira, quelque cinquante ans plus tard : « Le prêtre moderne ne doit plus être uniquement, comme le désirent nos ennemis, un prêtre de sacristie, mais un prêtre apôtre. Il doit savoir aller au peuple qui ne va plus à lui, se mêler à lui » (*Lettres à un Séminariste*, Paris, 1897, p. 27).

45. J.-C. BARREAU et D. BARBE, *op. cit.*, p. 57 ss, ont schématisé les plus répandues.

46. J. DUQUESNE, *op. cit.*, p. 127.

qu'en soit le nombre⁴⁷. Lorsque la communauté est importante, c'est un véritable écran qui s'interpose entre le prêtre et la ville, dont les mutations et la vie propre se trouvent ainsi dissimulées « derrière le rideau opaque des messalisants »⁴⁸.

Le ministère paroissial ménage cependant des occasions de rencontre avec les non-pratiquants, avec ceux du moins qui viennent encore trouver le prêtre aux grandes saisons de la vie, pour les rites de passage, ou pour le catéchisme de leurs enfants. Faut-il souligner que ces rencontres sont généralement peu favorables à l'établissement d'un dialogue qui corresponde aux exigences d'une authentique évangélisation ? Trop furtives, elles permettent rarement de nouer des relations qui dépassent un anonymat semi-administratif. Le prêtre s'y trouve dans la situation inconfortable de permanent d'une institution dont la nature profonde est souvent méconnue, et à laquelle on s'adresse couramment comme à une bureaucratie profane. Lorsqu'elles bénéficient d'un climat de sincérité, elles révèlent fréquemment une foi peu explicite ou défaillante. Mais là n'est pas l'objet de la visite : on est venu demander un rite, et non une catéchèse. Peut-on « profiter » de cette démarche ? Sans doute faut-il travailler à l'assainir, à la situer en vérité. Mais on ne saurait tenter là une sorte de « rattrapage », alors qu'on découvre la nécessité — et rarement la possibilité — d'une évangélisation. Ne serait-ce pas renverser le cheminement de la foi ?

Le malaise engendré par cette sorte de ministère a été plus longuement analysé ailleurs, notamment dans le récent

47. F. HOUTART cite l'enquête effectuée dans une zone industrielle « où les préoccupations missionnaires sont profondes » : « Alors qu'il y a 12,9 % de pratiquants dans le doyenné, on dénombre pour l'ensemble des prêtres (y compris des prêtres ouvriers) 65 % de contacts avec des pratiquants et pour les curés et vicaires 69 % » (F. HOUTART, *Le rôle du prêtre dans le monde moderne. Aspects psycho-sociologiques*, dans *l'Union*, n° 13 (10-25 juillet) 1965, p. 9).

48. L'expression est de J.-F. MOTTE, *art. cit.*, p. 158.

ouvrage de J. Cl. Barreau et D. Barbe, qui déplorent le temps accaparé par des tâches de ce genre, et perdu ainsi pour un authentique travail d'évangélisation. Ils concluent vigoureusement : « La mission commence par des décisions des Supérieurs, des choix d'horaires, des aménagements de structures, autrement c'est du vent : mieux vaut le reconnaître que se gargariser de mots »⁴⁹.

En résumé, deux voies convergentes semblent se dessiner, à travers les aspirations des prêtres urbains qui voudraient pouvoir mettre en œuvre la mission d'évangélisation dont ils ont découvert l'urgence. Un aménagement des structures paroissiales est indispensable pour que les « prêtres de paroisse » puissent consacrer une part notable de leur temps et de leurs activités au nouveau monde à évangéliser. Mais ce monde est tel que des prêtres devront y être engagés plus totalement, dans des formes nouvelles et diverses de ministère, qui correspondent mieux à la spécialisation des fonctions et à la mobilité caractéristiques de la vie urbaine⁵⁰.

Beaucoup de prêtres souhaitent que ces voies soient plus largement ouvertes. On ne peut attendre, cependant, qu'elles soient préalablement et définitivement tracées : le travail d'évangélisation requiert de l'Eglise et du prêtre un perpétuel effort d'invention.

*
* *

Le tableau que nous avons esquissé, bien que très incomplet, a pu paraître inquiétant. Le nombre et la difficulté des problèmes rencontrés engendrent effectivement l'amertume, et parfois le désarroi, chez un certain nombre de prêtres urbains. Ne peut-on cependant espérer que la conscience de ces pro-

49. J.-C. BARREAU et D. BARBE, *op. cit.*, p. 100.

50. La possibilité, maintenant réouverte aux prêtres urbains français, de partager la vie de travail des ouvriers, constitue évidemment un élément capital dans cette perspective.

blèmes, désormais largement répandue, en hâtera la solution ? Le pessimisme radical des jugements du clergé sur la ville est maintenant dépassé. On insiste même aujourd'hui sur le rôle moteur et créateur des grandes cités en matière de vie religieuse⁵¹. Si l'on ajoute à cela que la France n'en est qu'aux premières années de la révolution urbaine⁵², les responsabilités de l'Eglise et du prêtre dans la ville prennent un relief nouveau. Les perspectives ouvertes ne doivent pas faire oublier les difficultés. Elles n'invitent ni au désespoir ni à la résignation. Elles interdisent de faire de la ville, après le « cimetière du christianisme », le cimetière des espérances et des entreprises sacerdotales. Au moment où l'on assiste à la naissance d'une nouvelle civilisation urbaine, ne faut-il pas attendre et préparer plutôt l'éclosion d'un christianisme renouvelé, à travers la recherche permanente des prêtres urbains d'aujourd'hui ?

Rémi CRESPIN

51. « C'est dans les grandes villes que l'esprit nouveau d'abord se forme, se développe, se fortifie, — esprit nouveau du siècle et esprit nouveau de l'Eglise : l'Eglise se renouvelle et renouvelle ses pratiques dans les grandes villes » (G. LE BRAS, dans *Villes et Campagnes* (Deuxième Semaine Sociologique, organisée par le Centre d'Etudes Sociologique), Paris, Colin, 1953, p. 293). De son côté, J. FOLLIET, après avoir souligné le rayonnement à partir de grandes villes comme Paris, Lyon et Lille (p. 553), insiste sur la contribution urbaine à la « promotion » du laïcat : « Ce n'est point par hasard, écrit-il, que le grand mouvement de laïcat, masculin et féminin, qui se dessine dans l'Eglise catholique de notre temps et aussi, avec ses modalités particulières, dans les Eglises protestantes, en Europe, part des grandes villes et s'étend aux petites villes et aux campagnes. Il coïncide avec les innombrables prises de conscience personnelles auxquelles la situation des grandes villes a obligé les croyants » (*art. cit.*, p. 565).

52. « Le monde urbain croîtra jusqu'à former les 4/5 de la population : petites ou grandes, les villes de France vont, en moyenne, presque doubler de population d'ici 1985 » (dans *Réflexions pour 1985. Travaux pour le Plan*, Paris, La documentation française, 1964, p. 71).

LE CLERGÉ RURAL EN FRANCE

au miroir d'une enquête

I. INTRODUCTION

Pour tracer ce portrait du clergé rural en France, ou, plus précisément, pour faire état de ses problèmes, de ses difficultés et de ses souffrances, de ses recherches et de ses espoirs, le mieux était de faire appel au clergé rural lui-même. Les pages qui suivent sont étroitement inspirées d'une enquête menée parmi les membres de ce clergé il y a deux ans¹. Les quelque cinq cents réponses qu'elle suscita proviennent de tous les diocèses de France ; du point de vue numérique et géographique, on peut donc les considérer comme suffisamment représentatives.

Toutefois nos lecteurs savent comme nous les limites d'une prospection de ce genre, quelles que soient les précautions prises pour en assurer le caractère objectif et représentatif. Le questionnaire lui-même, la manière dont il est formulé, le mode sous lequel il est diffusé, le moment où cette diffusion est faite... tous ces facteurs et bien d'autres encore peuvent « influencer » les réponses.

1. « Prêtres du monde rural, qui sommes-nous ? », tel était le titre de cette enquête lancée par les *Cahiers du Clergé rural* dans leur numéro d'avril 1964. C'est avec la fraternelle autorisation des responsables de cette revue, dont le titre est devenu récemment *Prêtres d'aujourd'hui*, que *Lumière et Vie* utilise les résultats de cette vaste consultation.

Par ailleurs, quelle que soit la diversité géographique, psychologique, spirituelle, etc., de ces cinq cents réponses, on ne peut prétendre qu'elles expriment adéquatement tout ce que pense le clergé rural de France. Disons plus modestement qu'elles représentent sans doute *en gros* les diverses situations de cette partie du corps sacerdotal à l'époque où l'enquête a été faite. Ceci suffisait à notre propos.

Notre but n'était, en effet, ni d'assurer le dépouillement complet d'une enquête quelle qu'elle soit, ni de présenter une étude exhaustive et « définitive » sur le clergé rural : la situation est d'ailleurs trop mouvante pour que ceci soit possible.

Toutefois, nous avons lu très attentivement toutes les réponses de cette enquête dont les questions pertinentes menaient au cœur des problèmes et de ce qu'on peut sans doute appeler la « crise » du clergé rural. Le panorama que nous en avons tiré, avec ses ombres et ses lumières, est, croyons-nous, fidèle à ce qui se dégage des cinq cents réponses. Nous verrons qu'il ne s'agit pas d'une mise en question du sacerdoce, mais de ses modes d'expression actuels.

Bien que les situations des diocèses apparaissent fort différentes les unes des autres, nous n'avons pas cherché à faire une « géographie » du clergé rural. C'est, répétons-le, un panorama d'ensemble que nous offrons, quitte à donner parfois quelques indications plus localisées lorsqu'elles nous sont apparues indispensables.

II. CONDITIONS DE VIE

1. *Emploi du temps*

Les prêtres étaient invités à indiquer le nombre d'heures qu'ils consacrent par semaine au culte, au catéchisme, à la prière, à la lecture, à la préparation des sermons et des réunions, aux déplacements, aux tâches matérielles, aux loisirs. Ce qui frappe, c'est l'extrême diversité des chiffres donnés dans les réponses : elle provient en partie de la différence des

conditions de vie ; mais elle s'explique plus encore par le fait qu'on a donné des interprétations très différentes aux mêmes mots.

Etant donné cette profonde diversité, il est impossible de tirer des conclusions fermes de cette série de réponses. On peut cependant noter quelques points : la plupart des vicaires-instituteurs (diocèses de l'Ouest) ont placé leurs heures de classe parmi les tâches matérielles et beaucoup se plaignent de l'emploi qui est ainsi fait de leur vie sacerdotale. Si quelques prêtres consacrent du temps à la lecture, un grand nombre ne lui font que très peu de place : « La plupart du temps, zéro heure par semaine ; quelques semaines par an, j'arrive à avoir une ou deux heures, rarement plus. En dehors de cela, ce sont des coups d'œil sur les revues que je reçois ». « Il y a des semaines où aucune lecture n'est possible ; de temps à autres, une fois par mois environ, je me retire pour une journée complète de lecture ». Certains se plaignent de ce que leur budget ne soit pas suffisant pour acheter des livres.

2. Budget

La diversité est la même en ce qui concerne le budget réel dont chaque prêtre dispose mensuellement : les chiffres s'étagent de cent trente à onze cents francs. Ces budgets sont-ils suffisants ? Mis à part les prêtres des régions concordataires qui sont tous d'accord pour répondre affirmativement, les autres se partagent à peu près par moitié entre le oui et le non. Evidemment, il faut tenir compte ici du fait que l'élément subjectif joue un grand rôle dans cette appréciation : tous les prêtres n'ont pas les mêmes besoins et les exigences du ministère ne sont pas les mêmes pour tous ; certains, par exemple, doivent nécessairement avoir une voiture. Quelques-uns peuvent donc affirmer qu'un budget de cinq cents francs ne leur suffit pas, tandis qu'un autre se contente de cent quatre vingt francs. Un curé fait la remarque suivante : « Il arrive que les prêtres soient moins pauvres qu'on l'écrit parfois. Certains prêtres semblent pauvres ; en réalité, ils sont surtout

désordonnés et malpropres. Deux prêtres vont successivement dans la même paroisse : l'un s'en tire largement, l'autre crie misère ».

D'autre part, parmi la moitié de réponses affirmatives, il y a ceux qui avouent : à peine ; tout juste ; il faut s'en contenter ; on ne dépense pas plus qu'on a ; pour le matériel, oui, pour le culturel, non : « J'ai réduit les abonnements au minimum ; je n'achète pratiquement pas de livres ni de disques ».

Il faut encore soustraire du nombre des oui, la bonne trentaine de prêtres qui déclarent leur budget suffisant, mais par suite de certaines conditions : « Oui, parce que je vis avec ma mère qui a une pension » ; « oui, parce que je suis aidé par mes parents » ; « oui, parce que je reçois des dons en nature des paroissiens » ; « oui, parce que je suis seul et n'ai pas de voiture » ; « oui, si l'on n'a pas de bonne » ; « oui, pour vivre au jour le jour » ; « oui, en se débrouillant tout seul et en acceptant les sacrifices considérables qui en découlent ». Quelques-uns travaillent pour y arriver : « Je fais un travail rémunérateur à côté, deux mille francs par an, pour vivre décemment et garder une deux chevaux nécessaire à mon ministère ; celui-ci n'en souffre pas ».

On peut dire que c'est la minorité qui trouve son budget suffisant. Tout en reconnaissant que c'est très juste, certains font appel à des motifs surnaturels pour défendre cet état de pauvreté. Un curé qui dispose de deux cent quatre vingt francs par mois constate : « Il y a des ouvriers en ville qui gagnent moins ». Un autre : « La Loi de l'Évangile est une loi de pauvreté ; s'installer dans une situation stable au point de vue financier serait sembler manquer au dynamisme de l'esprit chrétien et sacerdotal ». Un autre encore : « Les paroissiens nous jugent sur le service que nous faisons rendre à l'argent et aux biens matériels en notre possession. Nous, prêtres, nous avons comme les autres un désir de confort. Je redoute certains apitoiements sur notre pauvreté ; si elle est décente, celle-ci est notre salut ; de toutes façons, la pauvreté doit faire partie de notre vie, au nom même de notre lien sacerdotal

dans le Christ ». Mais un confrère, qui a deux cent quatre vingt dix sept francs par mois, écrit en sens inverse : « A ceux qui préconisent une plus grande pauvreté de l'Eglise et du clergé, je demande de quoi peut-on encore se dépouiller lorsqu'on a épuisé toutes les économies de ses vieux parents et que l'on a encore besoin de leurs bras et de leur rente de vieux travailleurs pour arriver à boucler son propre budget toujours en déficit ».

Une question spéciale concernait le système actuel de traitement, d'honoraires de messes et de casuel. Est-il normal ? Il n'y a qu'une petite minorité — moins du cinquième des correspondants — à répondre affirmativement.

Les arguments en faveur de ce système restent la plupart du temps d'ordre pratique : il a le mérite d'exister ; on en a l'habitude ; par quoi le remplacer ? etc. Deux réponses favorables invoquent le motif de la pauvreté. Une seule examine plus à fond le problème : « Ce système est normal parce que saint Paul dit que le prêtre doit vivre de l'autel. De plus, nos gens y sont habitués. Au surplus, comment faire pour vivre ? Mes paroissiens sont très pauvres et vivent très pauvrement ; ils mettent peu aux quêtes du dimanche et apportent peu au presbytère, mais ce sont de braves gens bien simples. Quoi qu'il en soit, je suis nettement contre un salaire versé par l'Etat. La quête du denier du culte à domicile me coûte, mais en tendant la main à mes paroissiens, je me sens plus près d'eux. S'il est vrai que l'Eglise du Christ doit être l'Eglise des pauvres, que le prêtre commence par vivre dans la pauvreté (attention : je ne dis pas dans la misère) ».

L'opposition au régime actuel ne se fonde pas partout sur les mêmes motifs, mais il s'agit partout d'une opposition personnelle, qui, sans doute, n'est pas chez tous également réfléchie, mais qui représente chez tous l'expression d'un malaise, d'une blessure, d'un scandale ou d'une révolte.

Dans tous les diocèses, les adversaires du système actuel lui reprochent d'abord ses injustices : il crée, dit-on, une « inégalité scandaleuse » entre les prêtres d'un même diocèse ; il

fait des privilégiés et des déshérités ; il est « odieux » ; « le système actuel ne me paraît pas du tout normal : il y a une telle différence financière entre les curés de gros centres ou de centres touristiques et certains curés ruraux qui sont loin du minimum vital ». Ce système ne tient pas compte des frais de déplacement pour raison de ministère : « Un vicaire de ville touche trois ou quatre fois plus de casuel et il n'a pas les mêmes déplacements ». Cette injustice atteint en particulier les aumôniers d'Action catholique dans les diocèses où leurs frais de déplacement ne sont pas ou sont insuffisamment compensés. Un vicaire qui fait vingt à vingt-cinq mille kilomètres par an comme aumônier d'Action catholique écrit : « La majeure partie du casuel provient du culte des morts. A partir du moment où on ne participe plus au culte, il est difficile d'avoir droit au chapitre. L'aumônier d'Action catholique n'est pas rétribué jusqu'à présent, ce qui amène des difficultés financières et incite à la paresse. Plus on travaille et moins on est rétribué ». Injustice encore, le trop grand nombre d'honoraires de messes qu'il faut verser à l'évêché et qui diminuent d'autant le budget des curés de petites paroisses. Pourtant, « le dimanche et les jours de fêtes, le curé doit vivre comme les autres jours ».

Plus de soixante-dix prêtres, la plupart de diocèses déchristianisés, mais quelques-uns de régions de chrétienté traditionnelle, mettent en cause les honoraires de messes et le casuel. Les raisons alléguées sont principalement d'ordre religieux : « Les sacrements doivent être donnés gratuitement ». Plusieurs vont jusqu'à parler de « simonie », de « vente des choses saintes ». D'autres précisent qu'en fait, c'est souvent ainsi qu'ils sont considérés par les gens : « Il est horrible de sembler vendre la messe et les prières et bénédictions de l'Eglise ». Plusieurs avouent qu'ils en arrivent plus ou moins consciemment à célébrer la messe à cause des honoraires.

Des raisons d'humanité jouent également : « Il me semble anormal de taxer les gens à l'occasion d'un mariage ou d'une sépulture ». Ou encore : « Les notes de mariage et de sépul-

ture ne sont pas en rapport avec les heures de travail aux yeux des gens ». « Une femme de ménage gagne ici un franc vingt de l'heure, comment comprendra-t-elle que le curé lui demande vingt francs pour une heure et quart passée à l'église ? ».

Certains correspondants enfin regardent le système actuel comme une offense à la dignité humaine du prêtre : « Nous restons des mendiants ou, au mieux, des assistés ». « Il est particulièrement déprimant et humiliant d'avoir toujours la main tendue devant le même petit groupe de pratiquants du dimanche ». « Il n'est plus normal que nos ressources ne proviennent que de la charité ». Et plusieurs de remarquer : « L'Eglise prêche une doctrine sociale et ne l'applique pas à son clergé ».

Quelques solutions sont proposées : l'engagement de la paroisse à prendre en charge son curé en lui assurant un traitement convenable ; la répartition équitable de tout le casuel d'un diocèse entre tous les prêtres de ce diocèse ; la création d'une caisse diocésaine ou même nationale, alimentée par les offrandes des fidèles et assurant à chaque prêtre un traitement au minimum vital. Enfin plusieurs préconisent le travail des prêtres : « Pourquoi les prêtres n'auraient-ils pas à gagner leur vie comme saint Paul ? Notre apostolat en serait accru ».

3. *Vie en commun*

La question « serait-il préférable de vivre plusieurs prêtres ensemble ? » était liée à une interrogation sur l'équipement ou le sous-équipement des presbytères. Les réponses données ont toutefois dépassé ce plan utilitaire pour s'élever au niveau d'une réflexion sur les avantages et les inconvénients spirituels et apostoliques de la vie commune.

Les deux tiers des correspondants sont favorables à une vie en commun ; et il n'y en a qu'un sixième à répondre fermement non. Il faudrait d'ailleurs encore réduire ce dernier chiffre car une bonne vingtaine de prêtres ne prétendent ré-

pondre que pour leur seul compte personnel et récusent la vie à plusieurs, soit parce qu'ils sont trop âgés, soit parce qu'ils n'y sont pas préparés, soit parce qu'ils préfèrent l'indépendance, soit parce qu'ils vivent avec leurs parents, soit parce que leur presbytère ne s'y prête pas. Il paraît intéressant de noter encore que onze des « non » proviennent d'un unique diocèse, dont la situation semble particulièrement douloureuse : c'est en tout cas le seul diocèse où le chiffre des « non » est prépondérant. Il convient de remarquer enfin que ceux qui ont répondu à l'enquête sont surtout des jeunes et qu'il y a assez peu de réponses de prêtres de plus de cinquante ans.

Les raisons avancées contre la vie à plusieurs sont le plus souvent d'ordre psychologique : tempérament personnel, manque de préparation, vocation propre du clergé diocésain, difficultés de la vie commune. Voici quelques réponses : « On a besoin de se retrouver seul. On peut, sans vivre ensemble, mener une action commune ». « La vie commune ne s'improvise pas ; or le séminaire ne nous y a pas préparés ». « Si j'ai choisi d'être prêtre séculier, écrit un curé de soixante-huit ans, c'est que la perspective de vivre seul ne m'effrayait pas. L'expérience prouve que la vie en commun n'est pas exempte de heurts. Mais visites entre prêtres, oui ». Et un autre, de treize ans plus jeune : « La vie commune est un supplice. Nous ne sommes pas des religieux et je crois qu'en général on aspire à être seul et chez soi ».

Quelques-uns disent que les expériences tentées autour d'eux n'ont pas réussi. D'autres invoquent des raisons pastorales : dans les régions à forte pratique il est indispensable que chaque paroisse ait un curé à demeure ; de même quand les villages sont trop dispersés. « Rien ne remplace la présence du prêtre. Les contacts humains sont tellement plus faciles et plus féconds, et nous connaissons mieux la vie de nos paroissiens ».

Un prêtre, curé de plusieurs paroisses, a bien résumé ces divers aspects : « Je ne crois pas qu'il soit préférable de vivre plusieurs ensemble : d'abord les paroisses en souffrent ; je vois

des expériences toutes proches qui tournent à la confusion et certainement à une baisse nouvelle de la pratique religieuse. Je crois aussi que beaucoup de prêtres en souffriraient : la plupart d'entre nous n'ont pas une vocation monastique. Dans une communauté, il y a soit une discipline librement consentie, ce qui devrait être, soit imposée. Je vois des jeunes prêtres sous la ferme tutelle d'un chef de communauté rigoureux : tout semble marcher au doigt et à l'œil (cela donne une mauvaise impression aux fidèles) et ces jeunes, dès qu'ils viennent à nos réunions beaucoup plus décontractées, poussent des soupirs de soulagement. Enfin, si l'on économise sur le train de maison, combien dépense-t-on en plus pour l'essence ? ».

Parmi les soixante-neuf réponses « oui et non », la plupart établissent des distinctions entre les régions, entre les âges, et surtout entre les différentes formes de coexistence : « Vivre ensemble, non ; travailler ensemble, oui ». « Mieux vaut se rencontrer moins souvent et travailler ensemble ». « Oui pour les repas de midi et deux ou trois après-midi par mois ». Chez ceux-là mêmes qui, pour des raisons personnelles ou pastorales, ne souhaitent pas la cohabitation, on saisit un désir profond de rencontres et de vrai travail en commun. En voici un témoignage : « Dans l'état actuel des prêtres et des paroisses, je ne pense pas qu'il soit préférable de vivre plusieurs, mais je suis partisan d'une vie en commun plus poussée, c'est-à-dire que l'on se voit plus souvent pour partager les repas de midi, préparer ensemble les sermons, voir l'action pastorale commune. Les moyens de communication sont assez rapides pour cela ».

Cependant les plus nombreux de ces « oui et non » posent des conditions et il importe de souligner qu'elles sont inspirées par le désir d'aboutir à une vraie vie d'équipe et non pas simplement à la juxtaposition de quelques prêtres dans un même presbytère : « A condition d'avoir des affinités de tempérament et des vues pastorales communes ». « A condition d'en être partisans, d'être sociables et d'être animés de l'esprit d'équipe ». « A condition que les prêtres se choisissent entre eux, sans être imposés par l'autorité ». « A condition que le responsable

soit choisi par les membres de l'équipe et présenté à l'évêque ». « A condition d'être plus de deux ».

Un certain nombre de ceux qui répondent « oui » sont favorables à la vie commune parce qu'ils en ont fait l'expérience ou qu'ils continuent de la faire, quelques-uns comme vicaires ou curés, la plupart comme membres d'une équipe ; leur avis a d'autant plus d'importance qu'ils parlent en connaissance de cause, ils savent les difficultés des réalisations, mais ils ont apprécié pour eux et pour l'Eglise les avantages de cette vie à plusieurs.

Certains des « oui » se contentent de justifier leur préférence pour la vie commune par les avantages matériels ou comme remèdes contre l'isolement et ses conséquences funestes. Nous avons là une indication du malaise profond ressenti par une partie du clergé rural, soit au plan financier, soit au plan de la solitude. Le plus souvent toutefois, plusieurs motifs sont joints.

Si l'on tente de rassembler les différents avantages de la vie commune signalés par les uns ou les autres, on obtient le tableau suivant : les problèmes matériels sont plus facilement réglés ; la bibliothèque est enrichie ; la régularité de vie est plus grande ; des échanges intellectuels constituent un remède à la paresse ; le travail apostolique commun profite des complémentarités et des spécialités ; enfin un témoignage de charité fraternelle est donné. « Je crois, écrit l'un des correspondants, qu'il y a une grâce de la communauté. Dieu se donne à travers la vie de communauté aux prêtres qui s'efforcent de la vivre ensemble malgré des difficultés inévitables. L'évangélisation acquiert une efficacité nouvelle, non seulement par le gain de forces, de temps, de soutien moral, etc., mais surtout par le témoignage de la charité vécue, qui est une évangélisation en acte de ce qu'il y a de plus essentiel dans l'Evangile, charité non seulement de gens qui s'entendent bien, mais qui s'écoutent, dialoguent, cherchent ensemble, s'attendent, se corrigent, mettent tout en commun de leur vie pastorale, qui de deux s'efforcent de devenir un ».

Plusieurs enfin, dépassant le moment présent, affirment que la vie à plusieurs est « l'avenir » : « Notre sacerdoce ministériel ne survivra que dans la mesure où la communauté sera retrouvée ». « Si l'on veut présenter aux générations futures de séminaristes une image valable du sacerdoce diocésain, il faudra aller vers des formes de vie communautaire (autre chose que la cohabitation pacifique ou la guerre froide entre curé et vicaire) : le rassemblement de prêtres décidés à un travail apostolique et missionnaire commun ».

III. TACHES SACERDOTALES

1. *Tâches les plus importantes*

Les prêtres ruraux avaient été invités à classer leurs tâches par ordre d'importance et à dire si certaines leur paraissaient secondaires et trop accaparantes. Pour bon nombre d'entre eux, ces dernières n'existent pas ou ont été éliminées. Elles ne paraissent pas obsédantes, sauf pour les vicaires-instituteurs des diocèses de l'Ouest qui déplorent de manière quasi unanime de devoir consacrer la presque totalité de leur temps à faire la classe.

Certaines tâches matérielles, comme le travail manuel, le jardinage, jouent un rôle d'équilibre. Mais l'on se plaint de la paperasserie et des fonctions administratives ; de l'excroissance des loisirs pour les jeunes : patronages, colonies, séances de toutes sortes ; des kermesses, des pèlerinages. Les catéchismes sont mentionnés assez souvent quand ils sont trop nombreux ou obligent à de trop longs déplacements : « A la longue, le catéchisme commence par peser. On passe un temps fou au catéchisme, alors que, par le fait même, on délaisse les adultes. On n'a pas le temps de faire des visites dans les familles ». Les enterrements et cérémonies annexes, tout ce qui relève d'un « culte des morts » sont incriminés, ainsi que l'abondance de réunions, se terminant souvent fort tard, et dont l'utilité n'apparaît pas évidente.

Certains prêtres suggèrent des remèdes : il faudrait abandonner la responsabilité d'une bonne partie de ces tâches, y compris les catéchismes et certains exercices de piété, aux laïcs, ou bien les assumer en équipe sacerdotale.

Les tâches importantes du clergé peuvent être groupées en deux masses : ce qui concerne l'éducation de la foi, ce qui relève des contacts humains. Dans la première catégorie entrent les catéchismes, les sermons, les multiples réunions d'Action catholique. Le travail de sanctification, par la célébration du culte, l'administration des sacrements, apparaît second : il est significatif que la confession soit rarement mentionnée. En revanche la présence aux autres par les visites, les contacts humains, l'insertion dans la vie des paroissiens est valorisée. Ce témoignage, pour être celui d'un seul prêtre, résume bien une préoccupation commune : « Etant dans une région très déchristianisée, notre préoccupation majeure est de multiplier nos contacts avec la population : présence à toutes les manifestations de la communauté humaine. Par ailleurs nous nous efforçons de former quelques chrétiens militants. Ce sont là nos deux tâches essentielles, avec le souci d'une animation de la petite communauté du dimanche ».

2. Attente des pratiquants

Deux questions de l'enquête demandaient aux prêtres comment ils se sentent vus et compris par leur peuple : qu'exigent de vous les pratiquants, les non pratiquants vous prennent-ils au sérieux ? Rares — légèrement moins toutefois que pour les questions précédentes — sont les feuilles d'enquête qui ne portent pas de réponse à ces questions. Une dizaine de prêtres n'ont donné leur sentiment que sur la première car ils ne connaissaient pas de non pratiquants ; inversement deux ne connaissaient que des non pratiquants. Parfois les correspondants livrent davantage leurs propres réactions face à leur paroisse que celles de leurs ouailles elle-mêmes. Ceci n'est peut-être pas sans intérêt.

Les pratiquants sont unanimes à désirer un prêtre qui soit leur prêtre. Certaines réponses proviennent de pasteurs découragés ; beaucoup dénoncent un décalage entre l'idéal du prêtre lui-même et ce que ses paroissiens désirent. Mais jamais le prêtre ne se sent non désiré des pratiquants qui souhaitent tous des curés, des vicaires qui fassent leur « devoir », leur « métier de prêtres ».

Cette constatation unanime peut se nuancer : certaines réponses, peu nombreuses, se réjouissent de ce qu'on demande aujourd'hui au prêtre « un détachement de ce qui n'est pas essentiellement sacerdotal ». Beaucoup d'autres développent l'idée de « devoir du prêtre » par une énumération assez neutre d'occupations ou de qualités les plus réclamées des paroissiens. Parmi une quarantaine de notations de ce genre, détachons celle-ci : « Les pratiquants exigent que je fasse bien mon travail de prêtre au sens traditionnel : catéchismes, messes, sépultures, mariages, malades, visite des paroissiens (de tous), réunions paroissiales, s'occuper des enfants, des jeunes (préservation), être disponible, accueillant, toujours là pour les recevoir ». Pour un prêtre d'un autre diocèse, le « bon curé » est pour certains un bon fonctionnaire du culte, pour d'autres un gardien de gosses, pour d'autres un consolateur, mais pour d'autres aussi un éducateur de la foi, un soutien spirituel dans leurs engagements.

Un vrai portrait du « bon prêtre » du XX^e siècle, selon le cœur de ses paroissiens, peut être dessiné à partir d'une centaine de réponses qui ont donné les qualités morales les plus exigées de lui. La compréhension est la vertu majeure ; elle est réclamée une trentaine de fois, tandis que la piété et la sainteté réunies ne le sont qu'une vingtaine de fois ; la science, la prudence, le zèle, l'humilité, l'enthousiasme, etc. ne font que des apparitions épisodiques. Mais de très nombreux prêtres de campagne se sentent voulus par leurs paroissiens comme « hommes du culte et des traditions » et rien d'autre. On désire de nous que nous soyons des « distributeurs de sacrements », des « mainteneurs de traditions », des ritualistes qui

assurent la permanence d'une « façade » ou d'un « ronton », disent en substance plus de cent prêtres. Et même ceux qui n'ont pas cette note péjorative savent bien que nombre de paroissiens les considèrent avant tout comme les « hommes du culte ». Encore est-il heureux que, du culte, on considère d'emblée l'essentiel : la messe, les sacrements. Des bénédictions d'étables sont ici ou là signalées : il ne semble pas qu'on leur attribue une importance exorbitante. Autre notation heureuse : on désire un culte « vivant », « authentique », « adapté », « beau et priant », avec des instructions « bien préparées », « nourrissantes », « dynamiques », etc.

Ces paroissiens qui veulent que leur curé soit avant tout un « fonctionnaire du culte » ne le confinent cependant pas à la sacristie : ils réclament de fréquentes visites. Mais le vœu est ambigu : on y voit un désir d'humaniser les rapports, mais les prêtres signalent souvent le vide des conversations et le désir des gens d'accaparer leur clergé.

Cependant le prêtre est aussi l'homme dont on craint de trop recevoir. Ici, on veut « des prêtres gentils qui laissent les consciences en paix » ; là, il faut « laisser chacun dans ses routines et ne pas ennuyer avec l'Évangile » ; et un peu partout les paroissiens semblent craindre surtout d'être dérangés ou bousculés. Le drame est là : le prêtre se veut un éveilleur, un évangéliste ; ses pratiquants exigent de lui « qu'on soit là, même à ne rien faire », « qu'on soit à leur disposition pour leurs petits besoins spirituels ». Certaines réponses sont très dures contre ces pratiquants « amorphes », « passifs », « égocentriques », « parasites », « ânes qu'on ne peut forcer à boire », « pharisiens » qui détestent qu'on les réveille. D'autres, plus modérés, analysent peut-être mieux la situation et se mettent en cause comme ce curé dont les paroissiens veulent avec lui des contacts fréquents, « mais sans trop d'éclairage sur leurs vies ».

Toutes les réponses ne rendent pas le son pessimiste que nous venons d'entendre. Une bonne centaine témoignent de l'aspiration des fidèles à être évangélisés et renouvelés par le

ministère des prêtres. Et, bien entendu, nous ne parlons ici que de réponses qui n'établissent pas de distinction entre pratiquants et militants, masse et élite. On a parlé de pratiquants routiniers et pourtant ceux d'une paroisse du pays nantais demandent « à être sortis de leurs routines » ; on a parlé de la crainte de l'Évangile et pourtant « un éclairage évangélique » est le vœu de fidèles savoyards. Ici on demande aux prêtres « un soutien dans une vie matérialisante », là, « une aide pour réagir chrétiennement dans la vie », etc. A l'analyse, les souhaits de ces pratiquants exigeants sont principalement le désir d'un christianisme plus éclairé, plus personnel, ayant plus d'implications morales. Le vœu que la paroisse entière devienne plus missionnaire est rarement exprimé comme venant des paroissiens : une dizaine de fois, et pas toujours très nettement.

Une cinquantaine de réponse font émerger, d'une masse de pratiquants passifs, des militants qui attendent du prêtre une « éducation de la foi », une « animation » de toute la vie par l'Évangile. Une cinquantaine d'autres réponses introduisent, entre pratiquants, des distinctions qui reviennent pratiquement à la précédente.

3. *Attitude des non-pratiquants*

Par rapport à leurs paroissiens non pratiquants, les prêtres de notre enquête ont trois attitudes fort différentes : près de la moitié sentent les non-pratiquants comme un monde fort éloigné d'eux ; un bon cinquième minimise au contraire la distinction entre pratiquants et non-pratiquants ; d'autres enfin disent comment le prêtre apprivoise peu à peu un milieu dont la fermeture n'est pas définitive.

L'hostilité, l'anticléricalisme déclaré disparaissent de nos campagnes. Quatorze réponses seulement les signalent : sept viennent de l'Ouest et, parmi elles, plusieurs mentionnent un adoucissement des positions d'autrefois. Mais de très nombreux prêtres sont sans contact avec les non-pratiquants et

même l'objet de leur part d'un vague mépris. Les luttes du passé ont laissé subsister des préjugés et surtout la vie moderne fait apparaître le « curé » comme un être étrangement désuet, sans rapport avec ce qui intéresse ses contemporains. Des modérés le diront employé à des tâches secondaires ; de plus malveillants verront en lui un « demeuré » à qui « l'on a donné une place de tout repos ». On s'imagine volontiers que le clerc n'a rien à faire, qu'il est « planqué », qu'il « fait son métier comme un fonctionnaire » et pour de l'argent. On soupçonne parfois la chasteté du prêtre, sa sincérité, son désintéressement politique. Quelques réponses attribuent au mauvais exemple des pratiquants ou des prêtres l'assombrissement de l'atmosphère. Enfin beaucoup ne savent qu'une chose : c'est qu'il n'est pas facile de communiquer vraiment entre personnes vouées à une cause et ceux pour qui cette cause ne présente aucun intérêt, sinon aucune réalité.

Sans mettre en cause la distinction que leur proposait le questionnaire, un nombre important de correspondants refusent de considérer les non-pratiquants comme très différents des pratiquants. Ils ont devant les yeux des non-pratiquants qui constituent pour l'Eglise une sorte de réserve : parce qu'ils croient plus ou moins aux sacrements, on s'attend à ce qu'ils renouent avec eux aux grandes occasions de la vie ou au moins à l'heure de la mort.

Il est bien difficile de démêler les sentiments que ces non-pratiquants portent aux prêtres. Certains de ces derniers qui s'estiment « respectés » se demandent si c'est *parce que* prêtres ou *quoique* prêtres. Le curé « fait bien dans le décor », fait marcher le commerce ; il est encore un « notable » ; même si l'on ne croit plus à l'Évangile, on peut trouver souhaitable la présence d'un « officier de morale » ; enfin un nombre très appréciable de non-pratiquants estiment le prêtre pour son rôle auprès des enfants, voire auprès des vieillards.

De nombreux prêtres estiment qu'il est possible de faire évoluer les non-pratiquants, mais les réponses sont assez vagues. On ne sait pas bien si le but à atteindre est simple-

ment de se faire respecter ou de poser à l'incroyant une question : de fait beaucoup de réponses vont en ce dernier sens. Par contre on signale les moyens par lesquels le prêtre améliore ses rapports avec le non-pratiquant et le fait évoluer. Plusieurs correspondants disent que c'est en respectant les autres qu'on finit par se faire respecter. Un plus grand nombre insiste sur la sincérité, et plus encore sur les contacts. Ici ou là, dans une dizaine de cas, des services ou un travail en commun sont organisés. Plus rarement des non-pratiquants ont changé d'avis sur le prêtre et ses fonctions à l'occasion d'une cérémonie liturgique ou d'une prédication ; quelquefois le préjugé selon lequel le « curé » est un paresseux tombe, lorsque son activité devient incontestable. Enfin, tout effort pour « dépolitiser la religion » est rentable.

Certains prêtres estiment les incroyants et les non-pratiquants plus que le milieu paroissial. « C'est avec eux que je me sens le plus prêtre », dit une réponse du diocèse de Rouen. « Ceux qui vivent mieux l'esprit de charité de l'Évangile ne pratiquent pas », remarque un prêtre du diocèse de Nice. Mais les appréciations de ce genre restent très rares.

4. *Le prêtre et l'évolution du monde*

Il est certain que l'évolution actuelle, dans les déplacements, les relations avec l'extérieur, le travail, les loisirs, oblige les curés à réviser leur labeur apostolique. Comment jugent-ils cette évolution ?

Dans les régions plus traditionnelles, elle est jugée néfaste. Le principal grief est qu'elle constitue un « obstacle au ministère ». Les contacts, surtout avec les jeunes, sont rendus plus difficiles ; la vie paroissiale s'effrite : plus d'activités de groupes, plus de répétitions de chants. « On perd contact avec les jeunes qui font leurs études en ville ». « Ils nous échappent ». « Leur mentalité change. Ils sont contaminés. C'est une occasion pour les jeunes de se libérer de la pratique religieuse ». Le village se vide, le prêtre devient inutile : « Je n'ai plus

qu'à disparaître », écrit un curé. Et cette réflexion qui résume bien la réaction pessimiste : « Dans la mesure où l'évolution favorise l'évasion, l'individualisme, l'égoïsme familial, les loisirs passifs, le souci de satisfaire de nombreux besoins, l'athéisme pratique, elle n'est pas heureuse pour le ministère ».

D'autres prêtres acceptent cette évolution comme un fait auquel il faut bien se soumettre et dont il faut chercher à tirer parti. Le plus grand nombre en voit surtout le profit : « Elle complique le ministère mais le rend plus vrai ». « Si elle est néfaste pour l'ensemble (nette matérialisation), elle est heureuse pour l'élite (ouverture à des dimensions religieuses) ». « On sent la gêne en tant que curé et chef de communauté, mais on l'accepte en tant qu'éducateur, on y voit une évolution vers ce qui est plus catholique ».

L'idée d'ouverture est prédominante, avec pour conséquence une diminution de l'esprit de clocher et la nécessité d'opérer des regroupements. Malheureusement beaucoup de prêtres ne se sentent pas préparés à une pastorale d'ensemble, mais ils acceptent de reconsidérer leur ministère en fonction des nouvelles formes de société en gestation et d'entrer dans un travail d'équipe.

5. *Dialogue avec les militants engagés*

Le questionnaire interrogeait les prêtres ruraux sur leurs connaissances des institutions non chrétiennes de leur région, l'insertion de leurs paroissiens dans ces institutions ou réalisations et leur facilité à rencontrer les militants engagés.

Si les réalisations non chrétiennes semblent, le plus souvent, connues, l'insertion des catholiques n'apparaît pas très clairement. Quant à la possibilité du dialogue avec les militants engagés, les réponses passent de l'optimisme absolu à des positions plus prudentes et plus nuancées. Des prêtres regrettent leur inexpérience et incriminent souvent la formation trop livresque qu'ils ont reçue : « Il me manque une information de base que j'avais déjà ressentie au séminaire, surtout lorsque,

par exemple, des militants laïcs venaient nous apporter leur témoignage : impression d'un décalage, d'un infantilisme en face des réalités auxquelles les laïcs s'affrontent et dans lesquelles pourtant il faut bien faire passer le Message ». Ou bien : « Être informé ne veut pas dire être capable d'aider les gens ». Mais l'on trouve aussi, dans un sens différent : « Ce qui manque le plus, ce n'est pas la connaissance technique des institutions, mais cette connaissance profonde et vivante de l'Évangile pour percevoir ce qu'il y a d'évangélique ou non dans telle attitude ou tel événement ». Le dialogue une fois engagé avec les militants peut apporter beaucoup au prêtre : « C'est eux qui nous enseignent en ce moment ». « Je m'efforce d'écouter, d'apprendre avec eux. Je les laisse beaucoup parler. Je réfléchis là-dessus et je cherche les incidences évangéliques. Au début, dérouté ; maintenant j'ai moins peur, mais le séminaire ne m'a pas du tout préparé à ça ».

6. *Le prêtre est-il un « séparé » ?*

La question était ambiguë et plusieurs correspondants le soulignent. On pouvait répondre au niveau sociologique ou au niveau théologique. La plupart se situent dans la première hypothèse et leurs impressions sont contradictoires.

Pour les uns, il n'est pas vrai que le prêtre soit un séparé : « C'est faux, du moins pour ce qui est du prêtre rural ». « On nous le dit dans les retraites sacerdotales, cependant avec les fidèles il forme un tout harmonieux ». « Nous vivons en somme en famille » avec la paroisse. Inséré dans cette communauté humaine, le curé de campagne se livre au même travail que ses ouailles : « Si vous vivez de la même vie difficile que vos gens, grattant la terre comme eux pour faire vos légumes, on est alors des leurs et on peut discuter avec eux. »

Pour d'autres, les contacts ne sont que superficiels et la séparation est ressentie comme une solitude douloureuse. Le prêtre, écrit-on, « est séparé de tout et de tous ». Il a l'impression d'être en marge, à côté de la vie, de « mendier son exis-

tence ». Il se sent « trop célibataire et pas assez père ». « Actuellement je souffre beaucoup et je suis pratiquement seul, isolé ». « C'est de cette séparation que j'ai le plus souffert depuis que je suis prêtre ». Le prêtre « est seul. C'est la plus lourde croix qu'il a à porter ». « C'est humainement un véritable calvaire ». Et ces tristes constatations s'achèvent parfois en un cri : « J'en ai marre d'être séparé ». « Dieu ne peut pas vouloir cela, lui qui est trois ». Mais aussi, plus sereinement : cet isolement, c'est, pour le prêtre, « sa souffrance et sa grâce ».

La séparation n'est d'ailleurs pas ressentie uniquement par rapport au troupeau, mais aussi, et très fortement, par rapport à l'évêque qui apparaît souvent très lointain, « administrateur » plus que père. La présence des confrères peut apporter une détente et atténuer la solitude. Mais les réunions de doyennés apparaissent la plupart du temps comme insuffisantes, « pas sérieuses ». Le travail en équipe, lorsqu'il est possible, apporte un épanouissement plus profond.

Cette souffrance de la séparation prend, chez plusieurs prêtres, la coloration du désœuvrement et de l'ennui. Le prêtre de régions déchristianisées — et peut-être d'autres aussi — n'a « rien à faire ». Il « fait partie du folklore ». Il n'est qu'une « plante d'ornementation », « une présence gênante », un « empêchement de danser en rond », « quelqu'un que l'on craint ou que l'on méprise ». « On en arrive, écrit un curé, à ne plus savoir quoi faire en dehors de la messe et du caté. On se sent inutile et inefficace. »

Pour le plus grand nombre des correspondants, la séparation du prêtre est orientée vers une plus profonde présence à ceux auxquels il est envoyé. Les témoignages abondent en ce sens : le prêtre ne doit pas être « un Robinson sur son île ». Il est « séparé, mais non absent... un écartelé plus qu'un séparé ». « S'il est séparé, c'est pour mieux être avec tous », dans la vie des gens d'aujourd'hui. Distinct des laïques, il ne doit pas en être distant. On parle souvent de la loi d'Incarnation, du levain dans la pâte, du « sel dans la soupe » ; on insiste sur les affir-

mations du chapitre 17 de saint Jean : « Je ne te prie pas de les retirer du monde, mais de les garder du Mauvais ». Plusieurs fois revient une expression attribuée au P. Congar : « Etre moins du monde et plus au monde ».

Cette présence, conçue par tous comme souhaitable, s'exprimera par une certaine qualité d'âme et par une ouverture du cœur. Le prêtre devra être attentif, discret, compréhensif, simple, humain, affable, « ne pas jouer au pacha »... Si beaucoup estiment que « le prêtre doit être présent partout », il en est d'autres qui nuancent leur position avec le souci de respecter la place et le ministère propres des laïcs, en particulier des militants d'Action catholique : ce qui autorisera le prêtre à rester dans un certain état de séparation : « Etre présent au monde en étant présent aux militants... Avoir un grand respect du laïcat. Ne pas prendre sa place ». « Etre séparé : c'est souhaitable pour ne pas court-circuiter l'action du Saint-Esprit dans les militants ». « Le prêtre est un séparé et il le restera... Il doit à tout prix rester dans son rôle sacerdotal, donc croire aux engagements laïcs ».

Déjà, on le voit, des options doctrinales sont prises. Mais d'autres correspondants semblent refuser globalement cette façon de poser le problème. Passant du plan sociologique au plan théologique, ils n'ont pas de termes assez durs pour caractériser l'idéal de séparation et ils voient bien, comme l'écrit l'un d'entre eux, que « c'est toute une conception du sacerdoce qu'il faudrait remettre en jeu ».

« Le prêtre, a-t-on dit, est un séparé. Qu'en pensez-vous ? ». Voici quelques réponses : « Une aberration », « une hérésie épouvantable » (jansénisme), une « absurdité », « une catastrophe ». Et de tirer certaines conséquences de ce qui apparaît comme une grave erreur d'optique : « Faire du prêtre un séparé a amené les pratiquants à le considérer comme un druide qu'on consulte sur les choses peu importantes (le culte mal compris) et les non-pratiquants à le considérer comme un parasite ».

Cela s'assortit de critiques contre la formation reçue dans les séminaires, petits et grands, « qui ont trop bien réussi » : « On nous a bâti tout le sacerdoce sur des barrières, des défenses, des mises en garde ». Par ailleurs on a trop insisté sur le fameux « *sacerdos oportet prae-esse* » ; le résultat est que le prêtre reste « sur son piédestal », comme un « personnage officiel » ou un « fonctionnaire-notable », entouré de « crainte révérentielle ». Enfin l'on a confondu la situation du prêtre séculier et celle des religieux ou des moines.

Les résultats : « Pour certains le sens de l'apostolat en a été dévié : de peur du matérialisme pratico-pratique, du sensualisme, etc., on a parfois manqué la préparation du prêtre à la rencontre du monde ». En conséquence, des prêtres inadaptés, d'autres qui ont abandonné le sacerdoce, « d'autres par réaction, peintres, bricoleurs, cinéastes, etc. D'autres, enfin, braqués sur un problème ». « Le séminaire ne nous a pas préparés à nous mêler à la pâte ».

On met en cause le style de vie sacerdotal : plusieurs le jugent trop « bourgeois » : « Le style sacerdotal qu'on m'impose me rend difficile une vraie présence aux pauvres ». Mais aussi, dans un autre sens : « L'excès de notre pauvreté est un contre-témoignage ».

Creusant plus profond, plusieurs correspondants mettent en valeur le fait que sa formation et sa culture tendent à séparer le prêtre du peuple qui lui est confié. Mais cette appréciation n'est-elle pas à nuancer ? Le prêtre est-il réellement séparé par une autre réalité que par sa « spécialisation technique » ? Plusieurs réponses se réfèrent à d'autres professions ou vocations pour y trouver des cas similaires : « Le prêtre est un séparé comme le maçon est un séparé par rapport au paysan ou le médecin par rapport à l'ingénieur ou aux autres hommes ».

Néanmoins la vie du prêtre apparaît à un très grand nombre comme trop différente de celle des gens et beaucoup se demandent « dans quelle mesure on peut aider valablement

des gens en ne vivant pas leur vie ». Il faudrait que l'existence du prêtre soit plus conforme à celle de ses paroissiens pour lui permettre une authentique présence. Et les souhaits se concrétisent autour de deux points principaux : le travail, la vie de famille.

C'est en tout premier lieu l'importance du travail manuel qui est soulignée. Cultiver le jardinet de la cure, « s'adonner à l'apiculture, l'horticulture ou autre agriculture », ne suffit pas en effet à faire du prêtre un paysan. « Je ne serai un des leurs que quand je travaillerai de mes mains comme eux, non pas dans mon jardin, mais pour gagner ma vie », écrit un prêtre de plus de cinquante ans. Et un jeune vicaire : « Le prêtre doit mener la même vie que les gens au milieu desquels il vit, selon le lieu, au besoin se mettre au travail. Il est pénible d'entendre les gens dire : « On se promène » ? ou : « Vous faites beaucoup de catéchismes » ? ou : « Vous êtes les plus heureux ». Bien sûr que nous sommes trop heureux. Nous ne savons pas ce que c'est que de gagner le pain et avoir des soucis de famille ». Un troisième : « Je viens du caté et m'arrête à dire bonjour aux ouvriers qui travaillent à l'école : « Alors votre journée est finie » ? Si je m'arrête tout à l'heure au bord de la route, on me criera : « On embauche » ou bien : « Alors, on se promène » ? « Pourquoi cette séparation supportée par nous et qui n'est pas comprise de ceux pour qui elle existe, sans qu'on voie comment les aider à en comprendre le pourquoi ? ».

Et un nombre assez important de prêtres — il s'agit souvent de prêtres âgés — se déclarent favorables à une certaine forme de travail : « Je souhaite que le prêtre puisse gagner sa vie par un travail à mi-temps ». Un autre : « Je n'exclurais pas un travail du prêtre au titre de présence au monde ». Un autre encore : « Le prêtre devrait partager la vie de tous : travail qui ne rendrait pas impossible son ministère sur un terrain donné, vie familiale ».

Cette dernière réponse nous oriente vers un deuxième vœu. Si certains souhaitent que le prêtre travaille de ses mains,

d'autres — moins nombreux — désirent que son insertion dans le monde soit signifiée par une vie familiale analogue à celle de la plupart de ses paroissiens. Il ne s'agit pas toujours là de l'expression de la souffrance d'hommes vivant dans une douloureuse solitude, mais d'une volonté d'incarnation et de participation ; de l'expression d'un vœu qui ne concerne pas forcément de manière directe celui qui l'exprime, mais qui vise, objectivement, une certaine conception du style de vie sacerdotal. Voici quelques citations : « Si jusqu'ici le prêtre n'avait pas été mis à part, il aurait été davantage prêtre et homme... Le prêtre marié, gagnant sa vie, eût été dans le bain et ses essais pour vivre son idéal eussent été plus vrais, comme ses conseils ». « La façon de réagir spontanée de beaucoup de chrétiens, pratiquants même, qui ne nous font plus confiance, lorsque nous parlons de vie de travail ou de vie familiale, avec la volonté d'apporter la lumière de l'Évangile, parce que nous sommes « étrangers à tout ça », parce que « nous n'y comprenons rien », laisse bien supposer déjà que, venant de l'extérieur, le message évangélique passe difficilement... Je ne nie pas la valeur ni la nécessité du témoignage de gens « séparés » par le célibat et par une vie totalement consacrée aux valeurs spirituelles. Mais ce témoignage-là est-il inhérent au sacerdoce ? ».

Enfin, pour relativiser la conception du « sacerdoce séparé », plusieurs correspondants font remarquer que, dans un sens, la formule de séparation est applicable à tous les chrétiens : « La séparation, la ségrégation doit se faire dans le cœur. Tout chrétien doit être séparé du « monde » au sens de Jean et *a fortiori* le prêtre. Toutes les autres barrières gênent une approche missionnaire ». Et encore : « Le prêtre est un séparé en raison de son baptême et comme tout baptisé. Est-il de l'essence du sacerdoce *ministériel* (je ne parle pas des religieux) d'exiger une nouvelle séparation ? Je ne le pense pas. C'est un fait dans l'Église d'Occident, le prêtre est un séparé. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. En 428 le pape Célestin I^{er} écrivait aux évêques de Narbonnaise : « Dis-

tinguons-nous des autres par la science, non par le vêtement ; par nos propos, non par notre genre de vie ». Puisque, de par notre sacerdoce ministériel, nous sommes au service d'une communauté, je pense que le but devrait inspirer constamment notre attitude et notre genre de vie, précisément en fonction de la communauté ».

IV. LE CORPS SACERDOTAL

Une série de questions portaient sur les rapports des prêtres entre eux : efficacité des rencontres, conscience d'être partie prenante dans une pastorale d'ensemble, suffisance ou insuffisance des relations entre confrères et avec les supérieurs, isolement au sein du corps sacerdotal... Les prêtres n'ont pas eu peur du caractère « direct », presque indiscret, de certaines de ces questions et ils ont presque tous répondu à toutes. Malheureusement ils l'ont fait parfois de manière trop laconique et nous laissent dans le vague. Ainsi déclarer qu'on ne se sent pas partie prenante d'une pastorale d'ensemble peut revêtir deux significations bien différentes. — on s'en rend compte à la lecture des réponses plus développées — soit : il n'y a rien d'organisé autour de moi en ce sens et je le regrette, soit : je ne désire pas être embrigadé dans une sorte d'entreprise de « collectivisation » ecclésiastique. D'autre part les réponses sont fort différentes les unes des autres car les correspondants se sont placés les uns sur le plan affectif, d'autres sur le plan spirituel, d'autres enfin sur le plan apostolique. Malgré tout, une impression d'ensemble se dégage.

1. *L'isolement*

Un nombre appréciable de prêtres, une cinquantaine, expriment leur isolement de manière pathétique. Par exemple : « Beaucoup trop de prêtres, et moi le premier, ne donnent pas l'impression d'être épanouis dans leur sacerdoce ; cela tient surtout à ce que les prêtres ne sont pas compris et aidés. Ils se trouvent isolés dans un ministère souvent trop

dur, auquel ils n'ont pas été préparés. On n'a tenu aucun compte de leurs talents et de leurs désirs. Ils ne sont pas avec l'équipe qu'ils désirent ». Plusieurs estiment l'expression « corps sacerdotal » prétentieuse et ridicule, c'est « un de ces mots qui ne recouvrent absolument rien ».

Il convient, certes, de ne pas attacher trop d'importance à des cas extrêmes et limités. Mais le nombre relativement élevé de ces cas inquiète. Et d'autre part il faut mettre ces réponses en rapport avec celles de prêtres qui estiment, posément, que, s'ils parviennent personnellement à vaincre la solitude, ce n'est pas le cas de beaucoup de leurs confrères.

L'opinion moyenne peut se résumer ainsi : les rapports ne manquent pas entre prêtres, ils sont un élément de soutien, mais ils ne revêtent ni l'ampleur ni la profondeur nécessaires pour que le « corps sacerdotal » ait sa vraie consistance. Certains, — en général ils semblent être des « spirituels » — dénoncent la superficialité des relations : elles ne sont « pas assez fraternelles », « trop officielles » ; elles ne mettent pas réellement « des prêtres face à des prêtres ». D'autres, plus actifs, trouvent chez leurs confrères de la cordialité, une agréable camaraderie, mais se plaignent du manque d'engagements communs. Individualisme, manque de préparation à l'apostolat d'aujourd'hui, infantilisme sont, d'après eux, les causes de cet état de chose regrettable. Plus nombreux sont ceux qui signalent que l'isolement est vaincu par un remède qui nuit à la cohésion du clergé : la constitution d'équipes ou de groupes trop fermés sur eux-mêmes, voire de « clans » d'amis. Le fait paraît généralisé mais ne revêt pas partout la même gravité. Ici on laisse entendre qu'un modeste effort permettrait de s'ouvrir à tous, tandis que là des tensions se sont créées que le nouvel arrivant subit comme un fait de nature. Les lignes de clivage les plus fréquemment citées passent entre les prêtres âgés et les prêtres plus jeunes, les tenants de l'Action catholique et ceux qui s'en méfient, le clergé rural et le clergé urbain et — deux fois signalé seulement — entre prêtres sous-employés et prêtres sur-employés.

Beaucoup de réponses rendent un son optimiste : malheureusement les justifications de cet optimisme sont rarement explicitées : ici c'est l'existence d'une bonne équipe de vicaires, là l'appartenance à un institut séculier, ailleurs encore la visite régulière de tel aumônier... Quelques prêtres sont heureux parce qu'ils se contentent de peu en matière de relations humaines.

2. *Rapports avec la hiérarchie*

Il n'y a pas quatre vingt dix prêtres à s'estimer satisfaits des rapports avec leurs supérieurs. Les mécontents se recrutent même parmi ceux qui font, sur tous les autres points, des réponses optimistes.

Qui accuse-t-on ? Parfois soi-même, sa timidité, son manque d'habileté à se faire comprendre ; d'autres fois l'éloignement de la campagne, le manque de temps, la surcharge de travail en haut lieu ; mais bien plus souvent on ne peut s'empêcher d'être amer contre les personnes : évêques, vicaires généraux, doyens, maison des œuvres, etc. On a l'impression d'être par eux « jugés plus que compris », « traités en mineurs », « actionnés comme des pions sur un échiquier ». Certains de ces supérieurs, estime-t-on, se conduisent comme des adjudants et non comme des frères ; ils font figure de serviteurs de l'administration plus que de serviteurs des administrés. Rien ne contribue plus que leur attitude distante à donner au prêtre rural l'impression d'être « de seconde zone ».

Ceux mêmes qui sont contents de leurs rapports avec la hiérarchie le doivent souvent à des raisons particulières ou bien ils bénéficient de progrès récents. Les situations apparaissent fort différentes suivant les diocèses.

3. *Rencontres entre prêtres*

Ces rencontres entre prêtres font figure de remède à l'isolement. Presque partout il en existe de régulières. Elles sont souvent appréciées : ceux mêmes qui en déplorent l'inefficacité au plan des résultats apostoliques reconnaissent qu'elles

sont sur le moment « réconfortantes », « regonflantes » ou qu'elles constituent, plus modestement, un bon moment de détente.

On distingue, en suivant les questions posées, réunions au doyenné et réunions d'équipe. Ce sont les premières qui reçoivent la plus grande part des critiques : elles ne se prêtent pas au travail sérieux, quand elles ne tournent pas à la pure « gastronomie », « au café-bar et à la rigolade ». Elles réunissent des prêtres trop différents par l'âge et par la formation pour être le point de départ de véritables équipes. D'ailleurs le doyenné ne constitue plus un cadre réel de vie et de pastorale pour aujourd'hui. Le nombre des prêtres qui espèrent et déjà obtiennent des résultats positifs de réunions « d'équipes de secteur » ou d'aumôniers de mouvements est bien plus considérable. De telles rencontres, estime-t-on, se prolongent normalement en un fructueux travail en commun.

De toute façon une réunion féconde ne s'obtient pas sans effort. Les principaux obstacles à vaincre, d'après nos correspondants, sont — outre les différences et les divergences signalées plus haut — le manque de préparation, l'incompétence, le manque de direction, le manque de fréquence, la crainte chez certains de « se mouiller », la fuite dans l'abstrait, la présence de « personnalités supérieures » qui glacent le dialogue. On signale aussi, mais moins souvent : l'absence de prière commune, le manque de continuité dans l'effort, le bluff de certains et la timidité d'autres, etc. Somme toute, ce qui fait échouer une rencontre est précisément ce qui contribue à installer les prêtres dans l'isolement. Et un mot revient très fréquemment tout au long des réponses de cette série : « individualisme ».

4. Un espoir : la pastorale d'ensemble

Les réunions devraient déboucher sur un travail en commun et une structuration de la pastorale d'ensemble ; celle-ci constitue le grand espoir de la majorité des prêtres ruraux, optimistes ou pessimistes.

Très peu nombreux sont ceux qui expriment une hostilité de principe. Quelques-uns sont réticents, mais d'une réticence dont ils s'accusent comme d'une faiblesse : les nouvelles structures vont leur demander un gros effort d'adaptation, des sacrifices d'autonomie, parfois un surcroît de travail. Deux autres craintes encore sont exprimées : la première est celle de voir s'installer, sous le nom de pastorale d'ensemble, un dirigisme excessif ; ceux qui formulent cette crainte sont prêts à bien des sacrifices, mais en contrepartie ils désirent être consultés et ils voient d'un mauvais œil que « tout vient d'en haut », que le curé de campagne est plus que jamais un simple « exécutant », une « potiche ». D'autres encore redoutent que pastorale d'ensemble ne soit qu'un « grand mot vide » avec lequel on va faire du « tapage » afin de laisser croire à l'invention de solutions qui se trouvent en réalité au delà de conceptions d'état-major.

5. *Autres remèdes et suggestions*

Pour remédier à une solitude toujours menaçante, beaucoup de prêtres recommandent la vie en commun, qui se pratique d'ailleurs assez souvent. D'autres, sans aller jusque là, proposent une institutionnalisation du travail en équipe. Voici une suggestion, qui n'est pas unique : « Je propose ceci : prendre un secteur déterminé, doyenné par exemple, avec ville (écoles, collèges, lycées), villages (A.C.R.), en demandant des prêtres *volontaires* pour vivre et travailler ensemble, chacun spécialiste d'une branche (social, professionnel, etc.). Expérience de cinq ans par exemple. Dans ce groupe il faut un chef pour qu'il y ait de l'organisation. Cela ne veut pas dire que la cohabitation soit nécessaire ».

Pour qu'il y ait plus de circulation entre l'évêque et ses prêtres, certains proposent des structures intermédiaires nouvelles. Ici ou là il existe, par exemple, un « aumônier du clergé ». Dans certaines régions, on exprime le souhait que le diocèse adopte cette institution. Dans un sens voisin, un prêtre propose l'établissement d'un « troisième an » pour le

clergé, qui irait « s'y refaire des idées justes et bien lucides ». D'autres vœux sont plus revendicatifs. Deux ou trois fois on parle d'éventuels « syndicats de prêtres » et une réponse suggère qu'on en revienne à l'antique usage de l'élection de l'évêque par les clercs.

V. LA FORMATION AU SÉMINAIRE

Il est indéniable que dans le malaise ressenti aujourd'hui par un grand nombre de prêtres, la formation reçue au séminaire entre en ligne de compte. Certes, certains ont conscience que la contestation de cette formation peut être une injustice et une facilité. Une injustice, car il est évident qu'en bien des cas les directeurs et professeurs de séminaire « ont fait ce qu'ils ont pu », et d'autre part, il est illusoire d'exiger rétrospectivement d'un séminaire où l'on a vécu avant guerre le bagage dont on sent la nécessité en 1964 : le monde et l'Église ont évolué. « Ne demandons pas à des directeurs, écrit un prêtre de cinquante-six ans, d'être nécessairement prophètes ». La contestation de la formation reçue peut être aussi une facilité : on pourra toujours se demander si certaines carences éprouvées aujourd'hui ont bien pour origine la déficience objective de la formation ; n'est-ce pas plutôt la passivité, le manque d'engagement, la paresse du sujet ?

Aussi délicate que soit l'interprétation de certaines revendications et aussi problématique que soit par conséquent leur généralisation, il n'en reste pas moins que les résultats chiffrés de l'enquête témoignent de l'inadéquation, totale ou partielle, de la formation reçue au séminaire avec la vie réelle du prêtre aujourd'hui. Quelques correspondants, surtout parmi les plus âgés, font un éloge inconditionnel de cette formation. Mais, dans l'ensemble, soixante à soixante-dix pour cent des prêtres émettent sur elle un avis défavorable, exprimé parfois en termes très vifs. Ce sont surtout les études qui sont incriminées ; la conception du sacerdoce donnée au séminaire l'est un peu moins ; quant à l'éducation spirituelle, elle a à peu près autant d'adversaires que de partisans.

1. Cadre éducatif du séminaire

Les deux tiers des prêtres ayant répondu à l'enquête estiment que la formation éducative du séminaire a été déplorable, si tant est que l'on puisse parler de formation. « Nous avons reçu un enseignement, assez peu une formation », écrit un prêtre de trente-huit ans. A leurs yeux, le séminaire les a laissés démunis, ou les a démunis, de ce qui leur aurait été nécessaire pour rencontrer le monde des hommes et y remplir leur mission. La raison en est double sur le plan éducatif. D'une part, le séminaire constitue un milieu fermé, une sorte de « ghetto », où l'on forme à un « sacerdoce à l'étuvée », désincarné, coupé des réalités humaines, et dont le rythme de vie est totalement étranger à celui de l'existence dans le ministère. D'autre part — ceci n'est pas sans lien avec ce qui précède — la formation de la personnalité est inexistante, parfois brimée : le séminariste reste un enfant et un collégien. Comment ne pas voir dès lors dans le séminaire « un cadre essentiellement déséquilibrant, malgré le dévouement des maîtres », le lieu d'un idéalisme dont les expériences postérieures ont tôt fait de dénoncer l'illusion ? Citons quelques textes plus caractéristiques : « On nous a trop gardés en serre chaude. On nous a traités comme des enfants jusqu'à vingt-six ans et, du jour au lendemain, on se retrouve dans le monde comme conseiller de tous, supposé compétent en tout. La douche est assez froide les premiers temps ». « Ayant commencé mon grand séminaire à vingt-sept ans, après six ans de plongée non demandée « dans la masse » (guerre et captivité), c'est pendant que j'y étais que j'ai mis en cause la formation reçue : coupure à peu près totale du monde normal, exigée pratiquement ; néantisation inconsciente mais réelle de toutes les expériences vécues avant l'entrée au grand séminaire ; plongée obligatoire pendant cinq ans dans un bain de culture cléricobourgeoise telle qu'on finit, le plus souvent, par perdre les qualités les plus précieuses de son milieu social originel, par trouver normales des formes d'expression, de pensée, de prière, que l'on aurait rejetées si l'on était resté dans son milieu, par devenir sur le plan social comme un être « asexué », coupé

ainsi de tous les milieux ; étouffement ou, au minimum, mise en sommeil de l'esprit d'initiative, des qualités critiques, de l'esprit de jugement, du sens des responsabilités au nom de la vertu d'obéissance, etc. » On pourrait citer dans le même sens d'autres témoignages, tel celui-ci, d'un prêtre de quarante ans : « Le sacerdoce se bâtissait sur les ruines de nos aspirations humaines ». En définitive, ce qu'un grand nombre de prêtres, qui entendent rester fidèles à leur sacerdoce, reprochent à leur séminaire, c'est de n'avoir pas fait d'eux des hommes. On a cru éduquer le prêtre en lui mettant un corset ; c'est la colonne vertébrale qu'il eût fallu former. La vie en vase clos du séminaire, non seulement n'a pas formé le séminariste à vivre humainement et spirituellement dans le monde réel qu'il aurait à évangéliser, mais elle a empêché parfois un jeune homme de choisir en connaissance de cause, c'est-à-dire librement, son destin : car il doit bien s'agir d'un choix libre, ce que voile une conception magique et passive de la « vocation ». Il est significatif que certains prêtres qui hésiteraient aujourd'hui à choisir l'état sacerdotal ou s'y refuseraient, parce que l'expérience leur a montré qu'ils s'étaient fourvoyés dans une vie à laquelle ils n'étaient pas appelés, attribuent cette mauvaise orientation à l'éducation reçue au séminaire : « Si je n'avais pas été systématiquement coupé du monde féminin pendant mon séminaire, écrit un correspondant de trente-huit ans, j'aurais sans doute été tenté de fonder un foyer. Le courage au séminaire était de partir ». Et un autre, d'un an plus âgé : « L'atmosphère était telle au séminaire que je ne pouvais pas reculer. Ne connaissant pas la vie, je n'étais pas libre. Je n'ai eu aucune formation affective ».

Il est certain qu'un engagement au sacerdoce sera toujours pour une part un saut dans un avenir imprévu, un pari fait sur la grâce de Dieu. Mais il reste que, pour s'engager librement, le sujet doit être le plus authentiquement possible en mesure de choisir. Il apparaît que le séminaire, tant par sa coupure d'avec le monde que par sa carence dans l'éducation de l'homme, ne le permet pas toujours. Qui n'en voit les conséquences dramatiques pour certains ?

2. Conception de la vie sacerdotale

L'éducation donnée au séminaire est liée à une certaine conception du sacerdoce, que bien des prêtres aujourd'hui remettent en cause. A dire vrai, ce qui est contesté, ce n'est pas tant la conception du sacerdoce lui-même, qui aura toujours les mêmes bases doctrinales, que la conception de la vie sacerdotale. Sur ce point, nous rencontrons le même grief : nous avons été préparés à une vie sacerdotale qui n'est pas celle d'un pasteur dans le monde, chargé de l'évangéliser en communion concrète avec d'autres prêtres. C'est la conception du prêtre « séparé » (appelée « sulpicienne » par quelques-uns) qui fait difficulté. « Le prêtre n'est pas un moine lancé dans le ministère », écrit-on en guise de reproche. Beaucoup insistent sur la confusion permanente entre le style de vie du religieux et celui du séculier. C'est au premier qu'on les a formés, selon l'image du bon et pieux prêtre, forgée par l'Ecole française. On ne refuse pas à cette image un noyau permanent de valeurs, mais on en dénonce l'insuffisance. « C'est un sacerdoce style meubles Louis XV ». Outre sa fermeture aux réalités humaines, cette conception de la vie sacerdotale semble se caractériser, aux yeux de beaucoup, par son individualisme, son juridisme, son souci de faire du prêtre avant tout un notable respectable, une sorte de « patriarche qui sait tout, a réponse à tout » et a droit inconditionnellement à la vénération des foules, fût-il sans compétence réelle, enfin sa méconnaissance du prêtre comme serviteur du laïcat : prêtre cultuel et administratif, « pour les chrétiens bien sages », mais incapable de porter la Bonne Nouvelle au monde, prêtre « ni assez humain ni assez mystique ». « Nous étions orientés vers un sacerdoce administratif et nous voici embarqués dans la mission », écrit un prêtre de quarante-quatre ans.

On ne saurait cependant, comme le font remarquer aussi certains de ceux qui par ailleurs sont très critiques, condamner sans nuances la conception du sacerdoce donnée au séminaire. C'est là que des maîtres dévoués ont livré l'essentiel : « Le prêtre est un autre Christ, un homme prêt à tous les sacrifices

pour donner le Christ aux autres et le faire aimer ». De même, à propos de l'individualisme du style de vie sacerdotale, plusieurs reconnaissent que c'est au séminaire qu'ils ont pris le « virus » de la vie en équipe, du travail communautaire et que, s'ils ressentent aujourd'hui un décalage entre leur vie réelle et leur formation, ce n'est pas au séminaire qu'il faut l'imputer, mais à l'autorité qui n'a pas toujours su instituer dans les diocèses des formes communautaires d'existence sacerdotale.

3. *Formation spirituelle*

Le style monastique que l'on reproche à la vie en séminaire a affecté au premier chef la prière. « Il semble qu'au sortir du séminaire j'aurais pu entrer sans trop de difficultés dans un monastère quelconque et j'aurais pu poursuivre, soutenu par une communauté ». A vrai dire, comme le montre cette déclaration, la difficulté ressentie est ambivalente. Beaucoup estiment avoir été heureusement initiés à la prière commune, mais constatent l'inadéquation de cette formation dans la mesure où ils vivent isolés. Qu'on leur donne la possibilité de vivre communautairement, la formation reçue portera ses fruits. Certains néanmoins contestent la forme trop traditionnelle de la prière liturgique au séminaire : « On n'a jamais fait de « célébration » et l'on sort du séminaire sans savoir de chants en français et sans avoir fait d'expériences sur ce qu'on peut faire en paroisse ». Sans doute est-ce la longue stagnation de l'Eglise tout entière en matière liturgique qu'il faut ici incriminer : nous en sommes sortis.

C'est surtout la formation spirituelle profonde, l'éducation de la prière personnelle, qui fait problème à certains. « Formation spirituelle : zéro. Et sur ce point plus particulièrement, c'est l'avis unanime de mes collègues », écrit un correspondant de trente-sept ans. Ici encore la politique du corset, plus que celle de la colonne vertébrale, semble avoir été suivie dans un grand nombre de séminaires. Citons quelques témoignages parmi d'autres : « La vie spirituelle fut présentée comme un « en soi », encadré par la multiplicité des « exer-

cices de piété », le tout axé vers l'équilibre personnel, très peu vers l'annonce missionnaire » : c'est un prêtre de soixante-cinq ans qui s'exprime ainsi. Et un autre de trente-sept ans : « Pour la vie de prière, la formation du séminaire n'était peut-être pas des plus heureuses. Toute cette prière compartimentée et minutée, avec de beaux schémas d'oraison en trois points... J'aurais aimé une formation plus large, la dernière année au moins. Cela m'aurait évité bien des difficultés dans les premières années. Mais actuellement cette transition est mieux observée ». « Pas de formation spirituelle profonde », dit l'un ; « prière factice, fausse mystique, sans enracinement biblique », ajoute un second ; « je n'ai pas vraiment été formé à l'oraison, car il ne me reste rien de la méthode d'oraison de Saint-Sulpice », conclut un troisième. On note également qu'en certains cas la formation spirituelle est affectée par des séquelles de jansénisme. Quelques prêtres, par contre, estiment qu'ils ont reçu une bonne formation de base.

Comment prier, quand on est lancé dans le monde, bousculé par des tâches de toutes sortes, happé par les urgences apostoliques ? C'est ce qu'on n'a pas dit aux séminaristes. On leur a appris à respirer spirituellement dans un petit monde préservé et organisé : ils ont à respirer dans le vent. Certains ont pu s'adapter à ce nouveau climat, inventer des formes et des rythmes personnels de prière. Mais beaucoup d'autres semblent en avoir été incapables : ils étouffent. Une année de noviciat, consacrée intensément et adéquatement à la formation spirituelle serait-elle, comme le suggère un prêtre de trente-deux ans, une solution ?

4. *Formation intellectuelle*

Les deux tiers au moins des prêtres ayant répondu à l'enquête se plaignent des études. Certains regrettent que leurs études n'aient pas été plus sérieuses, plus longues, tout en estimant par ailleurs qu'elles n'avaient pas à leur fournir « des recettes apostoliques », la majorité pense qu'elles n'ont pas été suffisamment adaptées à leur vie de pasteur : « Ce qu'on a

appris n'est pas livrable aux clients de nos paroisses ». Le résultat : « Dans mon coin, la pauvreté intellectuelle du clergé est tout simplement effarante. Des exemples, ce n'est pas la peine. Ce serait ahurissant. Les conséquences sont très graves et on peut les voir tous les jours. Le prêtre vit dans son petit monde d'il y a dix, vingt ou quarante ans, complètement décroché des gens, même si on entretient de vagues rapports au plan humain ; on ne remet plus rien en cause, puisqu'on est persuadé de posséder toujours la Vérité ; la prière personnelle qui n'est pas entretenue intellectuellement ne fait pas long feu et on prie machinalement en assurant ses obligations : sans travail intellectuel, on a tôt fait de s'installer, avec tout ce que cela comporte ».

Le premier élément de cette contestation des études est la qualification douteuse des professeurs : « Il faut sans doute avoir le courage de reconnaître, écrit un prêtre de quarante-neuf ans, une certaine faiblesse intellectuelle chez les responsables de notre formation, car il leur était demandé de faire plus des prêtres dociles que des personnes en état de recherche ». Et un autre, de deux ans plus jeune : « Il fut un temps où pour être supérieur ou professeur de séminaire, il fallait être avant tout inoffensif. La peur du modernisme et de toute hérésie a mené une génération de diocèses trop petits pour avoir des professeurs vraiment qualifiés et pour caser les prêtres aux vocations nettement spécialisées. C'est encore vrai d'ailleurs ».

Le cas, que l'on signale, du professeur-bonne à tout faire (professeur de philosophie, puis économiste, puis professeur de théologie) ne favorise certes pas une qualification très sérieuse. Mais la dimension apostolique retenant au premier chef l'attention, c'est de supérieurs et de professeurs ayant eu une réelle expérience pastorale que l'on voudrait voir doter les séminaires : « Les directeurs devraient être des curés de campagne ».

Notons cependant que les personnes sont très rarement mises en cause : « Ils ont fait ce qu'ils ont pu... ». C'est la

qualité objective de l'enseignement qui fait surtout difficulté. De la théologie, un grand nombre de prêtres, de tous âges, déclarent qu'elle fut totalement « inadaptée aux réalités », « largement dépassée par les problèmes actuels », « trop livresque », « trop scolastique », « médiévale », « abstraite », « intellectualiste », « cérébrale », « théorique », « inassimilable », « trop spéculative », « scolaire et primaire », « un ramassis de réfutations d'erreurs et de querelles byzantines », « trop affirmative et sans réplique (théologie du Denzinger) », « étriquée, obtuse et bornée ». « On nous a fait éplucher des livres, comme on devait le faire au XVII^e siècle, mais en dehors de la vie qui est la nôtre. Nous savions ce que pensaient Platon, ou saint Thomas, ou Kant, ou Hegel, et encore. Mais on ignorait tout des aspirations et des problèmes de notre génération. On a affirmé une doctrine pour elle-même. Une étude, par exemple, de saint Thomas, confrontée avec la vie de son époque, aurait été autrement éclairante. Nous aurions eu une autre conception de l'Universel et les applications aux hommes d'aujourd'hui seraient plus faciles » : le prêtre qui s'exprime ainsi a quarante-cinq ans.

Sans doute aimerait-on savoir ce que l'un ou l'autre entend par « théologie » et si le but immédiat et concrètement pastoral qu'il lui assigne est bien le premier et unique objectif d'une théologie, ouverte aux problèmes majeurs de l'époque, mais intellectuellement exigeante. Mais à qui la faute, si on n'a pas perçu ce que peut et doit être une grande théologie ? Le goût d'une recherche personnelle et sérieuse en ce domaine peut-il venir à des élèves qui n'apprennent des « thèses », parfois « sans rien comprendre », que pour passer des examens (beaucoup signalent cette plaie du « bachotage ») qu'un supérieur croyait bon, en 1933, de couronner par une distribution des prix ?

Autre reproche important et fréquent : on ne nous a pas donné une véritable synthèse théologique, unifiée autour de grands axes directeurs : « Je me souviendrai longtemps de la pénible sensation ressentie au début de mon ministère sacerdo-

tal en paroisse : non seulement je ne savais pas *comment* il fallait enseigner la religion, mais encore je ne savais pas les points importants et dégager les grandes lignes. Je n'étais pas compétent dans mon propre domaine. Je pense qu'au lieu de juxtaposer des cours et des théories, on devrait permettre aux séminaristes de se faire une synthèse du christianisme pour pouvoir replacer tous les aspects de la religion à l'intérieur de cette synthèse. Je sais que ce n'est pas facile et qu'il faudrait repenser tout soi-même et assimiler. Mais il suffirait peut-être de rencontrer des hommes qui ont eux-mêmes fait cette synthèse pour en comprendre l'importance ».

On regrette aussi en général — il y a pourtant des exceptions — la mauvaise qualité de l'enseignement biblique. Deux prêtres de cinquante ans : « L'enseignement de l'Écriture atteignait à peine le niveau du certificat d'études libre » ; « l'Écriture sainte était jadis considérée comme un petit cours ; cela est lamentable ». Un plus jeune parle d'« une petite exégèse sans idées générales ». C'est déjà mieux que la situation dans laquelle se trouvait ce prêtre de soixante-treize ans qui affirme : « La Bible nous était inconnue ». Dans l'enseignement théologique, qu'on voudrait parfois plus historique et plus patristique, les carences les plus souvent signalées sont celle d'une ecclésiologie et surtout celle d'une théologie des réalités terrestres et des valeurs humaines. Enfin il est un souhait assez constant : celui de voir inscrire à la « *ratio studiorum* » des séminaires, ou développer, des disciplines appartenant à la sphère des sciences humaines, telles que la pédagogie, la psychologie, l'économie, la sociologie, une initiation à la politique et aux questions syndicales...

Toutes ces observations sur les études au séminaire sont instructives. Elles peuvent paraître sévères. Qu'on n'oublie pas cependant que, dans les réponses à l'enquête, il y a aussi des éloges. Mais la vérité est que le plus grand nombre des prêtres, et de tous âges, conteste, sous une forme ou sous une autre, l'enseignement reçu.

En conclusion, le séminaire, tel qu'il est traditionnellement conçu, semblant ne former ni intellectuellement ni pastoralement, « n'a-t-il pas fait son temps » ? se demande un prêtre. « L'idéal, pour les jeunes nantis de dispositions intellectuelles, écrit un autre correspondant, paraît être la vie universitaire. Nos séminaires diocésains ne peuvent pas avoir les maîtres des Facultés, ni l'ouverture d'esprit qui y correspond. C'est une fierté diocésaine bien mal placée. Pour ceux qui n'ont pas de dispositions intellectuelles prononcées, mais dont l'intelligence et la valeur humaine sont cependant incontestables, pourquoi ne pas penser à la vieille méthode de formation de l'apprenti ? L'Esprit Saint n'a pas attendu la formation des séminaires pour former des hommes dévoués à sa cause... Dans les lycées, les collèges d'Etat, l'enfant recevrait une formation intellectuelle au moins égale sinon supérieure le plus souvent, à cause de la sélection des maîtres, et se trouverait dans un vrai milieu. Il appartiendrait au prêtre de sa paroisse, ou à des aumôniers, de l'aider. Pour les vocations qui se sont adressées à moi, j'ai conseillé lycées ou collèges et séminaire universitaire. Dans les réunions de prêtres, je n'ai jamais entendu d'arguments sérieux s'y opposant ».

C'est sur ces suggestions que nous laissons ce chapitre de l'enquête. Nul ne minimisera l'importance et l'enjeu des problèmes qu'il soulève, d'autant moins lorsqu'on saura que plusieurs prêtres n'envisageraient aujourd'hui de s'engager dans la vie sacerdotale que s'ils étaient sûrs de trouver un séminaire qui les y préparât mieux que ne le fit jadis celui où ils passèrent.

VI. CONCLUSIONS

Le questionnaire se termine par deux questions synthèse : Etes-vous habituellement heureux ou cafardeux ? Si le choix vous en était laissé, choisiriez-vous encore d'être prêtre ?

Les réponses apportées ici, sont, plus encore peut-être que pour le reste de l'enquête, d'interprétation difficile. Les questions posées touchent en effet à un domaine éminemment

personnel et l'on n'y saurait répondre objectivement si l'on n'est pas parvenu à une connaissance suffisante et à une acceptation vraie de soi. En abordant un tel domaine, l'enquête se heurte à des problèmes psychologiques qui en relativisent plus ou moins la portée, dans la mesure où il est impossible d'apprécier correctement la portée réelle des réponses. On peut estimer *a priori* que des mécanismes de défense ont pu jouer un rôle non négligeable : par exemple, les motivations qui sont fournies en réponse à la dernière question peuvent n'être qu'un voile jeté sur les motivations réelles ; mais rien ne nous permet de critiquer chaque réponse en particulier. On ne peut donc procéder qu'avec une grande réserve. Comment interpréter, par exemple, le scandale indigné de plusieurs prêtres, qui ne comprennent pas qu'on puisse se demander si l'on choisirait encore d'être prêtre ? N'est-ce pas remettre en question un choix qui a été fait une fois pour toutes ? Quand un prêtre répond qu'il est très heureux et qu'il ajoute : « Comment un prêtre peut-il être triste » ?, exprime-t-il ce qu'il est réellement ou se dissimule-t-il derrière une représentation stéréotypée du prêtre, à laquelle il veut s'identifier ? De même encore un certain nombre d'arguments donnés en faveur d'un choix du sacerdoce (ou, éventuellement, d'un choix contraire) sont-ils souvent indéchiffrables : *sacerdos alter Christus*, le prêtre est l'ami du Christ, le monde a un grand besoin des prêtres, *sacerdos et hostia*, que ferais-je si je n'étais pas prêtre ? autant de réponses dont il faut bien savoir qu'on n'en peut appréhender le sens réel.

D'autre part, nous l'avons dit dès notre introduction, les conclusions qu'on peut dégager à partir des cinq cents réponses ne pourraient sans danger être étendues à l'ensemble du clergé rural. Nous ne pouvons savoir, en effet, dans quelle mesure les prêtres qui ont répondu à l'enquête sont représentatifs du corps sacerdotal. *A priori* on peut estimer qu'ils appartiennent à une certaine élite plutôt qu'au groupe de ceux qui sont le plus durement touchés par la crise : remplir un questionnaire suppose que l'on prend les choses au sérieux.

Cependant il est à noter que le questionnaire a joué, en plusieurs cas, le rôle d'un exutoire : ce qu'on vivait sans avoir jamais pu ou osé le dire (et peut-être se le dire à soi-même), on l'a jeté sans fard, noir sur blanc, pour se libérer, dans l'espoir qu'on serait entendu. Mais ce sont là des cas qui restent exceptionnels ; ils attestent qu'un malaise existe, mais ils ne nous permettent aucunement d'en mesurer l'ampleur.

Il serait donc sans signification d'épiloguer sur le fait que soixante pour cent des prêtres s'estiment heureux, que quatorze pour cent se reconnaissent cafardeux, tandis que vingt-cinq pour cent oscillent entre la joie et la tristesse. La proportion des *oui* et des *non* qui apparaissent à la dernière question n'est pas davantage significative ni utilisable. Ce qui s'impose, par contre, c'est *l'état de crise* que font apparaître la quasi totalité des réponses, aussi bien chez les *heureux* que chez les *cafardeux*, et quelle que soit l'attitude des prêtres à l'égard de leur sacerdoce. Cette constatation est *significative* : pour la rejeter il faudrait admettre que les cinq cents prêtres qui ont répondu au questionnaire appartiennent tous au groupe de ceux qui connaissent des difficultés, tandis que ceux qui n'ont pas répondu seraient sans problèmes : c'est là une supposition bien improbable !

Cette crise peut être légère ou aiguë, mais elle est quasi universelle. On en éprouve un sentiment si vif qu'on en vient à s'étonner qu'une si forte proportion de prêtres ne songent aucunement à remettre en cause leur engagement sacerdotal. Il faut souvent parler d'une fidélité douloureuse, qui s'exprime, par exemple, dans la réponse suivante : « Le bilan de mon existence sacerdotale est un bilan de faillite ; au Seigneur qui m'a voulu de suppléer par sa grâce à la mauvaise qualité de son ministre ».

Nous essayerons de démêler les éléments essentiels de cette crise, tels qu'ils apparaissent au travers du questionnaire. Nous recueillerons ensuite les facteurs positifs qui, plus ou moins fortement, permettent de surmonter les difficultés.

1. Les éléments de la crise

Les deux dernières questions résument et éclairent l'ensemble de l'enquête. Elles manifestent les conséquences de la situation qui a été dévoilée par les questions antérieures. Nous allons donc retrouver ici un bon nombre de points qui ont été abordés plus haut.

Une première raison — la plus essentielle peut-être — de la crise du clergé rural, c'est ce qu'on peut appeler pour faire bref *l'isolement du prêtre*. Nous ne parlons pas seulement de la solitude que le prêtre éprouve au milieu des hommes. Certes, la *séparation* du prêtre est souvent signalée comme un facteur négatif, comme la source d'un malaise profond. Le prêtre souffre de n'être pas un homme ou de n'être pas reconnu comme tel, d'être enfermé dans le monde de l'enfance, d'être considéré comme un fainéant, incapable de gagner sa vie... Mais l'isolement le plus grave nous paraît celui qui est éprouvé à l'intérieur de la communauté ecclésiale. Le prêtre connaît une crise d'autant plus grave qu'il éprouve cette solitude au sein de l'Eglise. Voici quelques témoignages : « L'organisation du diocèse, la répartition des prêtres paraissent périmées. On ne doit plus laisser des prêtres seuls. Je conçois la vie du prêtre travaillant en communauté, tous s'entr'aideraient pour l'Action catholique, les cérémonies de mariage ou de sépulture, la réforme liturgique. Si le choix m'était laissé, j'opterais tout de suite pour une forme de clergé communautaire », écrit un curé-doyen de cinquante-cinq ans. D'autres prêtres laissent percer la même nostalgie de la communauté : « Si j'avais à choisir maintenant, j'opterais pour une congrégation religieuse, pour la Mission de France, pour les Petits Frères... ».

Les déficiences de la communauté sacerdotale apparaissent en effet comme un scandale : « Je croyais trouver un sacerdoce unanime et fraternel ; j'ai trouvé une collection d'individualistes ». Bien plus encore qu'entre les prêtres, le fossé apparaît profond et de grave conséquence entre les prêtres et leur évêque : « Je suis déçu des confrères, de l'évêque en

général ; j'ai eu trois évêques depuis neuf ans ; jamais je ne leur ai parlé de mes difficultés ou de mes joies sacerdotales. C'est dur d'être seul pour surmonter les difficultés ». « Chacun fait ce qu'il veut ou ne fait rien du tout. L'évêque contrôle le résultat des quêtes, mais le plus important est laissé à la bonne volonté de chacun ». Le prêtre a besoin qu'on lui dise ce qu'il doit être et quel est le sens de son ministère dans le monde présent. Il n'a pas moins besoin d'être compris et d'abord écouté dans les choses qui lui paraissent essentielles. Il ne lui suffit pas d'une courte conversation à la sacristie, un jour de confirmation et devant le chauffeur de Monseigneur. Il ne lui suffit même pas, si l'on en croit l'un d'eux, d'un rapport individuel avec l'évêque : « Pour ma part, j'estime qu'il faudrait à l'échelon diocésain une structure de dialogue qui sauvegarde la liberté d'expression et qui permette à chaque prêtre d'exprimer ce qu'il pense. (En fait) on se trouve seul pour dialoguer avec l'évêque ; alors on se tait ». Cette difficulté de dialogue vrai entre le prêtre et l'évêque est d'autant plus grave que le premier se sait et se sent dépendant du second au plan de son sacerdoce même ; il ne lui suffit pas que cette « paternité » de l'évêque soit abstraitement affirmée et théologiquement définie : il faut que le prêtre l'expérimente concrètement, qu'elle se monnaie dans des rapports réels ; sur ce point, les prêtres sont extrêmement exigeants envers leurs évêques : réalistes, ils attendent des gestes, ou des institutions, et non des paroles.

Nous avons mentionné au passage l'isolement du prêtre au milieu des hommes et signalé que cette séparation est la source d'un malaise réel. Le sacerdoce, disent plusieurs prêtres, doit se greffer sur une vie humaine authentique et épanouie. La question du célibat peut revêtir ici une certaine importance, qu'elle soit explicitement formulée ou qu'elle n'apparaisse qu'en filigrane, comme une « question tabou ». Il faut cependant essayer de circonscrire exactement les difficultés qu'engendre la séparation du prêtre. D'une façon assez générale, elles tiennent au *ministère* même du prêtre bien plus

qu'à un désir d'épanouissement humain qui serait valorisé pour lui-même. C'est là un point qui semble important et qui se dégage nettement de l'enquête : la plupart du temps, si le prêtre souffre de son isolement, ce n'est pas d'abord parce qu'il se sent brimé dans son humanité ; c'est parce qu'il lui semble que son sacerdoce risque, dans une telle situation, de devenir inopérant.

Le problème et les réactions qu'il fait naître dépendent donc étroitement des conditions (et par suite des régions géographiques ou sociologiques) dans lesquelles le prêtre accomplit son ministère, en même temps que de sa formation, qui l'incline à juger différemment de sa situation. Dans des régions de chrétienté traditionnelle, le prêtre apparaît encore relativement peu inquiet ; il ne sent pas nettement sa séparation et son sacerdoce, dans sa forme présente, ne lui paraît pas sérieusement remis en question : « Si petite que soit notre influence, elle porte des fruits ». Je sens que les gens ont besoin de moi et qu'ils me prennent au sérieux, même les non pratiquants », etc. Si l'on se reporte à une question antérieure de l'enquête, on constate que, d'une façon générale, ces mêmes prêtres considèrent comme malheureuse pour leur ministère l'évolution qui se dessine dans leurs paroisses : les jeunes leur échappent, les adultes perdent les bonnes habitudes qu'on leur avait inculquées. Il suffit donc de peu de choses, peut-être, pour que l'inquiétude gagne ces prêtres. Le pas est franchi par des prêtres originaires des mêmes régions, — plus jeunes dans la plupart des cas — plus ouverts aussi, de par leur formation, à la situation d'ensemble de l'Eglise de France. La rencontre de prêtres d'autres régions, des sessions, des contacts personnels avec la déchristianisation, toutes ces expériences les remplissent de crainte : « Sachant ce que je sais, je ne serais probablement pas resté dans le diocèse de X. A la suite de contacts avec des confrères d'autres diocèses, je me demande parfois si le diocèse de X fait encore partie de la « véritable Eglise » [l'expression dépasse sans doute la pensée ; elle est en tout cas significative]. Quels galops il faudra faire pour

rattraper les quinze ou vingt ans de retard que l'on a sur nos voisins ».

A l'opposé, le prêtre des régions déchristianisées se sent contesté dans son sacerdoce. Plus il comprend celui-ci sous une forme « traditionnelle » et plus il est inquiet : « Nous autres, curés de montagne, nous sommes les derniers représentants d'une conception révolue ». La vie est ailleurs, le prêtre le constate chaque jour, et il se sent impuissant à la rejoindre. Cette impuissance risque de faire de lui un homme sous-employé et il voit en cela un grave danger pour sa vie sacerdotale : c'est un fait bien significatif que plusieurs prêtres soulignent vigoureusement que le grand ennemi du prêtre, ce n'est pas cet activisme qu'on dénonce trop souvent, mais le manque de travail.

Pendant le prêtre veut servir l'Eglise. Il ne renonce pas à rencontrer les hommes. Il découvre alors le caractère missionnaire de son sacerdoce. Comme le remarque un ancien vicaire de ville, le curé de campagne ne risque guère d'entretenir des illusions : son église est vide, l'Action catholique ne marche pas ou marche mal, s'il veut avoir une raison de vivre et d'être prêtre, ce n'est que dans la mission qu'il peut la découvrir. Sa grande crainte, et parfois son obsession, c'est de se voir renvoyé au « cultuel », c'est que la hiérarchie ou la théologie viennent contester ce que la vie lui a enseigné.

Quels que soient ses efforts d'ailleurs pour vivre un sacerdoce missionnaire, il doit souvent constater que, pour les hommes, il est lié à un rôle qui lui interdit toute rencontre réelle. Bien significatif est le « fait de vie » rapporté par un prêtre : un vendredi, au début de l'après-midi, il va rendre visite à des paroissiens ; le mari, rentré tard, achève son repas ; devant lui, un morceau de volaille ; profitant de ce que le prêtre a le dos tourné pour saluer la grand'mère, la femme fait prestement disparaître le plat litigieux. Voilà ce qu'est le prêtre pour les hommes : un gêneur.

L'impuissance que le prêtre expérimente dans son ministère risque d'être projetée sur l'Eglise entière : le visage que

revêt alors celle-ci est loin d'être enthousiasmant et dynamisant : « Être prêtre », dit une réponse (est-ce de l'humour ? est-ce un cri de détresse ?), « c'est un peu comme un mariage avec une vieille fille, laide et acariâtre ».

Ainsi voyons-nous que le problème essentiel, pour le prêtre de campagne, c'est de rejoindre un monde en pleine évolution ; c'est de faire l'expérience concrète et personnelle de l'efficacité du sacerdoce et de la mission. On ne se trompera sans doute pas beaucoup en disant que le malaise est d'autant plus gravement ressenti que cette expérience est plus totalement absente et manquée : le prêtre souffre alors de n'être plus intégré *vitalement* à l'Eglise, dans la ligne de sa vocation propre. Faut-il souligner la vérité de cette souffrance ? L'enquête nous donne du prêtre une esquisse profondément différente de celle qu'ont voulu imposer ces derniers temps des romanciers ou des essayistes : nous sommes en face d'un prêtre qui souffre de ne pouvoir être pleinement prêtre, parce qu'il ne peut rencontrer réellement les hommes.

2. Les éléments d'équilibre

Les facteurs positifs que nous avons à souligner pour finir sont déjà suggérés par ce que nous avons dit : un prêtre surmonte d'autant plus facilement la crise du clergé rural qu'il parvient plus largement à donner un contenu concret à son sacerdoce. Un certain nombre d'éléments, essentiels à cette découverte d'un sacerdoce vécu pour les hommes d'aujourd'hui, se dégagent assez clairement de l'enquête.

On peut signaler en premier lieu l'importance d'une *bonne formation*. Nous n'entendons pas par là la possession de notions abstraites, fussent-elles excellentes, mais l'aptitude à prendre du recul sur la situation pour en appréhender le sens global. Dans la plupart des cas, cette formation semble avoir été acquise après le séminaire, par les sessions, les lectures, la réflexion personnelle, mais aussi par des contacts élargis avec des prêtres d'autres régions, par des voyages. Le prêtre devient ainsi de plus en plus capable de dépasser l'horizon de son

ministère local, de relativiser les conditions qui lui sont imposées, d'appréhender un mouvement d'ensemble du monde et des hommes. Il découvre alors, dans l'évolution du monde rural, non plus seulement les éléments qui entrent en conflit avec le ministère traditionnel, mais encore et surtout des valeurs positives qui peuvent servir de points d'insertion de la prédication évangélique.

Corrélativement, le défi jeté au sacerdoce et à l'Eglise par le monde cesse d'apparaître comme une contestation toute négative. Le prêtre comprend avec joie que, dans la situation qui est la sienne, « on devient de plus en plus prêtre », parce qu'on est amené à redécouvrir les lignes de force essentielles du sacerdoce.

Sans doute faut-il ajouter que cette compréhension positive ne peut être acquise qu'au prix d'un certain courage. Il est somme toute plus facile de s'en tenir à une conception « traditionnelle » du ministère tout en condamnant l'évolution du monde que de remettre en cause des convictions qui ont du moins le mérite de donner la sécurité. Il semble hautement souhaitable que le prêtre qui s'engage dans le cheminement que nous avons évoqué se sente aidé et soutenu. Nous reviendrons sur ce point à propos de l'équipe sacerdotale.

La formation doit aussi permettre de comprendre la situation globale de l'Eglise dans le monde. L'entourage immédiat est bien souvent pour le prêtre une source d'angoisse. Il n'offre guère de possibilités d'action apostolique, l'Eglise y apparaît sous des dehors humiliés, vieillots ; elle semble liée à un passé en voie de dissolution. Il est dès lors essentiel que le prêtre puisse relativiser cette situation en la replaçant dans un mouvement d'ensemble qui lui redonnera confiance. Le prêtre heureux est un prêtre qui se réfère à telle ou telle encyclique de Jean XXIII ou de Paul VI, au Concile ; c'est un prêtre qui devine que les rapports entre l'Eglise et le Monde sont en train de se transformer, lentement peut-être, mais sûrement et qui découvre, dans son ministère local, des signes de cette transformation.

Une deuxième condition d'équilibre est la *rencontre et la collaboration avec des militants laïcs*. Elles ne sont possibles, à vrai dire, qu'à un certain nombre de conditions. Il faut d'abord et avant tout que le prêtre surmonte une sorte de complexe d'infériorité que lui donne souvent le sentiment de son incompétence, de son éloignement involontaire à l'égard des problèmes des hommes. Une suffisante proximité de vie est ici indispensable : l'aptitude à parler avec les hommes, *a fortiori* à collaborer avec eux ne peut être acquise que si l'on est avec eux. La possession d'une *compétence humaine* semble, pour cette raison, à nombre de prêtres être une nécessité.

« Ma vie a été transformée quand j'ai rencontré des militants », fait remarquer un prêtre. Cette réflexion exprime bien la tonalité qui se dégage de beaucoup de réponses. Il semble que cette rencontre permette au prêtre de se situer, de surmonter son isolement, de se sentir agissant dans le monde des hommes. Certaines réflexions, notons-le, ne vont pas sans quelque ambiguïté : elles donnent l'impression que le prêtre cherche et trouve dans le laïcat chrétien un substitut de sa propre humanité, qu'il voit en lui une courroie de transmission qui lui permet d'agir ou d'être présent là où il n'est pas lui-même. Mais cette impression ne va pas au fond des choses : ce qu'on attend le plus de la rencontre des hommes, c'est la possibilité de vivre le sacerdoce dans un monde réel, et non pas dans un monde à part. Aussi bien cette rencontre est-elle l'occasion d'une redécouverte du sacerdoce : c'est là, peut-être, l'une des constatations les plus émouvantes qui s'imposent à la lecture de l'enquête ; le prêtre se veut prêtre et sa tentation n'est pas de s'identifier aux hommes au point de dissimuler son sacerdoce. « Etre avec » ne fait l'objet d'une si grande préoccupation que parce qu'on y voit une condition *sine qua non* « d'être prêtre pour les hommes ».

Un troisième point positif est le rôle de la *spécialisation dans le ministère apostolique*. Nous n'entendons pas ici le terme de *spécialisation* dans un sens strict — au sens, par exemple, qu'il reçoit dans l'Action catholique *spécialisée*.

A vrai dire, il est incontestable que celle-ci est, pour de nombreux prêtres, un élément d'équilibre. D'une façon générale, l'aumônier d'Action catholique trouve dans l'accomplissement de sa tâche un épanouissement notable. D'une part, il se sent libéré de tout un ensemble de charges administratives, matérielles, voire culturelles, qui semblent créer un lourd handicap ; d'autre part, et surtout, il acquiert la possibilité de centrer ses activités, de les organiser selon un axe bien défini, il creuse un sillon. Son travail est lourd et accaparant, mais il lui permet d'échapper à l'impression désastreuse de se disperser dans des occupations multiples, sans lien entre elles qui le prennent tout entier et qui pourtant demeurent inefficaces.

Cette forme de spécialisation n'est pas la seule concevable, ni même peut-être la plus importante. Ce qui semble avant tout requis, c'est que le prêtre agisse à l'intérieur d'un ensemble élaboré collégialement et mis en place par les responsables de l'Eglise diocésaine, et d'abord par l'évêque, en tenant compte des priorités et de la valeur respective des diverses tâches sacerdotales. Sous une forme ou sous une autre, une pastorale d'ensemble est requise pour que le prêtre éprouve la certitude de travailler efficacement, de « servir à quelque chose », de collaborer à sa place à un travail d'ensemble, de sentir ses propres forces décuplées par cette conjonction organique des efforts de tous selon un plan. Le prêtre qui a, faut-il dire : la chance ? de s'intégrer à un tel travail d'ensemble est plus que d'autres heureux et épanoui dans son sacerdoce.

Si nous signalons en dernier l'importance de la *vie communautaire* ou du *travail en équipe*, ce n'est pas que ce soit l'un des moindres éléments de l'équilibre sacerdotal. Tout au contraire : c'est sans doute la requête la plus souvent exprimée dans les réponses au questionnaire, quelle que soit la forme selon laquelle on conçoit la communauté sacerdotale. C'est aussi celle qui reste la plus confuse, parce que, peut-être, la plus riche et la plus complexe.

Si les prêtres plus âgés voient assez spontanément dans l'équipe, un élément d'ascèse ou une garantie morale, voire

matérielle, les jeunes la *relient très étroitement à la vie sacerdotale*. L'impression se dégage que le prêtre acceptera de moins en moins l'individualisme dont il accuse les générations antérieures. Il semble convaincu que l'équipe (qui n'implique pas nécessairement la vie en commun, qui paraît même — aux yeux de nombreux prêtres — ne pouvoir se réaliser que si ses membres bénéficient d'une autonomie réelle) est une dimension essentielle de la vie et du témoignage du prêtre.

C'est là prendre la vie d'équipe d'emblée par sa signification la plus haute : elle est signe de la Charité, signe de l'Eglise. Beaucoup de prêtres redouteraient, semble-t-il, de lui donner immédiatement ce sens, *a fortiori* de ne lui reconnaître que ce sens. On pense en effet, assez généralement, que cette signification « mystique » ne peut être vraie que si l'équipe a aussi et d'abord une signification humaine : elle est le lieu de l'amitié, de l'échange simple et profond, le soutien dans les moments difficiles, elle invite au rire et à la détente, elle est un peu l'analogie de la famille.

L'équipe est aussi un instrument d'action et de réflexion. Elle multiplie les forces, en permettant à chacun de tirer le meilleur emploi de ses dons personnels. Elle permet d'affronter un travail de longue haleine auquel on n'oserait pas se mesurer si l'on était seul. Elle enrichit chacun des découvertes de tous les autres. Si cette base réelle est assurée, l'équipe semble alors devenir tout naturellement le lieu de la révision de vie, de la prière commune, du témoignage évangélique.

« Aussi longtemps que j'aurai une équipe, je tiendrai le coup », affirme un jeune prêtre. Il réjouit ceux de ses aînés qui, ne doutant pas de leur vocation, regrettent de n'être pas entrés dans une congrégation ou l'un des Instituts qui apportent des possibilités de vie fraternelle.

*
* *

Cette enquête a deux ans seulement. Deux ans déjà, doit-on dire plutôt. Le Concile du Vatican ne pouvait certes pas sup-

primer d'un trait de plume des questions et apaiser magiquement des souffrances qui sont, les unes et les autres, bien réelles. Mais les préoccupations du clergé rural, et des prêtres en général, ont trouvé écho à Saint-Pierre et, aujourd'hui, il apparaît clairement que, dans bien des diocèses et des séminaires, évêques et responsables se préoccupent activement de soulager et de supprimer le malaise sacerdotal par des solutions évangéliques inspirées de l'*aggiornamento* conciliaire.

LE MINISTÈRE ET LA VIE DES PRÊTRES

Décret conciliaire

Note préliminaire des traducteurs

Dans cette traduction, deux éléments différents ont été mis en italiques : 1) Tout ce qui est biblique, c'est-à-dire les citations explicites et littérales (entre guillemets dans le texte, référence incorporée au texte), mais aussi les reprises de formules bibliques dont la référence est en note dans la rédaction définitive avec un « cf ». Il s'agit en général de reprises presque littérales de formules scripturaires, mais dont l'incorporation au texte a demandé une légère modification grammaticale (personne des verbes, cas des substantifs, etc.). Pour tous ces textes, et à l'exception des cas où le contexte du décret obligeait à une retouche (exégétiquement justifiée), nous avons utilisé la traduction du *Lectionnaire latin-français* et, à son défaut, celle de la *Bible de Jérusalem*. Nous avons également mis en italiques quelques allusions bibliques évidentes dont la référence n'est pas indiquée.

2) Le mot *prêtre* chaque fois qu'il correspond dans le latin à *sacerdos* et non à *presbyter*, ce qui se produit dans une vingtaine de cas. Le contexte (et la réponse aux *modi*) montre que le choix est intentionnel (avec deux ou trois inconséquences, par exemple § 21) : il s'agit dans ces cas de formules qui concernent à la fois les évêques et les prêtres. Quand il s'agit du Christ, il y a évidemment *Sacerdos* et nous avons écrit « Christ Prêtre » avec majuscule et sans italiques.

Les citations (littérales ou incorporées, cf. ci-dessus) du *Pontifical romain* (ordination des prêtres) sont assez nombreuses ; nous avons utilisé dans tous les cas (sauf impossibilité due au contexte) la traduction JOUNEL, qui a été provisoirement approuvée par l'Épiscopat pour les parties de l'ordination qui se font en langue populaire.

Cette traduction est de Cl. WIENER, avec la collaboration d'H. DENIS, J. FRISQUE et P.-Th. CAMELOT. *Lumière et Vie* remercie les auteurs d'en avoir autorisé la reproduction.

PRÉAMBULE

1. Plusieurs fois déjà, ce saint Concile a rappelé à tous l'importance de l'Ordre des prêtres dans l'Eglise¹. Cet Ordre joue, dans le renouveau de l'Eglise du Christ, un rôle essentiel, mais aussi de plus en plus difficile : d'où l'utilité de ce décret qui parle des prêtres de manière plus détaillée et plus approfondie. Il concerne tous les prêtres, spécialement ceux qui exercent une charge pastorale ; en ce qui concerne les prêtres religieux, on fera les adaptations qui s'imposent.

Par l'ordination et la mission reçue des évêques, les prêtres sont mis au service du Christ Docteur, Prêtre et Roi ; ils participent à son ministère, qui, de jour en jour, construit ici-bas l'Eglise pour qu'elle soit Peuple de Dieu, Corps du Christ, Temple du Saint-Esprit. Dans une situation pastorale et humaine souvent en pleine mutation, il fallait les aider plus efficacement dans leur ministère et mieux prendre en charge leur vie. C'est pourquoi ce saint Concile déclare et décide ce qui suit.

CHAPITRE I

LE PRESBYTÉRAT DANS LA MISSION DE L'ÉGLISE

Nature du presbytérat

2. Le Seigneur Jésus, « que le Père a sanctifié et envoyé dans le monde » (Jean, 10, 36), fait participer tout son Corps mystique à l'onction de l'Esprit qu'il a reçue² : en lui, tous les chrétiens deviennent un *sacerdoce saint et royal*, offrant des sacrifices spirituels à Dieu par Jésus-Christ, et proclamant les hauts faits de Celui qui les a appelés des ténèbres à son admi-

1. Const. *Sacrosanctum concilium* (liturgie), Const. dogm. *Lumen gentium* (Eglise), Décret *Christus dominus* (fonction pastorale des évêques), Décret *Optatum totius* (formation des prêtres).

2. Cf. *Matth.*, 3, 16 ; *Luc*, 4, 18 ; *Actes*, 4, 27 ; 10, 38.

nable lumière³. Il n'y a donc aucun membre qui n'ait sa part dans la mission du Corps tout entier ; il n'y en a aucun qui ne doive sanctifier Jésus dans son cœur⁴ et rendre témoignage à Jésus par l'esprit de prophétie⁵.

Mais le même Seigneur, voulant faire des chrétiens un seul corps, où « tous les membres n'ont pas la même fonction » (Rom., 12, 4), a établi parmi eux des ministres qui, dans la communauté des chrétiens, seraient investis par l'Ordre du pouvoir sacré d'offrir le Sacrifice et de remettre les péchés⁶, et y exerceraient publiquement pour les hommes au nom du Christ la fonction sacerdotale. C'est ainsi que le Christ a envoyé les apôtres comme le Père l'avait envoyé⁷ ; puis, par les apôtres eux-mêmes, il a fait participer à sa consécration et à sa mission les évêques, leurs successeurs⁸, dont la fonction ministérielle a été transmise aux prêtres à un degré subordonné⁹ : ceux-ci sont donc établis dans l'Ordre du presbytérat pour être les coopérateurs de l'Ordre épiscopal¹⁰ dans l'accomplissement de la mission confiée par le Christ.

La fonction des prêtres, en tant qu'elle est unie à l'Ordre épiscopal, participe à l'autorité par laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et gouverne son Corps. C'est pourquoi le sacerdoce des prêtres, s'il repose sur les sacrements de l'initiation chrétienne, est cependant conféré au moyen d'un sacre-

3. Cf. 1 Pierre, 2, 5.9.

4. Cf. 1 Pierre, 3, 15.

5. Cf. Apoc., 19, 10 ; Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 35.

6. Concile de Trente, sess. 23, chap. 1 et canon 1.

7. Cf. Jean, 20, 21 ; Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 18.

8. Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 28.

9. Cf. *Ibid.*

10. Cf. *Pontifical romain*, Préface consécratoire des prêtres [trad. P. JOUNEL, *Les ordinations*, 1963, p. 105]. Ces paroles se trouvent déjà dans le *Sacramentaire de Vérone* (éd. L. C. MOEHLBERG, 1956, p. 122) ; également dans le *Missel des Francs* (éd. L. C. MOEHLBERG, 1957, p. 9), dans le *Livre des Sacrements de l'Eglise romaine* (éd. L. C. MOEHLBERG, 1960, p. 25) et dans le *Pontifical romano-germanique* (éd. VOGEL-ELZE, 1963, t. I, p. 34).

ment particulier, qui, par l'onction du Saint-Esprit, les marque d'un caractère spécial, et les configure ainsi au Christ Prêtre pour les rendre capables d'agir au nom du Christ Tête en personne¹¹.

Participant, pour leur part, à la fonction des apôtres, les prêtres reçoivent de Dieu la grâce qui les fait *ministres du Christ Jésus auprès des nations, assurant le service sacré de l'Évangile, pour que les nations deviennent une offrande agréable, sanctifiée par l'Esprit-Saint*¹². En effet, l'annonce apostolique de l'Évangile convoque et rassemble le peuple de Dieu afin que tous les membres de ce peuple, étant sanctifiés par l'Esprit-Saint, s'offrent eux-mêmes en « *victime vivante, sainte, agréable à Dieu* » (Rom., 12, 1). Mais c'est par le ministère des prêtres que se consomme le sacrifice spirituel des chrétiens, en union avec le sacrifice du Christ, unique Médiateur, offert au nom de toute l'Église dans l'Eucharistie par les mains des prêtres, de manière sacramentelle et non sanglante, *jusqu'à ce que vienne le Seigneur lui-même*¹³. C'est là qu'aboutit leur ministère, c'est là qu'il trouve son accomplissement : commençant par l'annonce de l'Évangile, il tire sa force et sa puissance du Sacrifice du Christ et il aboutit à ce que « la Cité rachetée tout entière, c'est-à-dire la société et l'assemblée des saints, soit offerte à Dieu comme un sacrifice universel par le Grand Prêtre qui est allé jusqu'à s'offrir pour nous dans sa Passion, pour faire de nous le Corps d'une si grande Tête »¹⁴.

Ainsi donc, la fin que les prêtres poursuivent dans leur ministère et dans leur vie, c'est de rendre gloire à Dieu le Père dans le Christ. Et cette gloire, c'est l'accueil, conscient, libre et reconnaissant, des hommes à l'œuvre de Dieu accomplie dans le Christ ; c'est le rayonnement de cette œuvre à travers toute leur vie. Ainsi, dans les temps de prière et d'ado-

11. Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 10.

12. Cf. Rom., 15, 16 (texte grec).

13. Cf. 1 Cor., 11, 26.

14. S. AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, 10, 6 : P. L., 41, 284.

ration comme dans l'annonce de la Parole, dans l'offrande du sacrifice eucharistique ou l'administration des autres sacrements comme dans les différents ministères exercés au service des hommes, les prêtres contribuent à la fois à faire grandir la gloire de Dieu et à faire avancer les hommes dans la vie divine. Tout cela découle de la Pâque du Christ, tout cela s'achèvera dans le retour glorieux du Seigneur, *quand il remettra la royauté à Dieu le Père*¹⁵.

Condition des prêtres dans le monde

3. *Pris du milieu des hommes et établis en faveur des hommes, dans leurs relations avec Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés*¹⁶, les prêtres vivent avec les autres hommes comme avec des frères. C'est ce qu'a fait le Seigneur Jésus : Fils de Dieu, Homme envoyé aux hommes par le Père, *il a demeuré parmi nous et il a voulu devenir en tout semblable à ses frères, à l'exception cependant du péché*¹⁷. Et déjà, il a été imité par les saints apôtres : saint Paul, docteur des nations, « *mis à part pour l'Évangile de Dieu* » (Rom., 1, 1), atteste qu'il s'est fait *tout à tous afin de les sauver tous*¹⁸. Par leur vocation et leur ordination, les prêtres de la Nouvelle Alliance sont, d'une certaine manière, mis à part au sein du Peuple de Dieu ; mais ce n'est pas pour être séparés de ce peuple, ni d'aucun homme quel qu'il soit ; c'est pour être totalement consacrés *à l'œuvre à laquelle le Seigneur les appelle*¹⁹. Ils ne pourraient être ministres du Christ s'ils n'étaient témoins et dispensateurs d'une vie autre que la vie terrestre, mais ils ne seraient pas non plus capables de servir les hommes s'ils restaient étrangers à leur existence et à leurs conditions

15. Cf. *1 Cor.*, 15, 24.

16. Cf. *Hébr.*, 5, 1.

17. Cf. *Hébr.*, 2, 17 ; 4, 15.

18. Cf. *1 Cor.*, 9, 19-23 (Vulgate).

19. Cf. *Actes*, 13, 2.

de vie²⁰. Leur ministère même exige, à un titre particulier, qu'ils ne prennent pas modèle sur le monde présent²¹ ; et en même temps, il réclame qu'ils vivent dans ce monde au milieu des hommes, que, tels de bons pasteurs, ils connaissent leurs brebis et cherchent à amener celles qui ne sont pas de ce berrail, pour qu'elles aussi écoutent la voix du Christ, afin qu'il y ait un seul troupeau, un seul Pasteur²².

Pour y parvenir, certaines qualités jouent un grand rôle, celles qu'on apprécie à juste titre dans les relations humaines, comme la bonté, la sincérité, la force morale, la persévérance, la passion pour la justice, la délicatesse, et d'autres qualités encore, celles que l'apôtre Paul recommande quand il dit :

20. « Ce zèle de progrès spirituel et moral trouve un stimulant de plus dans les conditions où se déroule la vie de l'Eglise. Celle-ci ne saurait demeurer indifférente aux changements du monde qui l'environne et qui, de mille manières, influence sa conduite pratique et la soumet à certaines conditions. L'Eglise, on le sait, n'est point séparée du monde, elle vit dans le monde. Les membres de l'Eglise subissent l'influence du monde ; ils en respirent la culture, en acceptent les lois et en adoptent les mœurs. Ce contact intime avec la société temporelle crée pour l'Eglise une situation toujours pleine de problèmes ; aujourd'hui ceux-ci sont particulièrement aigus (...). Voici comment saint Paul éduquait les chrétiens de la première génération : « Ne formez pas avec les infidèles d'atelage disparate. Quel rapport, en effet, entre la justice et l'impiété ? Quelle union entre la lumière et les ténèbres ? Ou quelle association entre le fidèle et l'infidèle ? (2 Cor., 6, 14-15). La pédagogie chrétienne devra toujours rappeler à son élève des temps modernes cette condition privilégiée et le devoir qui en découle de vivre dans le monde sans être du monde, selon le souhait rappelé ci-dessus, que Jésus formait pour ses disciples : « Je ne te prie pas de les retirer du monde, mais de les garder du mal. Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde » (Jean, 17, 15-16). Et l'Eglise fait sien ce même souhait. Mais cette distinction d'avec le monde n'est pas une séparation. Bien plus, elle n'est pas indifférence ni mépris. Quand l'Eglise se distingue de l'humanité, elle ne s'oppose pas à elle, au contraire, elle s'y unit » (PAUL VI, Encycl. *Ecclesiam suam*, n° 44, 64, 65).

21. Cf. *Rom.*, 12, 2.

22. Cf. *Jean*, 10, 14-16.

« Tout ce qu'il y a de vrai, d'honorable, tout ce qui est juste, pur, digne d'être aimé, tout ce qui est vertueux et digne d'éloges, faites-en l'objet de vos pensées » (Phil., 4, 8)²³.

CHAPITRE II

LE MINISTÈRE DES PRÊTRES

I. FONCTIONS DES PRÊTRES

Les prêtres, ministres de la parole de Dieu

4. Le Peuple de Dieu est rassemblé d'abord par la Parole du Dieu vivant qu'il convient d'attendre tout spécialement de la bouche des prêtres²⁵. Et, puisque nul ne peut être sauvé sans avoir d'abord cru²⁶, les prêtres, comme coopérateurs des évêques, ont pour première fonction d'annoncer l'Évangile de Dieu à tous les hommes²⁷; ils exécutent ainsi l'ordre du Seigneur : « Allez par le monde entier, prêchez l'Évangile à toute

23. Cf. S. POLYCARPE, *Épître aux Philippiens*, VI, 1 : « Les presbytres, eux aussi, doivent être compatissants, miséricordieux envers tous; qu'ils ramènent les égarés, qu'ils visitent tous les malades, sans négliger la veuve, l'orphelin, le pauvre; mais « qu'ils pensent toujours à faire le bien devant Dieu et devant les hommes » (Prov., 3,4); qu'ils s'abstiennent de toute colère, acception de personne, jugement injuste; qu'ils se tiennent éloignés de l'amour de l'argent, qu'ils ne croient pas trop vite du mal de quelqu'un et ne soient pas raides dans leurs jugements, sachant que nous sommes tous débiteurs du péché » (éd. F. X. FUNK, *Patres apostolici*, I, p. 303).

24. Cf. 1 Pierre, 1, 23; Actes, 6, 7; 12, 24. Les apôtres « ont prêché la Parole de vérité et ils ont engendré les Églises » (S. AUGUSTIN, *In Ps.*, 44, 23 : P. L., 36, 508).

25. Cf. Mal., 2, 7; 1 Tim., 4, 11-13; 2 Tim., 4, 5; Tite, 1, 9.

26. Cf. Marc, 16, 16.

27. Cf. 2 Cor., 11, 7. Ce qui est dit des évêques vaut aussi des prêtres en tant qu'ils sont coopérateurs des évêques. Cf. *Statuta Ecclesiae antiqua*, chap. 3 (éd. Ch. MUNIER, 1960, p. 79); Concile de Trente, décret *De Reform.*, session 5, chap. 2, n° 9; sess. 24, chap. 4; Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 25.

la création » (Marc, 16, 15)²⁸, et ainsi ils font naître et grandir le Peuple de Dieu. C'est la parole du salut qui éveille la foi dans le cœur des non chrétiens, et qui la nourrit dans le cœur des chrétiens ; c'est elle qui donne naissance et croissance à la communauté des chrétiens ; comme le dit l'Apôtre : « *La foi vient de ce qu'on entend, ce qu'on entend vient par la parole du Christ* » (Rom., 10, 17). Ainsi les prêtres se doivent à tous les hommes : ils ont à leur faire partager *la vérité de l'Évangile*²⁹ dont le Seigneur les fait bénéficier. Soit donc qu'ils aient *parmi les païens une belle conduite* pour les amener à *glorifier Dieu*³⁰, soit qu'ils prêchent ouvertement pour annoncer aux incroyants le mystère du Christ, soit qu'ils transmettent l'enseignement chrétien ou exposent la doctrine de l'Église, soit qu'ils étudient à la lumière du Christ les problèmes de leur temps, dans tous les cas il s'agit pour eux d'enseigner, non pas leur propre sagesse, mais la parole de Dieu, et d'inviter tous les hommes avec insistance, à la conversion et à la sainteté³¹. Cette prédication sacerdotale, dans l'état actuel du monde, est souvent très difficile : si elle veut vraiment atteindre l'esprit des auditeurs, elle ne doit pas se contenter

28. Cf. *Constitutions apostoliques*, II, 26, 7 : « [Que les prêtres] soient docteurs de la science de Dieu, puisque le Seigneur lui-même nous l'a commandé en disant : « *Allez, enseignez, etc.* » (éd. F. X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones apostolorum*, I, 1905, p. 105). Cf. *Sacramentaire léonien* et autres sacramentaires jusqu'au *Pontifical romain*, Préface consécatoire des prêtres : « Cette même Providence, Seigneur, a associé aux apôtres de ton Fils, comme adjoints, des docteurs de la foi ; et par la voix de ces prédicateurs d'une dignité secondaire, ils ont rempli l'univers » [trad. JOUNEL, p. 104-105]. Cf. *Liber ordinum* de la liturgie mozarabe, Préface de l'ordination des prêtres : « Docteur du peuple, chef des sujets de l'Église, qu'il maintienne dans l'ordre de la foi catholique et qu'il annonce à tous le véritable salut » (éd. M. FEROTIN, 1904, col. 55).

29. Cf. *Gal.*, 2, 5.

30. Cf. *1 Pierre*, 2, 12.

31. Cf. le rite d'ordination des prêtres de la liturgie jacobite d'Alexandrie : « Rassemble ton peuple autour de la parole d'enseignement, comme une mère qui caresse ses nourrissons » (H. DENZINGER, *Ritus orientalium*, II, 1863, p. 14).

d'exposer la parole de Dieu de façon générale et abstraite, mais elle doit appliquer la vérité permanente de l'Évangile aux circonstances concrètes de la vie.

Il y a donc bien des manières d'exercer le ministère de la parole, selon les besoins différents des auditeurs et les charismes des prédicateurs. Dans les pays ou les milieux non chrétiens, c'est par l'annonce de l'Évangile que les hommes sont conduits à la foi et aux sacrements du salut³² ; dans la communauté chrétienne elle-même, surtout pour ceux qui peuvent manquer de foi ou d'intelligence à l'égard de ce qu'ils pratiquent, la proclamation de la parole est indispensable au ministère sacramentel lui-même, puisqu'il s'agit des sacrements de la foi, et que celle-ci a besoin de la parole pour naître et se nourrir³³. Cela vaut spécialement pour la liturgie de la Parole dans la célébration de la Messe, où sont inséparablement unies l'annonce de la mort et de la résurrection du Seigneur, la réponse du peuple qui l'écoute, l'oblation même du Christ scellant en son sang la Nouvelle Alliance, et la communion des chrétiens à cette oblation par la prière et la réception du sacrement³⁴.

Les prêtres, ministres des sacrements et de l'Eucharistie

5. Dieu, le seul Saint, le seul Sanctificateur, a voulu s'associer des hommes comme collaborateurs et humbles serviteurs de cette œuvre de sanctification. Ainsi, par le ministère de

32. Cf. *Matth.*, 28, 19 ; *Marc*, 16, 16 ; TERTULLIEN, *De baptismo*, 14 ; S. ATHANASE, *Discours 40 contre les Ariens*, 42 : P. G., 26, 237 ; S. JÉROME, *Sur Matth.*, 28, 19 : P. L., 26, 218 BC : « Ils enseignent d'abord toutes les nations, puis ils plongent dans l'eau ceux qu'ils ont enseignés. Car il n'est pas possible que le corps reçoive le sacrement de baptême si l'âme n'a pas d'abord reçu la vérité de la foi » ; S. THOMAS D'AQUIN, *In primam decretalem* : « Quand il les a envoyés prêcher, notre Sauveur a donné trois commandements à ses disciples. Premièrement, d'enseigner la foi ; deuxièmement, de donner les sacrements à ceux qui croiraient ».

33. Cf. Const. *Sacrosanctum concilium*, n° 35, 2.

34. Cf. *Ibid.*, n° 33, 35, 48, 52.

l'évêque, Dieu consacre des prêtres qui participent de manière spéciale au sacerdoce du Christ et agissent dans les célébrations sacrées comme ministres de Celui qui, par son Esprit, exerce sans cesse pour nous dans la liturgie, sa fonction sacerdotale³⁵. Par le baptême, ils font entrer les hommes dans le Peuple de Dieu ; par le sacrement de pénitence, ils réconcilient les pécheurs avec Dieu et avec l'Eglise ; par l'onction des malades, ils soulagent ceux qui souffrent ; et surtout, par la célébration de la Messe, ils offrent sacramentellement le Sacrifice du Christ. Et chaque fois qu'ils célèbrent un de ces sacrements — comme l'attestait déjà, aux premiers temps de l'Eglise, saint Ignace d'Antioche³⁶ — les prêtres sont, de diverses manières, hiérarchiquement rattachés à l'évêque, assurant ainsi en quelque sorte sa présence dans chacune des communautés chrétiennes³⁷.

Or, les sacrements, ainsi que tous les ministères ecclésiastiques et les tâches apostoliques, sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle³⁸. Car la sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Eglise³⁹, c'est-à-dire le Christ lui-même, lui notre Pâque, lui le pain vivant, lui dont la chair, vivifiée par l'Esprit-Saint et vivifiante, donne la vie aux hommes, les invitant et les conduisant à offrir, en union avec lui, leur propre vie, leur travail, toute la création. On voit donc alors comment l'Eucharistie est bien la source et le sommet de toute l'évangélisation : tandis que les catéchumènes sont progressivement conduits à y participer, les chrétiens déjà mar-

35. Cf. *Ibid.*, n° 7 ; PIE XII, Encycl. *Mystici corporis* : A. A. S., 35 (1943), p. 230.

36. S. IGNACE D'ANTIOCHE, *Epître aux Smyrniotes*, 8, 1-2 (éd. FUNK, p. 282, 6-15) ; *Const. apost.*, VIII, 12, 3 (éd. FUNK, p. 496).

37. Cf. *Const. dogm. Lumen gentium*, n° 28.

38. « L'Eucharistie est comme la consommation de la vie spirituelle et la fin de tous les sacrements » (S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théol.*, III, q. 73, a. 3) ; cf. *Somme théol.*, III, q. 65, a. 3.

39. Cf. S. THOMAS, *Somme théol.*, III, q. 66, a. 3 ad 1 ; q. 79, a. 1 et ad 1.

qués par le baptême et la confirmation, trouvent en recevant l'Eucharistie leur insertion plénière dans le Corps du Christ.

Ainsi, c'est l'assemblée eucharistique qui est le centre de la communauté chrétienne présidée par le prêtre. Les prêtres apprennent donc aux chrétiens à offrir la victime divine à Dieu le Père dans le sacrifice de la Messe, et à faire avec elle l'offrande de leur vie ; dans l'esprit du Christ Pasteur, ils les éduquent à soumettre leurs péchés à l'Eglise avec un cœur contrit dans le sacrement de pénitence, pour se convertir de plus en plus au Seigneur, se souvenant de ses paroles : « *Repentez-vous, car le Royaume des cieux est tout proche* » (Matth., 4, 17). De même, ils leur apprennent à participer aux célébrations liturgiques de manière à pouvoir y prier sincèrement ; ils les guident, suivant les grâces et les besoins de chacun, à approfondir sans cesse leur esprit de prière pour en imprégner toute leur vie ; ils donnent à tous le désir d'être fidèles à leurs devoirs d'état, et aux plus avancés celui de pratiquer les conseils de l'Evangile d'une manière adaptée à chacun. Bref, ils instruisent les chrétiens à « *célébrer le Seigneur de tout cœur par des hymnes et des chants spirituels, rendant grâces en tout temps pour toutes choses au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ à Dieu, le Père* »⁴⁰.

La louange et l'action de grâces qui s'expriment quand les prêtres célèbrent l'Eucharistie s'étendent aux différentes heures de la journée quand ils s'acquittent de l'Office divin, où ils prient au nom de l'Eglise pour tout le peuple qui leur est confié, bien plus, pour le monde entier.

Quant à la maison de prière où l'Eucharistie est célébrée et conservée, où les fidèles se rassemblent, où la présence du Fils de Dieu, notre Sauveur, offert pour nous sur l'autel du sacrifice, est honorée pour le soutien et le réconfort des chrétiens, cette maison doit être belle et adaptée à la prière et aux

40. Cf. Eph., 5, 19-20.

célébrations liturgiques⁴¹. Les pasteurs et les chrétiens sont invités à venir y manifester leur réponse reconnaissante au don de Celui qui, sans cesse, par son humanité, répand la vie divine dans les membres de son Corps⁴². Les prêtres doivent veiller à cultiver comme il se doit la science et l'art liturgiques, pour que leur ministère liturgique permette aux communautés chrétiennes qui leur sont confiées de louer toujours plus parfaitement Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Les prêtres, chefs du peuple de Dieu

6. Les prêtres exercent, à leur niveau d'autorité, la fonction du Christ Tête et Pasteur : au nom de l'évêque, ils réunissent la famille de Dieu, la communauté des frères qu'habite un dynamisme d'unité, et ils la conduisent par le Christ dans l'Esprit, vers Dieu le Père⁴³. Pour exercer ce ministère, comme pour les autres fonctions du prêtre, ils reçoivent un *pouvoir spirituel*, qui leur est *donné pour construire l'Eglise*⁴⁴. Dans cette œuvre de construction, la conduite des prêtres, à l'exemple de celle du Seigneur, doit être extrêmement humaine envers tous les hommes. Ce n'est pourtant pas selon ce qui *plaît aux hommes*⁴⁵, mais selon les exigences de la doctrine et de la vie chrétiennes qu'ils doivent agir à leur égard, les ensei-

41. S. JÉROME, *Lettres*, 114, 2 : « Les calices sacrés, les saints voiles et tout le reste qui se rapporte au culte de la Passion du Seigneur..., associés qu'ils sont au Corps et au Sang du Seigneur, doivent être vénérés avec la même révérence que son Corps et son Sang » (*P. L.*, 22, 934). Voir *Const. Sacrosanctum concilium*, n° 122-127.

42. « Qu'au cours de la journée, les fidèles ne négligent point de rendre visite au Saint-Sacrement, qui doit être conservé dans l'église en un endroit très digne, avec le plus d'honneur possible, selon les lois liturgiques. Car la visite est, envers le Christ notre Seigneur présent en ce lieu, une marque de gratitude, un gage d'amour et un hommage de l'adoration qui lui est due » (PAUL VI, *Encycl. Mysteriorum fidei* : *A. A. S.*, 57 (1965), p. 771).

43. Cf. *Const. dogm. Lumen gentium*, n° 28.

44. Cf. *2 Cor.*, 10, 8 ; 13, 10.

45. Cf. *Gal.*, 1, 10.

gnant et les *instruisant comme des enfants*, et des enfants *bien-aimés*⁴⁶, selon les paroles de l'apôtre : « *Insiste à temps et à contretemps, réfute, menace, exhorte avec beaucoup de patience et le souci d'instruire* » (2 Tim., 4, 2)⁴⁷.

Comme éducateurs de la foi, les *prêtres* ont à veiller, par eux-mêmes ou par d'autres, à ce que chaque chrétien parvienne, dans le Saint-Esprit, à l'épanouissement de sa vocation personnelle selon l'Évangile, à une charité sincère et active et à *la liberté par laquelle le Christ nous a libérés*⁴⁸. Des cérémonies, même très belles, des groupements, même florissants, n'auront guère d'utilité s'ils ne servent pas à éduquer les hommes et à leur faire atteindre leur maturité chrétienne⁴⁹. Pour arriver à cette maturité, les *prêtres* sauront les aider à devenir capables de lire dans les événements, petits ou grands, ce qu'ils doivent faire, ce que Dieu leur demande. On formera encore les chrétiens à ne pas vivre pour eux seuls, mais à savoir, selon les exigences de la Loi nouvelle de charité, *mettre au service des autres le don reçu par chacun*⁵⁰, afin que tous remplissent en chrétiens le rôle qui leur revient dans la communauté des hommes.

Les *prêtres*, certes, se doivent à tous ; cependant, ils considèrent que les pauvres et les petits leur sont confiés d'une manière spéciale : le Seigneur, en effet, a montré qu'il avait lui-même partie liée avec eux⁵¹, et leur évangélisation est donnée comme un signe de l'œuvre messianique⁵². Ils auront

46. Cf. 1 Cor., 4, 14.

47. Cf. *Didascalie*, II, 34, 2-3 ; II, 46, 6 ; II, 47, 1 ; *Const. apost.*, II, 47, 1 (éd. FUNK, *Didascalia et Constitutiones*, I, p. 116, 142 et 143).

48. Cf. *Gal.*, 4, 3 ; 5, 1. 13.

49. Cf. S. Jérôme, *Lettres*, 58, 7 : « De quoi servirait-il que des murailles rutilent de gemmes, si le Christ, en la personne d'un pauvre, meurt de faim ? » (*P. L.*, 22, 584).

50. Cf. 1 Pierre, 4, 10 s.

51. Cf. *Matth.*, 25, 34-35.

52. Cf. *Luc*, 4, 18.

encore une attention particulière pour les jeunes et aussi pour les époux et les parents ; il est souhaitable que ceux-ci se réunissent en groupes amicaux où ils s'entraideront pour vivre plus facilement et plus totalement leur christianisme dans une existence souvent difficile. Les prêtres ne doivent pas oublier les religieux et les religieuses : partie privilégiée de la maison du Seigneur, ils méritent tous qu'on s'attache spécialement à leur progrès spirituel dans l'intérêt de toute l'Eglise. Enfin, ils auront un grand souci des malades et des mourants : ils les visiteront et les reconforteront dans le Seigneur⁵³.

La fonction de pasteur ne se limite pas au soutien individuel des chrétiens ; elle a encore pour tâche propre la formation d'une authentique communauté chrétienne. Or, l'esprit communautaire ne se développe vraiment que s'il dépasse l'Eglise locale pour embrasser l'Eglise universelle. La communauté locale ne doit pas seulement s'occuper de ses propres fidèles ; elle doit avoir l'esprit missionnaire et frayer la route de tous les hommes vers le Christ. Elle est tout spécialement attentive aux catéchumènes et aux nouveaux baptisés, qu'elle doit éduquer peu à peu dans la découverte et la pratique de la vie chrétienne.

Aucune communauté chrétienne ne peut se construire sans trouver sa racine et son centre dans la célébration de l'Eucharistie⁵⁴ : c'est donc par celle-ci que doit commencer toute édu-

53. On peut nommer encore d'autres catégories, par exemple les émigrants, les nomades, etc. A ce sujet, cf. *Décret Christus Dominus*.

54. Cf. *Didascalie*, II, 59, 1-3 : « Dans ton enseignement, invite et exhorte le peuple à venir à l'assemblée, à ne pas la désertir, mais à se rassembler toujours ; s'abstenir, c'est diminuer l'Eglise et enlever un membre au Corps du Christ... Vous êtes membres du Christ, ne vous dispersez donc pas loin de l'Eglise, en refusant de vous réunir ; le Christ est votre Tête, selon sa promesse toujours présente, qui **vous rassemble**. Ne vous négligez pas vous-mêmes ; ne rendez pas le Sauveur étranger à ses propres membres ; ne divisez pas son Corps ; ne le dispersez pas » (éd. FUNK, I, p. 170) ; PAUL VI, *Alloc. aux participants de la 13^{me} semaine d'aggiornamento pastoral* du clergé italien, 6 sept. 1963 : *A. A. S.*, 55 (1963), p. 750 s.

cation de l'esprit communautaire ; mais une célébration sincère, pleinement vécue, doit déboucher aussi bien dans les activités diverses de la charité et de l'entraide que dans l'action missionnaire et les diverses formes du témoignage chrétien.

Par la charité, la prière, l'exemple, les efforts de pénitence, la communauté ecclésiale exerce encore une véritable maternité pour conduire les âmes au Christ : elle est un instrument efficace pour montrer ou préparer à ceux qui ne croient pas encore un chemin vers le Christ et son Eglise, pour réveiller les fidèles, les nourrir, leur donner des forces pour le combat spirituel.

En bâtissant la communauté des chrétiens, les prêtres ne sont jamais au service d'une idéologie ou d'une faction humaines : hérauts de l'Évangile et pasteurs de l'Eglise, c'est à la croissance spirituelle du Corps du Christ qu'ils consacrent leurs forces.

II. RELATIONS DES PRETRES AVEC LES AUTRES

Relations entre les évêques et le presbyterium

7. Tous les prêtres, en union avec les évêques, participent à l'unique sacerdoce et à l'unique ministère du Christ ; c'est donc l'unité même de consécration et de mission qui réclame leur communion hiérarchique avec l'Ordre des évêques⁵⁵ ; manifestée de manière excellente dans le cas de la concélébration liturgique, cette union avec les évêques est affirmée explicitement au cœur de la célébration de l'Eucharistie⁵⁶. Les

55. Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 28.

56. Cf. le texte dit *Constitution ecclésiastique des apôtres*, XVIII : les prêtres sont *symmystai* (co-participants des mystères) et *synepimachoi* (compagnons de lutte) des évêques (éd. Th. SCHERMANN, *Die allgemeine Kirchenordnung*, I, 1914, p. 26) ; PS.-JÉROME, *Des sept ordres de l'Eglise* : « Dans la bénédiction, ils sont participants des mystères avec les évêques (éd. A. W. KALFF, 1937, p. 45) ; S. ISIDORE DE SÉVILLE, *Des fonctions ecclésiastiques*, VII : « Ils sont à la tête de l'Eglise du Christ ; pour faire l'Eucharistie, ils sont associés aux évêques, de même que dans l'enseignement du peuple et la fonction de prédication » (*P. L.*, 83, 787).

évêques, eux, considèrent que leur charge et leur ministère de docteurs, sanctificateurs et pasteurs du Peuple de Dieu impliquent nécessairement la présence des prêtres, comme leurs auxiliaires et leurs conseillers, à cause du don de l'Esprit Saint que ceux-ci ont reçu à leur ordination⁵⁷. C'est ce que soulignent fortement, dès les origines de l'Eglise, les textes liturgiques qui demandent solennellement à Dieu, pour celui qu'on ordonne prêtre, l'envoi de « l'Esprit de grâce et de conseil, afin qu'il assiste le peuple et le gouverne avec un cœur pur »⁵⁸, de même qu'au désert l'esprit de Moïse fut communiqué à soixante-dix hommes prudents⁵⁹, « afin que, secondé par eux, il pût facilement gouverner les multitudes innombrables du peuple »⁶⁰. Il faut donc que cette communion dans le même

57. Cf. *Didascalie*, II, 28, 4 (éd. FUNK, p. 108) ; *Const. apost.*, II, 28, 4 ; II, 34, 3 (*Ibid.*, p. 109 et 117).

58. *Const. apost.*, VIII, 16, 4 (éd. FUNK, I, p. 522, 13) ; cf. *Abrégé des Const. apost.*, VI (*Ibid.*, II, p. 80, n. 3-4) ; *Testament du Seigneur* : « Donne-lui l'Esprit de grâce, de conseil et de générosité, l'esprit du presbytérat... pour aider et gouverner ton peuple dans l'activité, dans la crainte de Dieu, dans la pureté de cœur » (d'après trad. latine, I. E. RAHMANI, 1899, p. 69). De même dans la *Tradition apostolique* (éd. BOTTE, 1963, p. 20).

59. Cf. *Nombres*, 11, 16-25.

60. *Pontifical romain*, Préface consécatoire des prêtres (JOUNEL, p. 104) ; ces paroles se trouvent déjà dans les sacramentaires léonien, gélasien et grégorien. On en trouve de semblables dans les liturgies orientales : cf. *Trad. apost.* : « Regarde ton serviteur ici présent, et accorde-lui l'esprit de grâce et de conseil, afin qu'il aide les prêtres et gouverne ton peuple avec un cœur pur, comme tu avais regardé le peuple que tu t'étais choisi et avais ordonné à Moïse de choisir les anciens que tu avais remplis de ton esprit que tu avais donné à ton serviteur » (d'après l'ancienne version latine de Vérone, éd. BOTTE, *La tradition apostolique*, 1963, p. 20) ; *Const. apost.*, VIII, 16, 4 (éd. FUNK, I, p. 522, 16-17) ; *Abrégé de la Const. apost.*, VI (éd. FUNK, II, p. 20, 5-7) ; *Testament du Seigneur* (trad. latine, RAHMANI, p. 69) ; *Euchologe de Sérapion*, XXVII (éd. FUNK, *Didascalia et Constitutiones*, II, p. 190, 1-7) ; *Rite d'ordination* de la liturgie maronite (trad. lat. DENZINGER, *Ritus orientalsum*, II, p. 161). Parmi les Pères, on peut citer : THÉODORE DE MOPSUESTE, *Sur 1 Tim.*, 3, 8 (éd. SWETE, II, p. 119-121) ; THÉODORET, *Questions sur les Nombres*, XVIII (P. G., 80, 372 B).

sacerdoce et le même ministère amène les évêques à considérer les prêtres comme des frères et des amis⁶¹, et à se préoccuper, autant qu'ils le peuvent, de leur bien matériel d'abord, mais surtout spirituel. Car c'est à eux, avant tout, que revient la grave responsabilité de la sainteté de leurs prêtres⁶²; ils doivent donc se préoccuper activement de la formation spirituelle permanente de leur presbyterium⁶³. Qu'ils sachent les écouter volontiers, les consulter même, et parler avec eux de ce qui concerne les exigences du travail pastoral et le bien du diocèse. Pour que cela devienne effectif, on établira de la manière la plus adaptée aux conditions et aux besoins actuels⁶⁴ une commission ou un sénat de prêtres⁶⁵, dont le droit devra

61. Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 28.

62. Cf. JEAN XXIII, Encycl. *Sacerdotii nostri* : A.A.S., 51 (1959), p. 576; PIE X, Exhortation *Haerent animo*, 4 août 1908 : S. *Pii X Acta*, IV (1908), p. 237 s.

63. Cf. Décret *Christus Dominus*, n° 15 et 16.

64. Dans l'état actuel du Droit, l'évêque a comme « sénat et conseil » le chapitre cathédral (can. 391) ou, à défaut, le groupe des consultants diocésains (cf. can. 423-428). Mais il est souhaitable de réviser ces institutions pour mieux répondre à la situation et aux besoins actuels. Cette commission de prêtres est évidemment distincte du Conseil pastoral dont parle le Décret *Christus Dominus*, n° 27 : celui-ci comporte des membres laïcs et n'est compétent que pour l'examen des questions d'action pastorale. Sur les prêtres comme conseillers de l'évêque, voir *Didascalie*, II, 28, 4 (éd. FUNK, I, p. 108) ; *Const. apost.* II, 28, 4 (éd. FUNK, I, p. 109) ; S. IGNACE D'ANTIOCHE, *Épître aux Magnésiens*, 6, 1 (éd. FUNK, p. 234, 10-16) ; *Épître aux Tralliens*, 3, 1 (*Ibid.*, p. 244, 10-12) ; ORIGÈNE, *Contre Celse*, 3, 30 : les prêtres sont conseillers (*bouleutai*) : P. G., 11, 957 D - 960 A.

65. S. IGNACE D'ANTIOCHE, *Épître aux Magnésiens*, 6, 1 : « Je vous en conjure, ayez à cœur de faire toutes choses dans une divine concorde, sous la présidence de l'évêque qui tient la place de Dieu, des presbytres qui tiennent la place du sénat des apôtres et des diacres qui me sont si chers, à qui a été confié le service de Jésus-Christ, qui, avant les siècles, était près de Dieu et s'est manifesté à la fin » (éd. FUNK, p. 234, 10-13) ; *Épître aux Tralliens*, 3, 1 : « Pareillement, que tous révèrent les diacres comme Jésus-Christ, comme aussi l'évêque qui est l'image du père et les presbytres comme le sénat de Dieu et comme l'assemblée des apôtres : sans eux, on ne peut parler

déterminer la structure et le fonctionnement : représentant le presbyterium, cet organisme sera en mesure d'aider efficacement l'évêque de ses conseils pour le gouvernement du diocèse.

Quant aux prêtres, ils savent que les évêques sont revêtus de la plénitude du sacrement de l'Ordre ; ils doivent donc respecter en eux l'autorité du Christ Pasteur suprême. Qu'ils aient pour leur évêque un attachement sincère, dans la charité et l'obéissance⁶⁶. Ce qui fonde cette obéissance sacerdotale imprégnée d'esprit de coopération, c'est la participation même au ministère épiscopal que les prêtres reçoivent par le sacrement de l'Ordre et la mission canonique⁶⁷.

L'union des prêtres avec les évêques est une exigence particulière de notre temps : à l'époque où nous sommes, bien des raisons font que les initiatives apostoliques doivent non seulement d'être diversifiées, mais encore dépasser les limites d'une paroisse ou d'un diocèse. Aucun prêtre n'est donc en mesure d'accomplir sa mission isolément et comme individuellement ; il ne peut se passer d'unir ses forces à celles des autres prêtres sous la conduite des chefs de l'Eglise.

Union fraternelle et coopération entre prêtres

8. Du fait de leur ordination, qui les a fait entrer dans l'ordre du presbytérat, les prêtres sont tous intimement liés entre eux par la fraternité sacramentelle ; mais du fait de leur

d'Eglise » (éd. FUNK, p. 244, 10-12) ; S. JÉRÔME, *Commentaire d'Isaïe*, II, 3 (P.L., 24, 61 A) : « Nous aussi, nous avons dans l'Eglise notre sénat, l'assemblée des prêtres ».

66. Cf. PAUL VI, *Alloc.* du 1er mars 1965 : *A.A.S.*, 57 (1965), p. 326.

67. Cf. *Const. apost.*, VIII, 47, 39 : « Les prêtres... ne doivent rien faire sans l'avis de l'évêque : c'est à lui qu'est confié le peuple du Seigneur ; c'est à lui qu'il sera demandé compte de leurs âmes » (éd. FUNK, p. 577).

affectation au service d'un diocèse en dépendance de l'évêque local, ils forment tout spécialement à ce niveau un presbytérium unique. Certes, les tâches confiées sont diverses ; il s'agit pourtant d'un ministère sacerdotal unique exercé pour les hommes. C'est pour coopérer à la même œuvre que tous les prêtres sont envoyés, ceux qui assurent un ministère paroissial ou supra-paroissial, comme ceux qui se consacrent à un travail scientifique de recherche ou d'enseignement, ceux-là mêmes qui travaillent manuellement et partagent la condition ouvrière — là où, avec l'approbation de l'autorité compétente, ce ministère est jugé opportun — comme ceux qui remplissent d'autres tâches apostoliques ou ordonnées à l'apostolat. Finalement, tous visent le même but : construire le Corps du Christ ; de notre temps surtout, cette tâche réclame des fonctions multiples et des adaptations nouvelles. Il est donc essentiel que tous les prêtres, diocésains aussi bien que religieux, *s'aident* entre eux *et travaillent toujours ensemble à l'œuvre de la vérité*⁶⁸. Chaque membre de ce presbytérium noue avec les autres des liens particuliers de charité apostolique, de ministère et de fraternité : c'est ce que la liturgie exprime depuis l'Antiquité quand elle invite les prêtres présents à imposer les mains avec l'évêque à celui qu'on ordonne, et quand elle les rassemble, unanimes, dans la concélébration de l'Eucharistie. Chaque prêtre est donc uni à ses confrères par un lien d'amour, de prière et de coopération sous diverses formes ; ainsi se manifeste *l'unité parfaite* que le Christ a voulu établir entre les siens, afin que le monde *croie que le Fils a été envoyé par le Père*⁶⁹.

Cela doit amener les plus âgés à accueillir les plus jeunes vraiment comme des frères, à les aider dans les premiers efforts et les premières responsabilités du ministère, à essayer de comprendre leur mentalité, même si elle est différente, à suivre leurs efforts avec bienveillance. De même, les jeunes

68. Cf. 3 Jean, 8.

69. Cf. Jean, 17, 23.

sauront respecter l'âge et l'expérience des anciens, dialoguer avec eux sur les problèmes pastoraux et partager avec joie leur travail.

Dans cet esprit fraternel, les prêtres ne doivent *pas oublier l'hospitalité*⁷⁰ ; soucieux de la *bienfaisance* et du *partage de leurs biens*⁷¹, qu'ils s'occupent en particulier de ceux qui sont malades, découragés, surmenés, isolés, exilés ou *persécutés*⁷². Qu'ils aiment aussi à se retrouver dans la joie pour se détendre, se souvenant de l'invitation que le Seigneur lui-même adressait aux apôtres épuisés : « *Venez à l'écart dans un lieu désert et reposez-vous un peu* » (Marc, 6, 31). Mais les prêtres ont encore besoin de s'entraider pour le développement de leur vie spirituelle et intellectuelle, d'améliorer leur coopération dans le ministère, d'éviter les dangers que peut entraîner l'isolement : autant de motifs qui poussent à encourager une certaine vie commune ou un certain partage de vie entre les prêtres ; les réalisations peuvent prendre bien des formes suivant les besoins personnels ou pastoraux : cohabitation là où c'est possible, communauté de table, ou tout au moins réunions fréquentes et régulières. Les associations sacerdotales sont, elles aussi, dignes d'estime et de vifs encouragements : grâce à leurs statuts approuvés par l'autorité ecclésiastique, elles proposent une règle de vie adaptée et un soutien fraternel qui aident les prêtres à se sanctifier dans l'exercice du ministère ; de ce fait, elles se mettent au service de l'Ordre des prêtres tout entier.

Enfin, cette communion dans le sacerdoce doit amener les prêtres à se sentir responsables de ceux d'entre eux qui ont des défaillances ; ils sauront, au bon moment, leur apporter leur soutien et, s'il y a lieu, leur faire des remarques discrètes. Avec ceux qui ont eu des difficultés, ils feront preuve d'amour fraternel et de générosité : ils prieront Dieu pour eux avec insistance et veilleront sans cesse à être vraiment à leur égard des frères et des amis.

70. Cf. *Hébr.*, 13, 1-2.

71. Cf. *Hébr.*, 13, 16.

72. Cf. *Matth.*, 5, 10.

Vie des prêtres avec les laïcs

9. Le sacrement de l'Ordre confère aux *prêtres* de la Nouvelle Alliance une fonction éminente et indispensable dans et pour le Peuple de Dieu, celle de pères et docteurs. Cependant, avec tous les chrétiens, ils sont des disciples du Seigneur, que la grâce de l'appel de Dieu a fait participer à son royaume⁷³. Au milieu de tous les baptisés, les prêtres sont des frères parmi leurs frères⁷⁴, membres de l'unique *Corps du Christ*, dont la *construction* a été confiée à tous⁷⁵.

A la tête de la communauté, les prêtres doivent donc faire en sorte de ne pas *rechercher leurs propres intérêts*, mais ceux de Jésus-Christ⁷⁶, en unissant leurs efforts à ceux des laïcs chrétiens, et en se conduisant avec eux à la manière du Maître : parmi les hommes, celui-ci « *n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude* » (Matth., 20, 28). Les prêtres ont à reconnaître sincèrement et à faire progresser la dignité des laïcs et leur rôle propre dans la mission de l'Eglise. Ils doivent respecter loyalement la juste liberté à laquelle tous ont droit dans la cité terrestre. Ils doivent écouter volontiers les laïcs, tenir compte fraternellement de leurs désirs, reconnaître leur expérience et leur compétence dans les différents domaines de l'activité humaine, pour pouvoir avec eux lire les signes des temps. *Eprouvant les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu*⁷⁷, ils sauront découvrir et discerner dans la foi les charismes des laïcs

73. Cf. 1 *Thess.*, 2, 12 ; *Col.*, 1, 13.

74. Cf. *Matth.*, 23, 8. « Il faut se faire les frères des hommes, du fait même qu'on veut être leurs pasteurs, leurs pères et leurs maîtres » (PAUL VI, *Encycl. Ecclesiam suam : A.A.S.*, 56 (1964), p. 647).

75. Cf. *Eph.*, 4, 7, 16 ; *Const. apost.*, VIII, 1, 20 : « Il ne faut pas que l'évêque se dresse contre les diacres ou les prêtres, ni les prêtres contre le peuple, car la structure de l'assemblée se compose des uns et des autres » (éd. FUNK, I, p. 647).

76. Cf. *Phil.*, 2, 21.

77. Cf. 1 *Jean*, 4, 1.

sous toutes leurs formes, des plus modestes aux plus élevées, ils les reconnaîtront avec joie et les développeront avec ardeur. Parmi ces dons qu'on trouve en abondance chez les chrétiens, l'attrait d'un bon nombre pour une vie spirituelle plus profonde mérite une attention très spéciale. Il faut également avoir assez de confiance dans les laïcs pour leur donner des responsabilités au service de l'Eglise, en leur laissant liberté et possibilité d'action, bien plus, en les invitant, quand l'occasion se présente, à prendre d'eux-mêmes des initiatives⁷⁸.

Bref, les prêtres sont placés au milieu des laïcs, pour les conduire tous à l'unité dans l'amour « *s'aimant les uns les autres d'un amour fraternel, rivalisant d'égard entre eux* » (Rom., 12, 10). Ils ont donc à rapprocher les mentalités différentes, de telle manière que personne ne se sente étranger dans la communauté des chrétiens. Ils sont défenseurs du bien commun, dont ils ont la charge au nom de l'évêque, et en même temps témoins courageux de la vérité, pour que les chrétiens ne soient pas *emportés à tout vent de doctrine*⁷⁹. Ils sont spécialement responsables de ceux qui ont abandonné la pratique des sacrements, voire même la foi, et ils n'omettront pas d'aller vers eux comme de bons pasteurs.

Attentifs aux prescriptions sur l'œcuménisme⁸⁰, ils n'oublieront pas les frères qui ne partagent pas avec nous la pleine communion de l'Eglise.

Enfin, ils sauront qu'ils sont chargés de tous ceux qui ne reconnaissent pas le Christ comme le Sauveur.

Mais, de leur côté, les chrétiens doivent être conscients de leurs devoirs envers leurs prêtres, entourer d'un amour filial ceux qui sont leurs pasteurs et leurs pères, partager leurs soucis, les aider autant que possible par leur prière et leur action : ainsi les prêtres seront mieux en mesure de surmonter les difficultés et d'accomplir leur tâche avec fruit⁸¹.

78. Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 37.

79. Cf. *Eph.*, 4, 14.

80. Cf. Décret *Unitatis redintegratio* (œcuménisme).

81. Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 37.

III. REPARTITION DES PRETRES ET VOCATIONS SACERDOTALES

Répartition des prêtres

10. Le don spirituel que les prêtres ont reçu à l'ordination les prépare non pas à une mission limitée et restreinte, mais à une mission de salut d'ampleur universelle, « jusqu'aux extrémités de la terre » (*Actes*, 1, 8); n'importe quel ministère sacerdotal participe, en effet, aux dimensions universelles de la mission confiée par le Christ aux apôtres. Le sacerdoce du Christ, auquel les prêtres participent réellement, ne peut manquer d'être tourné vers tous les peuples et tous les temps sans aucune limite de race, de nation ou d'époque, comme le préfigure déjà mystérieusement le personnage de Melchisédech⁸². Les prêtres se souviendront donc qu'ils doivent avoir au cœur *le souci de toutes les Eglises*. Ainsi les prêtres des diocèses plus riches en vocations se tiendront prêts à partir volontiers, avec la permission de leur Ordinaire ou à son appel, pour exercer leur ministère dans des pays, des missions ou des activités qui souffrent du manque de prêtres.

Les règles d'incardination et d'excardination devront d'ailleurs être révisées : tout en maintenant cette institution très ancienne, on l'adaptera aux besoins pastoraux actuels. Là où les conditions de l'apostolat le réclameront, on facilitera non seulement la répartition adaptée des prêtres, mais encore le travail pastoral « spécialisé » suivant les différents milieux sociaux à l'échelle d'une région, d'une nation ou d'un continent. Il pourra être utile de créer à cette fin des séminaires internationaux, diocèses particuliers, prélatures personnelles et autres institutions auxquelles les prêtres pourront être affectés ou incardinés pour le bien commun de toute l'Eglise, suivant des modalités à établir pour chaque cas, et toujours dans le respect des droits des Ordinaires locaux.

82. Cf. *Hébr.*, 7, 3.

L'envoi de prêtres vers un autre pays, surtout s'ils n'en connaissent pas encore bien la langue et le mode de vie, se fera autant que possible, non pas individuellement mais, à l'exemple des disciples du Christ⁸³, par groupes d'au moins deux ou trois, pour qu'ils puissent s'aider mutuellement. Il est également important de se soucier des questions de vie spirituelle et aussi de santé physique et psychique. On prévoira, autant que possible, les implantations et les conditions de travail en fonction des possibilités personnelles de chacun. Il est aussi très important que ceux qui partent vers une autre nation apprennent à bien connaître, non seulement la langue du pays, mais encore les caractères psycho-sociologiques de la population ; s'ils veulent se mettre humblement à son service, ils doivent être en communion aussi profonde que possible avec elle, suivant ainsi l'exemple de l'apôtre Paul qui pouvait dire de lui-même : « *Où, libre à l'égard de tous, je me suis fait l'esclave de tous afin d'en gagner le plus grand nombre. Je me suis fait Juif avec les Juifs, afin de gagner les Juifs...* » (1 Cor., 9, 19-20).

Le souci des prêtres pour les vocations sacerdotales

11. *Le pasteur et gardien de nos âmes*⁸⁴, en fondant son Eglise, a pensé que le peuple choisi et *acquis au prix de son propre sang*⁸⁵ devait toujours avoir ses *prêtres* jusqu'à la fin du monde, car il ne voulait pas laisser les chrétiens *comme des brebis qui n'ont pas de berger*⁸⁶. Les apôtres ont compris cette volonté du Christ : écoutant ce que leur disait le Saint-Esprit, ils ont jugé qu'il était de leur devoir de choisir des ministres « *qui seront capables d'en instruire d'autres à leur tour* » (2 Tim., 2, 2). Ce devoir découle de la mission sacerdotale elle-même, par laquelle le prêtre participe au souci qu'a toute l'Eglise d'éviter toujours ici-bas le manque d'ouvriers dans le

83. Cf. *Luc*, 10, 1.

84. Cf. *1 Pierre*, 2, 25.

85. Cf. *Actes*, 20, 28.

86. Cf. *Matth.*, 9, 36.

peuple de Dieu. Mais, comme « le capitaine du navire et les passagers... ont leur cause liée »⁸⁷, il faut faire comprendre à l'ensemble du peuple chrétien son devoir de collaborer de diverses manières — par la prière instante comme par les autres moyens dont il dispose⁸⁸ — à ce que l'Eglise ait toujours les *prêtres* dont elle a besoin pour accomplir sa mission divine. Il s'agit d'abord, pour les prêtres, d'avoir à cœur de faire comprendre aux chrétiens combien le sacerdoce est important et nécessaire ; ils y arriveront à la fois par leur prédication et par leur propre vie, qui doit être un témoignage rayonnant d'esprit de service et de vraie joie pascale. Et si, après mûre réflexion, ils jugent certains, jeunes ou plus mûrs, capables de remplir ce grand ministère, ils les aideront, sans craindre les efforts ni les difficultés, à se préparer comme il convient jusqu'au jour où, dans le respect total de leur liberté extérieure et intérieure, ils pourront être appelés par les évêques. Une direction spirituelle attentive et sérieuse leur sera très utile pour atteindre ce but. Les parents, les maîtres et les différents autres éducateurs doivent faire en sorte que les enfants et les jeunes soient conscients de la sollicitude du Seigneur pour son troupeau, avertis des besoins de l'Eglise et prêts, si le Seigneur les appelle, à répondre généreusement avec le prophète : « *Me voici, envoie-moi* » (Is., 6, 8). Mais cette voix du Seigneur qui appelle, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle arrive aux oreilles du futur prêtre d'une manière extraordinaire. Il s'agit bien plutôt de la découvrir, de la discerner à travers les signes qui, chaque jour, font connaître la volonté de Dieu aux chrétiens qui savent écouter : c'est à ces signes que les prêtres doivent donner toute leur attention⁸⁹.

87. *Pontifical romain*, Ordination des prêtres [trad. JOUNEL, p. 95].

88. Cf. Décret *Optatam totius*, n° 2.

89. « La voix de Dieu qui appelle s'exprime de deux façons différentes, merveilleuses et convergentes ; l'une est intérieure, c'est celle de la grâce, celle de l'Esprit Saint, de l'ineffable attrait intérieur que la voix silencieuse et puissante du Seigneur exerce dans les insondables profondeurs de l'âme humaine ; l'autre est extérieure, humaine,

Il est donc conseillé aux prêtres de participer aux œuvres diocésaines ou nationales des vocations⁹⁰. Les prédications, la catéchèse, les revues doivent apporter une information précise sur les besoins de l'Eglise locale et universelle, mettre en lumière le sens et la grandeur du ministère sacerdotal, montrer qu'on y trouve, avec bien des charges, également bien des joies, et surtout dire que c'est le moyen de donner au Christ, comme l'enseignent les Pères, un très grand témoignage d'amour⁹¹.

CHAPITRE III

LA VIE DES PRÊTRES

I. VOCATION DES PRÊTRES A LA PERFECTION

La vocation des prêtres à la sainteté

12. Les prêtres sont ministres du Christ Tête pour construire et édifier son Corps tout entier, l'Eglise, comme coopérateurs de l'Ordre épiscopal : c'est à ce titre que le sacrement de l'Ordre les configure au Christ Prêtre. Certes, par la consécration baptismale, ils ont déjà reçu, comme tous les chrétiens, le signe et le don d'une vocation et d'une grâce qui comportent pour eux la possibilité et l'exigence de tendre, malgré

sensible, sociale, juridique, concrète, c'est celle du ministre qualifié de la Parole de Dieu, celle de l'apôtre, celle de la hiérarchie, instrument indispensable, institué et voulu par le Christ comme un véhicule permettant de traduire en langage tombant sous l'expérience le message du Verbe et du précepte divin. C'est ce qu'avec saint Paul enseigne la doctrine catholique : « *Comment entendre sans personne qui prêche?... La foi vient de ce que l'on entend* » (Rom., 10, 14. 17) : PAUL VI, *Exhortation* du 5 mai 1965, *Osservatore romano*, 6 mai 1965.

90. Cf. Décret *Optatam totius*, n° 2.

91. C'est ce qu'enseignent les Pères quand ils commentent les paroles du Christ à Pierre : « *M'aimes-tu?... Conduis mes brebis* » (Jean, 21, 17) ; ainsi, S. JEAN CHRYSOSTOME, *Du sacerdoce*, II, 1-2 : P. G., 47-48, 633 ; S. GRÉGOIRE LE GRAND, *Pastoral*, P. 1, chap. 5 : P. L. 77, 19 A.

la faiblesse humaine⁹², à la perfection dont parle le Seigneur : « Vous donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Matth., 5, 48). Mais cette perfection, les *prêtres* sont tenus de l'acquérir à un titre particulier : en recevant l'Ordre, ils ont été consacrés à Dieu d'une manière nouvelle pour être les instruments vivants du Christ Prêtre éternel, habilités à poursuivre au long du temps l'action admirable par laquelle, dans sa puissance souveraine, il a restauré la communauté humaine tout entière⁹³. Dès lors qu'il tient à sa manière la place du Christ en personne, tout *prêtre* est, de ce fait, doté d'une grâce particulière ; cette grâce lui permet de tendre, par le service des hommes qui lui sont confiés et du Peuple de Dieu tout entier, vers la perfection de Celui qu'il représente ; c'est encore au moyen de cette grâce que sa faiblesse d'homme charnel se trouve guérie par la sainteté de Celui qui est devenu pour nous le Grand Prêtre « *saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs* » (Hébr., 7, 26).

Le Christ, que le Père a *sanctifié* (c'est-à-dire consacré) et *envoyé dans le monde*⁹⁴, « *s'est donné pour nous, afin de racheter et de purifier de tout péché un peuple qui lui appartient, un peuple ardent à faire le bien* » (Tite, 2, 14), et ainsi, en passant par la *souffrance*, il est *entré dans sa gloire*⁹⁵. De même les *prêtres*, consacrés par l'onction du Saint-Esprit et envoyés par le Christ, *font mourir* en eux les *œuvres du corps* pour être tout entiers donnés au service des hommes : telle est la sainteté dont le Christ leur fait don, et par laquelle ils approchent de l'*Homme parfait*⁹⁶.

Ainsi donc, c'est en exerçant le *ministère d'Esprit et de justice*⁹⁷ qu'ils s'enracinent dans la vie spirituelle pourvu qu'ils soient accueillants à l'Esprit du Christ qui leur donne la vie

92. Cf. 2 Cor., 12, 9.

93. Cf. PIE XI, Encycl. *Ad catholici sacerdotii* : A. A. S., 28 (1936), p. 10.

94. Cf. Jean, 10, 36.

95. Cf. Luc, 24, 26.

96. Cf. Eph., 4, 13.

97. Cf. 2 Cor., 3, 8-9.

et les conduit. Ce qui ordonne leur vie à la perfection, ce sont leurs actes liturgiques de chaque jour, c'est leur ministère tout entier, exercé en communion avec l'évêque et les prêtres. Par ailleurs, la sainteté des prêtres est d'un apport essentiel pour rendre fructueux le ministère qu'ils accomplissent ; la grâce de Dieu, certes, peut accomplir l'œuvre du salut même par des ministres indignes, mais, à l'ordinaire, Dieu préfère manifester ses hauts faits par des hommes accueillants à l'impulsion et à la conduite du Saint-Esprit, par des hommes que leur intime union avec le Christ et la sainteté de leur vie habilent à dire avec l'apôtre : « *Si je vis, ce n'est plus moi, mais le Christ qui vit en moi* » (Gal., 2, 20).

C'est pourquoi ce saint Concile, pour atteindre son but pastoral de renouvellement intérieur de l'Eglise, de diffusion de l'Évangile dans le monde entier et de dialogue avec le monde d'aujourd'hui, rappelle instamment à tous les *prêtres* qu'avec l'aide des moyens adaptés que l'Eglise leur propose⁹⁸, ils doivent s'efforcer de vivre de plus en plus une sainteté qui fera d'eux des instruments toujours plus adaptés au service du Peuple de Dieu tout entier.

L'exercice de la triple fonction sacerdotale exige et en même temps favorise la sainteté

13. C'est l'exercice loyal, inlassable, de leurs fonctions dans l'Esprit du Christ qui est, pour les prêtres, le moyen authentique d'arriver à la sainteté.

Ministres de la Parole de Dieu, ils la lisent et l'écoutent tous les jours pour l'enseigner aux autres ; s'ils ont en même temps le souci de l'accueillir en eux-mêmes, ils deviendront des

98. Cf. entre autres : PIE X, Exhortation *Haerent animo* du 4 août 1908 : *S. Pii X, Acta, IV* (1908), p. 237 s. ; PIE XI, Encycl. *Ad catholici sacerdotii* : *A. A. S.*, 28 (1936), p. 5 s. ; PIE XII, Exhortation *Menti nostræ* du 23 sept. 1950 : *A. A. S.*, 42 (1950), p. 657 ; JEAN XXIII, Encycl. *Sacerdotii nostri* : *A. A. S.*, 51 (1959), p. 545 s.

disciples du Seigneur de plus en plus parfaits, selon la parole de l'apôtre Paul à Timothée : « *Applique-toi, donne-toi tout entier, pour que tous puissent voir tes progrès. Veille sur toi-même et sur ton enseignement, que ta persévérance s'y révèle ; car c'est en agissant ainsi que tu te sauveras toi-même avec ceux qui t'écoutent* » (1 Tim., 4, 15-16). En cherchant le meilleur moyen de transmettre aux autres ce qu'ils ont contemplé⁹⁹, ils goûteront plus profondément « *l'incomparable richesse du Christ* » (Eph., 3, 8) et *la sagesse de Dieu en sa riche diversité*¹⁰⁰. Convaincus que c'est le *Seigneurs qui ouvre les cœurs*¹⁰¹, et que leur *supériorité* vient de la *puissance de Dieu et non pas d'eux*¹⁰², ils arriveront dans le fait même de transmettre la Parole à s'unir plus intimement avec le Christ Docteur et à se laisser conduire par son Esprit. Communiant ainsi au Christ, ils participent à la charité de Dieu, dont le *Mystère, caché depuis les siècles*¹⁰³, a été révélé dans le Christ.

Ministres de la liturgie, surtout dans le sacrifice de la Messe, les prêtres y représentent de manière spéciale le Christ en personne, qui s'est offert comme victime pour sanctifier les hommes ; ils sont dès lors invités à imiter ce qu'ils accomplissent : célébrant le mystère de la mort du Seigneur, ils doivent prendre soin de mortifier leurs membres, se gardant des vices et de tout mauvais penchant¹⁰⁴. Dans le mystère du sacrifice eucharistique, où les prêtres exercent leur fonction principale, c'est l'œuvre de notre Rédemption qui s'accomplit¹⁰⁵. C'est pourquoi il leur est vivement recommandé de célébrer la Messe tous les jours ; même si les chrétiens ne

99. Cf. S. THOMAS, *Somme théol.*, IIa IIæ, q. 188, a. 7.

100. Cf. *Hébr.*, 3, 9-10.

101. Cf. *Actes*, 16, 14.

102. Cf. 2 *Cor.*, 4, 7.

103. Cf. *Eph.*, 3, 9.

104. Cf. *Pontifical romain*, Ordination des prêtres [trad. JOURNAL, p. 99].

105. Cf. *Missel romain*, Prière sur les offrandes du 9^{me} dimanche après Pentecôte.

peuvent y être présents, c'est un acte du Christ et de l'Eglise¹⁰⁶. En s'unissant à l'acte du Christ Prêtre, chaque jour, les prêtres s'offrent à Dieu tout entiers ; en se nourrissant du Corps du Christ, ils participent du fond d'eux-mêmes à l'amour de Celui qui se donne aux chrétiens en nourriture. De même, dans l'administration des sacrements, les prêtres s'unissent à l'intention et à la charité du Christ. Ils le font tout spécialement en se montrant toujours prêts et disponibles à administrer le sacrement de pénitence chaque fois que les chrétiens le demandent de manière raisonnable. Par l'Office divin, ils prêtent leur voix à l'Eglise qui, sans interruption, prie au nom de toute l'humanité, en union avec le Christ « toujours vivant pour intercéder en notre faveur » (Hébr., 7, 25).

Guides et pasteurs du peuple de Dieu, ils sont poussés par la charité du Bon Pasteur à donner leur vie pour leurs brebis¹⁰⁷, prêts à aller jusqu'au sacrifice suprême à l'exemple des prêtres qui, même de notre temps, n'ont pas hésité à donner leur vie. Educateurs des chrétiens dans la foi, ayant eux-mêmes « l'assurance voulue pour l'accès au sanctuaire par le sang du Christ » (Héb., 10,19), ils s'approchent de Dieu « avec un cœur sincère dans la plénitude de la foi » (Hébr., 10, 22) ; ils ont une ferme espérance pour leurs chrétiens¹⁰⁸, afin que, reconfortés par Dieu, ils puissent eux-mêmes reconforter ceux qui

106. « La Messe, même si elle est célébrée en particulier par un prêtre, n'est pas pour autant privée, mais elle est action du Christ et de l'Eglise. Celle-ci a appris à s'offrir elle-même dans le sacrifice qu'elle offre, en sacrifice universel, appliquant au salut du monde entier la vertu rédemptrice, unique et infinie du sacrifice de la Croix. Toute Messe est, en effet, offerte non seulement pour le salut de quelques-uns, mais pour le salut du monde entier (...) C'est pourquoi nous recommandons avec une paternelle insistance aux prêtres qui, à un titre particulier, sont, dans le Seigneur, notre joie et notre couronne de... célébrer la Messe chaque jour en toute dignité et dévotion » (PAUL VI, Encycl. *Mysterium fidei* : A. A. S., 57 (1965), p. 761-762) ; cf. Const. *Sacrosanctum concilium*, n° 26 et 27.

107. Cf. Jean, 10, 11.

108. Cf. 2 Cor., 1, 7.

*subissent toutes sortes d'épreuves*¹⁰⁹. Chefs de la communauté, ils pratiquent l'ascèse propre aux pasteurs d'âmes : renoncer à leurs avantages personnels, ne pas chercher *leur propre intérêt, mais celui du plus grand nombre, afin qu'ils soient sauvés*¹¹⁰, progresser sans cesse par un accomplissement plus parfait de la tâche pastorale, être prêts, s'il le faut, à s'engager dans les voies pastorales nouvelles sous la conduite de l'Esprit d'amour qui *souffle où il veut*¹¹¹.

Unité et harmonie de la vie des prêtres

14. Dans le monde d'aujourd'hui, on doit faire face à tant de tâches, on est pressé par tant de problèmes divers — et réclamant souvent une solution urgente — qu'on risque plus d'une fois d'aboutir à la dispersion. Les prêtres, eux, sont engagés dans les multiples obligations de leur fonction, ils sont tiraillés, et ils en arrivent à se demander, non sans angoisse, comment faire l'unité entre leur vie intérieure et les exigences de l'action extérieure. Cette unité de vie ne peut être réalisée ni par une organisation purement extérieure des activités du ministère ni par la seule pratique des exercices de piété qui, certes, y contribue grandement. Ce qui doit permettre aux prêtres de la construire, c'est de suivre dans l'exercice du ministère, l'exemple du Christ Seigneur, dont *la nourriture était de faire la volonté de Celui qui l'a envoyé et d'accomplir son œuvre*¹¹².

Car, en vérité, le Christ, qui fait toujours dans le monde, par l'Eglise, la volonté du Père, continue à agir par ses ministres. C'est donc lui qui demeure toujours la source et le principe de l'unité de leur vie. Les prêtres réaliseront donc cette unité de vie en s'unissant au Christ dans la découverte de la volonté du Père, et dans le don d'eux-mêmes pour le troupeau

109. Cf. 2 Cor., 1, 4.

110. Cf. 1 Cor., 10, 33.

111. Cf. Jean, 3, 8.

112. Cf. Jean, 4, 34.

qui leur est confié¹¹³. Menant ainsi la vie même du Bon Pasteur, ils trouveront dans l'exercice de *la charité pastorale le lien de la perfection sacerdotale* qui ramènera à l'unité leur vie et leur action. Or, cette charité pastorale¹¹⁴ découle avant tout du Sacrifice eucharistique ; celui-ci est donc le centre et la racine de toute la vie du prêtre, dont l'esprit sacerdotal s'efforce d'intérioriser ce qui se fait sur l'autel du sacrifice. Cela n'est possible que si les prêtres, par la prière, pénètrent de plus en plus profondément dans le mystère du Christ.

Mais la vérification concrète de cette unité de vie ne peut se faire que par une réflexion sur toutes leurs activités, *afin de discerner quelle est la volonté de Dieu*¹¹⁵, c'est-à-dire afin de savoir dans quelle mesure ces activités sont conformes à la mission évangélique de l'Eglise. Car la fidélité au Christ est inséparable de la fidélité à l'Eglise. La charité pastorale exige donc des prêtres, s'ils ne veulent pas *courir pour rien*¹¹⁶, un travail vécu en communion avec les évêques et leurs autres frères dans le sacerdoce. Tel est, pour les prêtres, le moyen de trouver dans l'unité même de la mission de l'Eglise, l'unité de leur propre vie. Ainsi, ils s'uniront à leur Seigneur, et par lui, au Père dans l'Esprit-Saint ; ainsi ils pourront être *tout remplis de consolation et surabonder de joie*¹¹⁷.

II. EXIGENCES SPIRITUELLES PARTICULIERES A LA VIE DES PRETRES

Humilité et obéissance

15. Parmi les qualités les plus indispensables pour le ministère des prêtres, il faut mentionner la disponibilité intérieure qui leur fait rechercher non pas leur propre *volonté*, mais la

113. Cf. 1 Jean, 3, 16.

114. On « donne une preuve de son amour en paissant le troupeau du Seigneur » (S. AUGUSTIN, *Traité sur saint Jean*, 123, 5 : P. L., 35, 1967).

115. Cf. Rom., 12, 2.

116. Cf. Gal., 2, 2.

117. Cf. 2 Cor., 7, 4.

*volonté de Celui qui les a envoyés*¹¹⁸. Car l'œuvre divine à laquelle les prêtres sont *appelés par l'Esprit-Saint*¹¹⁹ dépasse toutes les forces, toute la sagesse de l'homme : « *Ce qu'il y a de faible dans le monde, Dieu l'a choisi pour la confusion de ce qui est fort* » (1 Cor., 1, 27). Le véritable ministre du Christ est donc un homme conscient de sa faiblesse, travaillant dans l'humilité, *discernant ce qui plaît au Seigneur*¹²⁰ ; *enchaîné* pour ainsi dire par l'*Esprit*¹²¹, il se laisse conduire en tout par la volonté de Celui qui *veut que tous les hommes soient sauvés*. Cette volonté, il sait la découvrir et s'y attacher au long de la vie quotidienne, parce qu'il est humblement au service de tous ceux qui lui sont confiés par Dieu, dans le cadre de la fonction reçue et des multiples événements de l'existence.

Mais, le ministère sacerdotal étant le ministère de l'Eglise, on ne peut s'en acquitter que dans la communion hiérarchique du Corps tout entier. C'est donc la charité pastorale qui pousse les prêtres, au nom de cette communion, à consacrer leur volonté propre par l'obéissance au service de Dieu et de leurs frères, à accueillir et à exécuter en esprit de foi les ordres et les conseils du Pape, de leur évêque et de leurs autres supérieurs, à *dépenser volontiers et à se dépenser eux-mêmes*¹²² dans toutes les fonctions qui leur sont confiées, si humbles et si pauvres soient-elles. Par ce moyen, ils collaborent à la construction du Corps du Christ, qui grandit grâce à « *toutes sortes de jointures* »¹²³. Cette obéissance conduit à une manière plus mûre de vivre la liberté des enfants de Dieu : amenés par la charité et le souci du plus grand bien de l'Eglise à une recherche réfléchie de voies nouvelles pour l'accomplissement de leur tâche, les prêtres sont également poussés par les exigences de l'obéissance à exposer avec confiance les initiatives qu'ils

118. Cf. *Jean*, 4, 34 ; 5, 30 ; 6, 38.

119. Cf. *Actes*, 13, 2.

120. Cf. *Eph.*, 5, 10.

121. Cf. *Actes*, 20, 22.

122. Cf. *2 Cor.*, 12, 15.

123. Cf. *Eph.*, 4, 11-16.

ont prises et à insister sur les besoins du troupeau qui leur est confié, tout en restant prêts à se soumettre toujours au jugement de ceux qui sont, dans l'Eglise de Dieu, les premiers responsables.

Cette humilité, cette obéissance volontaire et responsable modèlent les prêtres à l'image du Christ ; ils ont en eux *les sentiments qui furent dans le Christ Jésus* : « *Il s'est dépouillé lui-même en prenant la condition de serviteur..., en se faisant obéissant jusqu'à la mort* » (Phil., 2, 7-9), et par cette obéissance, il a vaincu et racheté la désobéissance d'Adam, comme en témoigne l'apôtre : « *Comme, par la désobéissance d'un seul, la multitude a été constituée pécheresse, ainsi, par l'obéissance d'un seul, la multitude sera-t-elle constituée juste* » (Rom., 5, 19).

Choisir le célibat et le considérer comme un don

16. La pratique de la continence parfaite et perpétuelle pour le Royaume des cieux a été recommandée par le Christ Seigneur¹²⁴ ; tout au long des siècles, et de nos jours encore, bien des chrétiens l'ont acceptée joyeusement et pratiquée sans reproche. Pour la vie sacerdotale, particulièrement, l'Eglise l'a tenue en haute estime. Elle est, à la fois, signe et stimulant de la charité pastorale, elle est une source particulière de fécondité spirituelle dans le monde¹²⁵. Certes, elle n'est pas exigée par la nature du sacerdoce, comme le montrent la pratique de l'Eglise primitive¹²⁶ et la tradition des Eglises orientales. Celles-ci ont des prêtres qui choisissent, par don de la grâce, de garder le célibat — ce que font tous les évêques — mais on y trouve aussi des prêtres mariés dont le mérite est grand ; tout en recommandant le célibat ecclésiastique, ce saint Concile n'entend aucunement modifier la discipline différente qui est légitimement en vigueur dans les Eglises orientales ; avec

124. Cf. *Matth.*, 19, 12.

125. Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 42.

126. Cf. *1 Tim.*, 3, 2-5 ; *Tite*, 1, 6.

toute son affection, il exhorte les hommes mariés qui ont été ordonnés prêtres, à persévérer dans leur sainte vocation et dans le don total et généreux de leur vie au troupeau qui leur est confié¹²⁷.

Mais le célibat a de multiples convenances avec le sacerdoce. La mission du *prêtre*, c'est de se consacrer tout entier au service de l'humanité nouvelle que le Christ, vainqueur de la mort, fait naître par son Esprit dans le monde, et qui tire son origine, non pas « *du sang, ni d'un vouloir charnel, ni d'un vouloir d'homme, mais de Dieu* » (Jean, 1, 13). En gardant la virginité ou le célibat *pour le Royaume des cieux*¹²⁸, les prêtres se consacrent au Christ d'une manière nouvelle et privilégiée, il leur est plus facile de s'attacher à lui sans que leur cœur soit *partagé*¹²⁹, ils sont plus libres pour se consacrer, en lui et par lui, au service de Dieu et des hommes, plus disponibles pour servir son Royaume et l'œuvre de la régénération surnaturelle, plus capables d'accueillir largement la paternité dans le Christ. Ils témoignent ainsi devant les hommes qu'ils veulent se consacrer sans partage à la tâche qui leur est confiée : *fiancer les chrétiens à l'époux unique comme une vierge pure à présenter au Christ*¹³⁰ ; ils évoquent les noces mystérieuses voulues par Dieu, qui se manifesteront pleinement aux temps à venir : celles de l'Eglise avec l'unique Epoux qui est le Christ¹³¹. Enfin, ils deviennent le signe vivant du monde à venir, déjà présent par la foi et la charité, où *les enfants de la résurrection ne prennent ni femme ni mari*¹³².

127. Cf. PIE XI, Encycl. *Ad catholici sacerdotii* : A. A. S., 28 (1936), p. 28.

128. Cf. *Matth.*, 19, 12.

129. Cf. *1 Cor.*, 7, 32-34.

130. Cf. *2 Cor.*, 11, 2.

131. Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 42 et 44 ; Décret *Perfectæ caritatis* (adaptation et rénovation de la vie religieuse), n° 12.

132. Cf. *Luc*, 20, 35-36 ; PIE XI, Encycl. *Ad catholici sacerdotii* : A. A. S., 28 (1936), p. 24-28 ; PIE XII, Encycl. *Sacra virginitas* : A. A. S., 46 (1954), p. 169, 172.

C'est donc pour des motifs fondés sur le mystère du Christ et sa mission que le célibat, d'abord recommandé aux prêtres, a été ensuite imposé par une loi dans l'Eglise latine à tous ceux qui se présentent aux Ordres sacrés. Cette législation, le saint Concile l'approuve et la confirme à nouveau en ce qui concerne les candidats au presbytérat. Confiant en l'Esprit, il est convaincu que le Père accorde généreusement le don du célibat, si adapté au sacerdoce du Nouveau Testament, pourvu qu'il soit humblement et instamment demandé par ceux que le sacrement de l'Ordre fait participer au sacerdoce du Christ, bien plus, par l'Eglise tout entière. Ce saint Concile s'adresse encore aux prêtres qui ont fait confiance à la grâce de Dieu, et qui ont librement et volontairement accueilli le célibat selon l'exemple du Christ : qu'ils s'y attachent généreusement et cordialement, qu'ils persévèrent fidèlement dans leur état, qu'ils reconnaissent la grandeur du don que le Père leur a fait et que le Seigneur exalte si ouvertement¹³³, qu'ils contemplent les grands mystères signifiés et réalisés par leur célibat. Certes, il y a, dans le monde actuel, bien des hommes qui déclarent impossible la continence parfaite : c'est une raison de plus pour que les prêtres demandent avec humilité et persévérance, en union avec l'Eglise, la grâce de la fidélité, qui n'est jamais refusée à ceux qui la demandent. Qu'ils emploient aussi les moyens naturels et surnaturels qui sont à la disposition de tous. Les règles éprouvées par l'expérience de l'Eglise, surtout celles de l'ascèse, ne sont pas moins nécessaires dans le monde d'aujourd'hui : que les prêtres sachent les observer. Ce saint Concile invite donc, non seulement les *prêtres*, mais tous les chrétiens, à tenir à ce donc précieux du célibat sacerdotal et à demander à Dieu de l'accorder toujours avec abondance à son Eglise.

Attitude à l'égard du monde et des biens terrestres.

Pauvreté volontaire

17. La vie amicale et fraternelle des prêtres entre eux et

133. Cf. *Matth.*, 19, 11.

avec les autres hommes leur permet d'apprendre à honorer les valeurs humaines et à considérer les choses créées comme des dons de Dieu. Vivant dans le monde, ils doivent pourtant savoir que, selon la parole de notre Seigneur et Maître, *ils ne sont pas du monde*¹³⁴. Usant donc de ce monde comme s'ils n'en usaient pas vraiment¹³⁵, ils arriveront à la liberté qui les délivrera de tous les soucis désordonnés et les rendra accueillants pour écouter Dieu qui leur parle à travers la vie quotidienne. Cette liberté et cet accueil font grandir le discernement spirituel, qui fait trouver l'attitude juste à l'égard du monde et des réalités terrestres. Attitude essentielle pour le prêtre, car la mission de l'Eglise s'accomplit au cœur du monde, et les choses créées sont nécessaires au progrès personnel de l'homme. Les prêtres doivent donc être reconnaissants à l'égard du Père céleste de tout ce qu'il leur donne pour leur permettre de bien mener leur existence. Mais il faut aussi que la lumière de la foi les aide à exercer leur discernement sur ce qui se trouve sur leur chemin ; ils doivent ainsi en venir à utiliser leurs biens d'une manière juste, et à rejeter tout ce qui fait obstacle à leur mission.

Car les *prêtres* ont le Seigneur pour « *part* » et pour « *héritage* » (*Nombres*, 18, 20), si bien qu'ils ne doivent se servir des choses terrestres que pour les usages permis par la doctrine du Christ Seigneur et les préceptes de l'Eglise.

Quant aux biens ecclésiastiques proprement dits, les *prêtres* les administreront conformément à leur nature et selon les lois ecclésiastiques, autant que possible avec l'aide de laïcs compétents. Ces biens seront toujours employés pour les fins qui justifient l'existence de biens temporels d'Eglise, c'est-à-dire pour organiser le culte divin, assurer au clergé un niveau de vie suffisant et soutenir les œuvres d'apostolat et de charité, spécialement en faveur des indigents¹³⁶. Quant aux ressources

134. Cf. *Jean*, 17, 14-16.

135. Cf. *1 Cor.*, 7, 31.

136. Concile d'Antioche, can. 25 : MANSI, 2, 1328 ; *Décret de Gratien*, c. 23, c. 12, q. 1.

qu'ils acquièrent à l'occasion de l'exercice d'une fonction ecclésiastique, sous réserve des législations particulières¹³⁷, les *prêtres*, aussi bien que les évêques, les emploieront d'abord pour s'assurer un niveau de vie suffisant, et pour accomplir les devoirs de leur état ; et ce qui restera, ils auront à cœur de l'employer au service de l'Eglise ou pour des œuvres de charité. Bref, une fonction d'Eglise ne doit pas devenir une activité lucrative ; les revenus qui en proviennent ne sauraient être utilisés pour augmenter le patrimoine personnel du prêtre¹³⁸. C'est pourquoi les *prêtres*, *loin d'attacher leur cœur à la richesse*¹³⁹, éviteront toute espèce de cupidité et rejetteront soigneusement tout ce qui aurait une apparence commerciale.

Ils sont même invités à embrasser la pauvreté volontaire qui rendra plus évidente leur ressemblance avec le Christ et les fera plus disponibles au saint ministère. Le Christ est *devenu pauvre pour nous, lui qui était riche, afin de nous enrichir par sa pauvreté*¹⁴⁰. Les apôtres, à leur tour, ont montré par leur exemple qu'il faut donner gratuitement ce que Dieu accorde gratuitement¹⁴¹, et ils ont su s'habituer à *l'abondance comme au dénuement*¹⁴². Une certaine mise en commun matérielle, à l'image de la communauté de biens que vante l'histoire de la primitive Eglise¹⁴³, est une excellente voie d'accès à la charité pastorale ; c'est une manière de vivre louable qui permet aux prêtres de remettre en pratique l'esprit de pauvreté conseillé par le Christ.

Que les prêtres et les évêques se laissent donc conduire par l'Esprit qui a consacré le Sauveur *par l'onction et l'a envoyé*

137. Cette clause renvoie avant tout aux droits et coutumes en vigueur dans les églises orientales.

138. Concile de Paris (829), can. 15 : MGH, sect. III, *Concilia*, t. 2, pars 6, 622 ; Concile de Trente, sess. 25, *De Reform.*, chap. 1.

139. Cf. Ps. 62 (Vulgate 61), 11.

140. Cf. 2 *Cor.*, 8, 9.

141. Cf. *Actes*, 8, 18-25.

142. Cf. *Phil.*, 4, 12.

143. Cf. *Actes*, 2, 42-47.

*porter la Bonne Nouvelle aux pauvres*¹⁴⁴ : qu'ils évitent tout ce qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, écarter les pauvres ; qu'ils rejettent, plus encore que les autres disciples du Christ, toute apparence de vanité dans ce qui leur appartient. Qu'ils installent leur maison de manière qu'elle ne paraisse inaccessible à personne et que jamais personne, même les plus humbles, n'ait honte d'y venir.

III. MOYENS AU SERVICE DE LA VIE DES PRETRES

Moyens pour le développement de la vie spirituelle

18. Pour mieux vivre leur union au Christ, dans toutes les circonstances de la vie, les prêtres disposent, outre l'exercice conscient de leur ministère, d'un certain nombre de moyens, généraux ou particuliers, anciens ou nouveaux : le Saint-Esprit n'a jamais manqué d'en susciter dans le Peuple de Dieu, et l'Eglise, soucieuse de la sanctification de ses membres, en recommande, et parfois même en impose l'usage¹⁴⁵. A la première place parmi ces moyens de développer la vie spirituelle, se situent les actes par lesquels les chrétiens se nourrissent du Verbe de Dieu aux deux tables de la Sainte Ecriture et de l'Eucharistie ; personne n'ignore l'importance de leur fréquentation assidue pour la sanctification des prêtres.

Les ministres de la grâce sacramentelle s'unissent intimement au Christ Sauveur et Pasteur lorsqu'ils reçoivent avec fruit les sacrements, spécialement par la confession sacramentelle fréquente : préparée par l'examen de conscience quotidien, celle-ci est un soutien très précieux pour l'indispensable conversion du cœur à l'amour du Père des miséricordes. A la lumière de leur foi nourrie par la lecture de la Bible, ils peuvent rechercher avec attention les signes de Dieu et les

144. Cf. *Luc.*, 4, 18.

145. Cf. *Code de droit canonique*, can. 125 s.

146. Cf. Décret *Perfectae caritatis*, n° 6 ; Const. dogm. *Dei Verbum* (Révélation), n° 21.

appels de sa grâce à travers la diversité des événements de l'existence ; ils deviennent ainsi de plus en plus dociles à la mission qu'ils ont assumée dans le Saint-Esprit. De cette docilité, les prêtres retrouvent sans cesse le merveilleux modèle dans la Sainte Vierge Marie : conduite par le Saint-Esprit, elle s'est donnée tout entière au mystère du rachat de l'humanité¹⁴⁷ ; mère du Grand Prêtre éternel, reine des apôtres, soutien de leur ministère, elle a droit à la dévotion filiale des prêtres, à leur vénération et à leur amour.

Pour pouvoir accomplir avec fidélité leur ministère, ils doivent avoir à cœur de converser chaque jour avec le Christ Seigneur dans la visite et le culte personnel de la sainte Eucharistie ; ils doivent aimer les temps de retraite et tenir à la direction spirituelle. Bien des moyens, en particulier les méthodes approuvées d'oraison et les diverses formes de prière qu'ils choisissent librement, permettent aux prêtres de rechercher et d'implorer de Dieu le véritable esprit d'adoration grâce auquel, avec le peuple qui leur est confié, ils s'uniront au Christ médiateur de la Nouvelle Alliance ; comme des *fils adoptifs*, ils pourront alors crier : « *Abba ! c'est-à-dire : Père* » (Rom., 8, 15).

Etude et science pastorale

19. Au cours de leur ordination, l'évêque invite les prêtres à « faire preuve de maturité par leur science » à ce que leur « enseignement soit un remède spirituel pour le Peuple de Dieu »¹⁴⁸. Cette science du ministre sacré doit être elle-même sacrée ; découlant d'une source sacrée, elle vise un but qui est lui-même sacré. Puisée avant tout dans la lecture et la méditation de la Bible¹⁴⁹, elle trouve encore une nourriture fructueuse dans l'étude des Pères, Docteurs de l'Eglise, et autres

147. Cf. Const. dogm. *Lumen gentium*, n° 65.

148. *Pontifical romain*, Ordination des prêtres [trad. JOUNEL, p. 98-99].

149. Cf. Const. dogm. *Dei Verbum*, n° 25.

témoins de la Tradition. En outre, pour répondre de manière juste aux questions posées par les hommes d'aujourd'hui, il importe que les prêtres aient une connaissance sérieuse des documents du magistère, spécialement ceux des conciles et des papes, et qu'ils sachent consulter les meilleurs auteurs théologiques dont la science est reconnue.

Etant donné qu'actuellement la culture humaine et même les sciences sacrées progressent à une allure accélérée, les prêtres sont appelés à perfectionner leurs connaissances religieuses et humaines de façon adaptée et ininterrompue ; c'est pour eux la meilleure préparation au dialogue avec leurs contemporains.

Pour faciliter aux prêtres le travail d'étude et la connaissance des méthodes d'évangélisation et d'apostolat, on fera tout le nécessaire pour mettre à leur disposition ce dont ils ont besoin : on organisera, suivant les situations locales, des sessions ou des congrès, on fondera des centres d'études pastorales, on créera des bibliothèques, on confiera à des hommes compétents l'organisation du travail de réflexion. Les évêques devront aussi, chacun pour son compte ou à plusieurs, trouver le meilleur moyen de donner à tous les prêtres, à des moments déterminés, en particulier quelques années après leur ordination¹⁵⁰, la possibilité de suivre une session, grâce à laquelle ils pourront perfectionner leurs connaissances pastorales et théologiques, affermir leur vie spirituelle et partager avec leurs frères leurs expériences apostoliques¹⁵¹. On utilisera également ces moyens, ou d'autres mieux adaptés, pour venir en aide particulièrement à ceux qui sont nommés curés, à ceux qui changent d'activité pastorale, à ceux qui partent dans un autre diocèse ou dans un autre pays.

150. Cet élément de formation est distinct de la formation pastorale intervenant aussitôt après l'ordination, dont parle le Décret *Optatam totius*, n° 22.

151. Cf. Décret *Christus Dominus*, n° 16.

Enfin, les évêques veilleront à ce que certains prêtres se consacrent à une étude plus approfondie des sciences sacrées : il s'agit, en effet, de ne pas manquer de professeurs capables de former les clercs, d'aider les autres *prêtres* et les chrétiens à acquérir les connaissances dont ils ont besoin, d'encourager le sain développement des sciences sacrées qui est absolument indispensable à l'Eglise.

La juste rémunération à assurer aux prêtres

20. Les prêtres consacrent leur vie au service de Dieu en accomplissant la fonction qui leur est confiée ; ils méritent donc de recevoir une juste rémunération, « *car l'ouvrier mérite son salaire* » (*Luc*, 10, 17)¹⁵², et « *Le Seigneur a prescrit à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile* » (*1 Cor.*, 9, 14). Là où rien d'autre n'existe pour assurer cette juste rémunération, faire le nécessaire pour assurer aux prêtres un niveau de vie suffisant et digne est, à proprement parler, une obligation pour les chrétiens, puisque c'est à leur service que les prêtres consacrent leur activité. Les évêques, eux, ont le devoir de rappeler aux chrétiens cette obligation ; ils doivent veiller — chacun pour son diocèse ou, de préférence, à plusieurs ensemble dans un même territoire — à établir des règles pour assurer comme il se doit une vie convenable à ceux qui exercent, ou ont exercé, une fonction au service du Peuple de Dieu. La rémunération versée à chacun devra tenir compte de la nature de la fonction exercée et des circonstances de temps et de lieu, mais elle sera fondamentalement la même pour tous ceux qui sont dans la même situation ; elle devra être adaptée aux conditions où ils se trouvent ; en outre, elle leur laissera les moyens, non seulement d'assurer comme il se doit la rémunération de ceux qui se dévouent à leur service, mais encore de venir eux-mêmes en aide à ceux qui sont dans le besoin, car ce ministère à l'égard des pauvres a toujours été en grand honneur dans l'Eglise dès ses origines. Enfin, cette rémuné-

152. Cf. *Matth.*, 10, 10 ; *1 Cor.*, 9, 7 ; *1 Tim.*, 5, 8.

ration devra permettre aux prêtres de prendre chaque année, pendant une durée suffisante, les vacances dont ils ont besoin : les évêques doivent veiller à ce que ce temps de vacances soit assuré aux prêtres.

C'est à la fonction remplie par les ministres sacrés qu'il faut accorder le rôle principal. De ce fait, il faut abandonner le système dit des « bénéfiques » ou, du moins, le réformer de telle manière que l'aspect bénéficial, c'est-à-dire le droit aux revenus de la dotation attachée à la fonction, soit traité comme secondaire. Le droit donnera donc la priorité à la fonction ecclésiastique elle-même, désignation qui s'appliquera désormais à toute charge conférée de façon stable pour être exercée en vue d'une fin spirituelle.

*Constitution de caisses communes
et organisation de la Sécurité Sociale pour les prêtres*

21. Il faut toujours se référer à l'exemple des croyants de la primitive Eglise à Jérusalem : « *Entre eux tout était commun* » (Actes, 4, 32) et « *on distribuait à chacun suivant ses besoins* » (Actes, 4, 35). C'est en ce sens qu'il est très souhaitable d'avoir, au moins dans les pays où la vie matérielle du clergé dépend entièrement, ou en grande partie, des offrandes des chrétiens, une institution diocésaine pour rassembler l'argent offert à cette fin ; elle sera administrée par l'évêque assisté de prêtres délégués et, là où cela paraît utile, de laïcs compétents en matière économique. Il est également désirable qu'il y ait, en outre, autant que possible, pour chaque diocèse ou chaque pays, une caisse commune permettant aux évêques de satisfaire à d'autres obligations envers les personnes qui sont au service de l'Eglise et de subvenir aux différents besoins du diocèse ; cette caisse doit aussi permettre aux diocèses plus riches d'aider les plus pauvres, pour que le *superflu des uns subviennne à l'indigence des autres*.¹⁵³ Elle devra être alimentée

153. Cf. 2 Cor., 8, 14.

avant tout par les sommes provenant des offrandes des chrétiens, mais également par d'autres ressources, que le droit devra préciser.

En outre, dans les pays où la Sécurité Sociale n'est pas encore correctement organisée en faveur du clergé, les conférences épiscopales, compte tenu toujours des lois ecclésiastiques et civiles, veilleront à ce qu'il existe, soit des organismes diocésains — éventuellement fédérés entre eux — soit des organismes interdiocésains, soit une association établie pour l'ensemble du territoire, en vue d'organiser, sous le contrôle de la hiérarchie, d'une part, une prévoyance et une assistance médicale satisfaisantes, d'autre part, la prise en charge due aux prêtres pour les cas d'infirmité, d'invalidité ou de vieillesse. Les *prêtres* soutiendront l'organisme ainsi établi dans un esprit de solidarité avec leurs frères, *prenant part* ainsi à leur *épreuve*¹⁵⁴. Ils s'apercevront en même temps qu'ils se trouvent libérés du souci de l'avenir, et donc en mesure de pratiquer la pauvreté avec plus d'ardeur évangélique et de se consacrer tout entiers au salut des âmes. Enfin, les responsables feront en sorte que les différents organismes nationaux aient des liens entre eux, ce qui leur donnera une plus grande solidité et une plus large diffusion.

CONCLUSION ET EXHORTATION

22. Conscient des joies de la vie sacerdotale, ce saint Concile ne peut cependant ignorer les difficultés dont souffrent les prêtres dans les conditions de la vie actuelle. Il connaît la transformation de la situation économique et sociale, et même des mœurs ; il est au courant du bouleversement de la hiérarchie des valeurs dans le jugement des hommes. Dans ces conditions les ministres de l'Eglise, et même parfois les chrétiens, se sentent comme étrangers à ce monde. Avec anxiété, ils se demandent quels moyens, quels mots trouver pour entrer

154. Cf. *Phil.*, 4, 14.

en communication avec lui. Obstacles nouveaux à la vie de foi, stérilité apparente du labeur accompli, dure épreuve de la solitude, tout cela peut risquer de les conduire au découragement.

Mais ce monde, tel qu'il est aujourd'hui, ce monde confié à l'amour et au ministère des pasteurs de l'Eglise, *Dieu l'a tant aimé qu'il a donné pour lui son Fils unique*¹⁵⁵. En vérité, avec tout le poids de son péché, mais aussi avec la richesse de ses possibilités, ce monde offre à l'Eglise les *pierres vivantes*¹⁵⁶ qui *s'intègrent à la construction pour être une demeure de Dieu dans l'Esprit*¹⁵⁷. Et c'est encore l'Esprit Saint qui pousse l'Eglise à ouvrir des chemins nouveaux pour aller au-devant du monde d'aujourd'hui ; c'est lui qui, de ce fait, suggère et encourage les adaptations qui s'imposent pour le ministère sacerdotal.

Que les prêtres ne l'oublient pas : ils ne sont jamais seuls dans leur action, ils s'appuient sur la force du Dieu tout-puissant ; que leur foi au Christ, qui les a appelés à participer à son sacerdoce, les aide à se donner en toute confiance à leur ministère, car ils savent que Dieu est assez puissant pour augmenter en eux la charité¹⁵⁸. Qu'ils ne l'oublient pas non plus : ils ont pour compagnons leurs frères dans le sacerdoce, bien plus, les chrétiens du monde entier. Tous les prêtres travaillent ensemble pour accomplir le dessein de salut, *le Mystère du Christ caché depuis les siècles en Dieu*¹⁵⁹, qui ne se réalise que peu à peu, par l'effort coordonné de ministères différents, *en vue de l'édification du Corps du Christ jusqu'à ce qu'il atteigne toute sa taille*. Tout cela, certes, *est caché avec le Christ en Dieu*¹⁶⁰, et c'est surtout la foi qui peut s'en rendre

155. Cf. *Jean*, 3, 16.

156. Cf. *1 Pierre*, 2, 5.

157. Cf. *Eph.*, 2, 22.

158. Cf. *Pontifical romain*, Ordination des prêtres [trad. JOURNAL, p. 107].

159. Cf. *Eph.*, 3, 9.

160. Cf. *Col.*, 3, 3.

compte. C'est dans la foi que doivent marcher les guides du peuple de Dieu, suivant l'exemple d'Abraham le fidèle, qui, « par la foi, obéit à l'appel de partir vers un pays qu'il devait recevoir en héritage, et il partit, ne sachant où il allait » (Hébr., 11, 8). En vérité, l'intendant des mystères de Dieu ressemble au semeur dont le Seigneur a dit : « Qu'il dorme ou qu'il se lève, la nuit ou le jour, la semence germe et pousse, il ne sait comment » (Marc, 4, 27). D'ailleurs, si le Seigneur Jésus a dit : « Gardez courage ! J'ai vaincu le monde » (Jean, 16, 33), il n'a pas, pour autant, promis à l'Eglise la victoire totale ici-bas. Ce qui fait la joie de ce saint Concile, c'est que la terre, ensencée par la graine de l'Evangile, donne aujourd'hui du fruit en bien des endroits, sous la conduite de l'Esprit du Seigneur qui remplit l'univers et qui a fait naître au cœur de tant de prêtres et de tant de chrétiens un esprit vraiment missionnaire. Pour tout cela, avec toute son affection, le saint Concile remercie les prêtres du monde entier. Et « à Celui qui peut tout faire, et bien au-delà de nos demandes et de nos pensées, en vertu de la puissance qui agit en nous, à lui la gloire dans l'Eglise et le Christ Jésus » (Eph., 3, 20-21).

PROBLÈMES BIBLIQUES DU SACERDOCE

La problématique du sacerdoce dans la Bible éclaire-t-elle les problèmes actuels ? Il serait artificiel de vouloir rapprocher à tout prix des situations concrètes très différentes. Mieux vaut, semble-t-il, présenter objectivement les problèmes bibliques du sacerdoce, tels qu'ils se dégagent des recherches historiques récentes, et les recoupements se feront d'eux-mêmes. Nous donnerons donc un aperçu aussi substantiel que possible de trois contributions qui nous paraissent fondamentales : celles du Père R. de Vaux, dans ses *Institutions de l'Ancien Testament*, tome II (1960), de P. Grelot, dans le *Bulletin du Comité des Etudes* de la Compagnie de Saint-Sulpice, n° 38-39 (1962) et du Père P. Benoit, dans les travaux du Symposium de L'Arbresle 1960, *L'évêque dans l'Eglise du Christ* (1963).

I. L'INSTITUTION SACERDOTALE DANS L'ANCIENNE ALLIANCE

Le Père de Vaux résume son étude sur la fonction sacerdotale dans l'Ancien Testament : « Ces différentes fonctions ont un fondement commun : lorsque le prêtre délivre un oracle, il communique une réponse de Dieu ; lorsqu'il donne une instruction, une *tôrah*, et lorsque plus tard il explique la Loi, la *Tôrah*, il transmet et interprète un enseignement qui vient de Dieu ; lorsqu'il porte sur l'autel le sang et les chairs des victimes et lorsqu'il y fait fumer l'encens, il présente à Dieu les prières et les demandes des fidèles. Représentant de Dieu auprès des hommes dans les deux premières fonctions, représentant des hommes auprès de Dieu dans la troisième, il

est toujours un intermédiaire. Ce que l'*Épître aux Hébreux* dira du grand prêtre vaut pour tout le sacerdoce : *Tout grand prêtre pris d'entre les hommes est établi pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu* (5, 1). Le prêtre est un médiateur, comme sont aussi le roi et le prophète. Mais ces derniers le sont par un charisme personnel, comme élus de Dieu, le prêtre l'est par état : le sacerdoce est une institution de médiation. Ce trait essentiel se retrouvera dans le sacerdoce de la Nouvelle Loi, participation du sacerdoce du Christ, Médiateur, Homme et Dieu, Prêtre unique et Victime parfaite » (*Op. cit.*, p. 210-211).

Quoi qu'il en soit au sujet de cette dernière affirmation, retenons au commencement de notre enquête cette qualification du sacerdoce vétérotestamentaire comme « *institution de médiation* ». L'existence de cette institution ne va pas de soi : elle est liée en fait à un certain niveau d'évolution des sociétés traditionnelles. Le prêtre n'est ni l'unique, ni même le principal médiateur entre Dieu et les hommes : le médiateur-né du groupe social élémentaire qu'est la famille étendue, c'est le patriarche ; puis, dans le cadre d'une cité, c'est le roi. « Le sacerdoce n'apparaît qu'à un stade plus avancé de l'organisation sociale, lorsque la communauté spécialise certains de ses membres pour la garde des sanctuaires et l'accomplissement de rites qui vont en se compliquant » (*Op. cit.*, p. 195).

Il serait donc inexact de voir dans l'institution sacerdotale une sorte de nécessité inhérente à la structure « naturelle » des sociétés ; il serait à plus forte raison inexact d'identifier sans plus le sacerdoce israélite à celui qu'on rencontre dans les religions traditionnelles. Certes la théologie contenue dans le « document sacerdotal » du Pentateuque, émanant du Temple de Jérusalem après l'Exil, a tendance à s'aligner sur la « théologie naturelle » des autres religions de l'antiquité concernant l'institution sacerdotale, mais il n'en était pas ainsi au commencement.

En premier lieu, l'époque patriarcale n'a pas connu l'institution sacerdotale : les sacrifices étaient offerts par le chef de

famille (*Gen.*, 22 ; 31, 54 ; 46, 1). La *Genèse* ne parle de prêtres qu'à propos d'étrangers, qui sont des sédentaires, les prêtres égyptiens et Melchisédech (*Op. cit.*, p. 195).

A l'époque de l'Exode apparaît le *lévitisme*, qu'il convient de distinguer très nettement de l'institution sacerdotale classique. Sur ce point, le récit d'*Ex.*, 32, 25-29 est fondamental : les lévites apparaissent comme les sectateurs de Yahvé dans l'affaire du veau d'or. « Vous vous êtes aujourd'hui conféré l'investiture comme prêtres de Yahvé, qui au prix de son fils, qui au prix de son frère, de sorte qu'il vous donne aujourd'hui sa bénédiction » (*Ex.*, 32, 29). Dans la conception la plus ancienne de la religion d'Israël, le peuple de Dieu est un peuple en armes, dont le général en chef est Yahvé siégeant sur l'arche (*Op. cit.*, p. 73-86). Les lévites correspondaient en quelque sorte à la garde personnelle de Yahvé, chargée notamment de défendre le « drapeau » qu'était à cette époque l'arche d'alliance. C'est pour cette raison qu'ils campaient autour de la Tente de Réunion, où se trouvait l'arche, et où Yahvé s'entretenait avec Moïse « face à face » (*Op. cit.*, p. 122-133). La tribu de Lévi ne possédait donc pas primitivement un sacerdoce héréditaire : son origine guerrière la voue moins aux fonctions cultuelles qu'à la seigneurie intransigeante de Dieu sur son peuple (*Op. cit.*, p. 213-231). Comme à l'époque patriarcale, les sacrifices sont accomplis à l'époque de l'Exode par Moïse ou par les chefs de famille. Il en sera de même à l'époque des Juges (*Ex.*, 24, 4 ss ; 12, 21 ss ; *Juges*, 6, 18 ss ; 13, 19 ; 1 *Sam.*, 1, 3 ss) et jusqu'à l'époque royale, où nous voyons David (2 *Sam.*, 6, 17 ss) et Salomon (1 *Rois*, 8, 62 ss) offrir des sacrifices.

L'évolution du lévitisme fut difficile : à l'époque royale antérieure à la prise de Samarie (721), les lévites apparaissent comme « un groupement humain dont le lien n'est pas une communauté d'habitat mais une communauté de fonction : une tribu sacerdotale » (*Op. cit.*, p. 216). Effectivement, ils sont recensés à part et n'ont pas de territoire en Israël : « c'est Yahvé qui est leur héritage » (*Jos.*, 13, 14. 33, etc.). Ce sont

les desservants des sanctuaires locaux, c'est-à-dire des « hauts-lieux » que combattront les prophètes (*Op. cit.*, p. 134 ss). Quel était le rôle de ces prêtres des hauts lieux ? « Dans l'ancien Israël, on allait au sanctuaire pour « consulter Yahvé » et le prêtre était un donneur d'oracles. Il est significatif que, dans *Deut.*, 33, 8-10, le rôle oraculaire des fils de Lévi soit mentionné avant l'enseignement de la Tôrah et avant le service de l'autel... Ils « consultent Dieu » au moyen de l'*éphod* et de l'*Urim et Tummim* » (*Op. cit.*, p. 200-206). L'interprétation des renseignements bibliques sur ces procédés oraculaires est difficile : il faut surtout retenir de cette pratique ce que nous appellerions le rôle « pastoral » des lévites, qui fit d'eux les éducateurs religieux du peuple d'Israël. « Hommes des contacts, gardiens des rites et des coutumes, guides des gens pour leurs cas de conscience concrets (notamment en ce qui concerne la pureté ou l'impureté rituelles, cf. *Ez.*, 22, 23), par ce biais facilement médecins (*Deut.*, 32, 2 ; les cas de lèpre en *Lév.*, 13-14), répétiteurs des décalogues éthiques et conservateurs de la veine morale de la Révélation (*Ps.*, 15), leur prédication s'adressait aisément au cœur, comme dans les parties homilétiques du premier *Deutéronome* et du Code de Sainteté (*Lév.*, 17-23). Ce sont des anonymes, qui disparaissent derrière leur œuvre obscure, lente et sérieuse » (A. Gelin, « Le sacerdoce de l'Ancienne Alliance », dans *La tradition sacerdotale*, 1959, p. 35).

La situation particulière des lévites dans le peuple d'Israël devait les conduire inévitablement à se considérer comme un « clergé », c'est-à-dire comme une corporation spécialisée et mise à part, consacrée au service du culte par un rite d'investiture qui l'habilite seule au contact avec l'autel (De Vaux, *op. cit.*, p. 196 ss). Cette mentalité de privilégiés et de « séparés » se manifesta dès l'époque des Juges, et l'on vit alors les Israélites s'adresser non plus aux lévites mais aux prophètes pour « consulter Yahvé » (par ex., *1 Sam.*, 2, 12-36 ; 9, 9). La désaffection du peuple ne fera que croître au fur et à mesure de la décadence du sacerdoce lévitique. La réforme de

Josias en 622 sera radicale : les lévites se virent regroupés à Jérusalem par voie d'autorité, et soumis comme des inférieurs aux prêtres du Temple (2 Rois, 23, 8-9). Ainsi se constitua la distinction entre prêtres et lévites, les premiers provenant du sacerdoce de Jérusalem, d'origine non-lévitique et peut-être même non-israélite (De Vaux, *op. cit.*, p. 233-236).

Or le sacerdoce de Jérusalem avait une conception très cohérente de sa fonction : on la trouve exprimée dans le Code Sacerdotal, qui constitue notamment la totalité du *Lévitique*. Pour les prêtres de Jérusalem, la fonction sacerdotale par excellence est l'offrande des sacrifices. Et comme le Temple de Jérusalem est le seul lieu où Yahvé ait « fait habiter son Nom », la seule médiation cultuelle possible, non seulement pour le peuple d'Israël, mais pour toutes les nations, est celle du sacerdoce de Jérusalem. « Le rôle des prêtres dans les sacrifices est certainement ancien, mais il s'est progressivement affirmé, à mesure que disparaissait leur rôle oraculaire et que leur rôle enseignant était partagé avec d'autres. Par une évolution inverse, l'action sacrificielle leur a été de plus en plus réservée » (De Vaux, *op. cit.*, p. 210).

C'est la situation du sacerdoce juif au temps de Jésus : à cette époque la médiation des prophètes et des rois ayant pratiquement disparu, et les Rabbins ne se considérant pas comme des médiateurs mais comme des docteurs de la Loi, la médiation sacerdotale devint la seule. Aussi quand Israël pensait sa mission universelle comme une médiation entre Dieu et les païens, la médiation sacerdotale servait de type : Israël était un « royaume de prêtres et une nation consacrée » (*Ex.*, 19, 6 ; *Is.*, 61, 6), et la mission rédemptrice du « Serviteur de Yahvé » vis-à-vis de la multitude sera considérée comme l'offrande d'un sacrifice de réparation, *âshâm* (*Is.*, 53, 10-12 ; cf. De Vaux, *op. cit.*, p. 296-299).

Nous pouvons conclure de cette étude que le sacerdoce juif ne peut se définir exclusivement à partir des données fournies par le Code Sacerdotal, c'est-à-dire comme une sorte de « théocratie cléricale » (A. Gelin, *op. cit.*, p. 46).

II. L'INTERPRÉTATION SACERDOTALE DU MINISTÈRE CHRÉTIEN

P. Grelot pose ainsi le problème du « sacerdoce chrétien dans l'Écriture » : « Le Nouveau Testament n'emploie nulle part les mots-clefs du vocabulaire sacerdotal (*hierews, hiérosunè, hierateuma*) pour définir les ministres de l'Évangile et du culte chrétien. Malgré cela, la théologie chrétienne n'a pas hésité à utiliser ce vocabulaire pour l'appliquer aux évêques (originellement *épiskopos* = surveillant) et aux prêtres (originellement *presbuteros* = ancien), et c'est finalement dans une perspective sacerdotale que s'est élaborée systématiquement la doctrine du sacrement de l'Ordre... Dans quelle mesure était-ce légitime ? Et si c'était légitime, de quelle façon faut-il l'entendre ? » (P. Grelot, *art. cit.*, p. 279, 298).

1) *Le Christ, notre Souverain Prêtre*

Dans l'Évangile, Jésus ne se présente nulle part comme prêtre. Cependant, ses paroles concernant sa mission de « Serviteur » ont une résonance culturelle caractérisée : sa mort est présentée comme l'offrande d'un sacrifice de réparation dans *Marc*, 10, 45 et par., où l'on compte quatre rencontres littéraires avec l'oracle d'*Is.*, 53, 10-12 ; la formule « sang de la Nouvelle Alliance » évoque le sacrifice d'alliance du Sinaï (*Marc*, 14, 24 et par. ; *Ex.*, 24, 8) et les termes « répandu pour vous », « donné pour vous », « livré en rémission des péchés » etc. sont aussi empruntés au vocabulaire sacrificiel (cf. *Jean*, 6, 51 ; 10, 15. 17. 18 ; 17, 19). Les autres écrits du Nouveau Testament considèrent aussi l'acte rédempteur comme un sacrifice et emploient alors le langage culturel (par ex., *Rom.*, 3, 24-25 ; *1 Cor.*, 5, 7 ; *Eph.*, 5, 2 ; *1 Pierre*, 1, 2. 19, etc.).

L'*Épître aux Hébreux* est seule à en déduire que Jésus est le Prêtre unique de la Nouvelle Alliance, mais à condition d'entendre ce mot dans un sens absolument nouveau. Jésus n'était pas prêtre en effet, puisqu'il n'appartenait pas à la tribu sacerdotale de Lévi, mais à la tribu royale de Juda (7, 13-14 ; 8, 4). Par rapport au grand-prêtre de l'Ancienne Al-

liance, Jésus se tient donc comme la réalité par rapport à la figure (cf. C. Bourgin, « Le Christ Prêtre selon l'Épître aux Hébreux », dans *Lumière et Vie* n° 36, 1958, p. 67-90). L'affirmation du sacerdoce du Christ s'accompagne alors de la négation de tout autre sacerdoce qui ne dériverait pas du sien : « Unique est le Médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus, homme lui-même, qui s'est livré en rançon pour nous » (1 *Tim.*, 2, 5-6).

2) *Le sacerdoce royal des baptisés*

« Le thème du Christ-Prêtre, unique Médiateur entre Dieu et les hommes, étant ainsi fermement posé au centre de la théologie néo-testamentaire, continue P. Grelot, on ne s'étonne pas d'y retrouver aussi le thème du peuple sacerdotal, qui définissait précédemment la fonction religieuse d'Israël » (*art. cit.*, p. 296). Le Nouveau Testament étend la qualification sacerdotale à tous les baptisés (1 *Pierre*, 2, 9 ; *Apoc.*, 5, 10) et l'activité chrétienne tout entière apparaît alors désignée par les mots les plus précis du vocabulaire cultuel. « La vie chrétienne, dans ses activités quotidiennes, reçoit dans toutes les épîtres du Nouveau Testament les noms les plus sacrés. Elle est un sacrifice (*thusia*) par la foi (*Ph.*, 2, 17), la louange de Dieu (*Hébr.*, 13, 15 ; 1 *Pierre*, 2, 5. 9), les dons matériels (*Ph.*, 4, 18 ; *Hébr.*, 13, 16), l'oblation de toute la personne (*Rom.*, 12, 1). Elle est un culte (*latreia*) par la foi (*Ph.*, 3, 3), l'offrande de la vie (*Rom.*, 12, 1), l'adoration d'une conscience pure (*Hébr.*, 9, 14 ; 12, 28) ; elle prélude ainsi au culte eschatologique (*Apoc.*, 7, 5 ; 22, 3). Paul donne encore le nom de liturgie (*leitourgia*) à la foi des fidèles (*Ph.*, 2, 17). Jacques (1, 26-27) qualifie de service cultuel (*thrskeia*) la charité et la fuite des souillures du monde » (A. George, « Le sacerdoce de la Nouvelle Alliance dans la pensée de Jésus », dans *La tradition sacerdotale*, 1959, p. 76).

« En face de cette doctrine fort claire, conclut P. Grelot, on se demande s'il peut encore être question d'un autre sacerdoce que celui du Christ et celui des baptisés. Il est bien cer-

tain en effet que, dans la perspective du Nouveau Testament, un sacerdoce fonctionnel de même nature et de même sens que celui de l'Ancien Testament serait impensable. Toute la médiation sacerdotale s'est désormais concentrée dans le Christ seul. Il a épuisé dans sa personne et dans son acte de Souverain Prêtre toute la portée figurative du sacerdoce lévitique comme du sacerdoce royal. Toute l'économie chrétienne est suspendue à lui ; toute la grâce divine vient aux hommes par lui seul, et toute la louange des hommes ne remonte à Dieu que par lui et en lui. Il y a là un principe fondamental contre lequel absolument rien ne saurait prévaloir. Dès lors, comment se fait-il donc que la tradition théologique de l'Eglise, en Orient comme en Occident, dès le II^e siècle et même la fin du I^{er} (*Lettre de Clément*), n'ait pas hésité à appliquer les catégories de pensée et le vocabulaire du sacerdoce aux ministres de l'Eglise ? » (*Art. cit.*, p. 298).

3) Les ministères dans le Nouveau Testament

Essayons d'abord de constater l'existence et le contenu des ministères dans le Nouveau Testament, à travers le vocabulaire non cultuel, d'ailleurs varié et fluent, qui s'y trouve utilisé.

Notons tout d'abord que le même vocabulaire de base est utilisé pour désigner les apôtres et les ministres désignés par eux, indice modeste mais capital de ce qu'on peut appeler la « collégialité ministérielle ». Les mots « *doulos* » (esclave) et « *diakonos* » (serviteur) sont employés parallèlement pour désigner tous ceux qui, à l'imitation du Christ, sont au service de tous. Ainsi les *Actes des Apôtres* désignent l'activité apostolique comme un ministère (*diakonia*) et Paul en fait autant (par ex., *Actes*, 1, 17. 25 ; 2, 18 ; 4, 29 ; 20, 24 ; 21, 19 ; *Rom.*, 1, 1 ; *Gal.*, 1, 10). « Or il est symptomatique de retrouver le même vocabulaire à propos de personnages qui ne sont pas des apôtres, tels Apollos (*1 Cor.*, 3, 5) ou les prédicateurs judaïsants (*2 Cor.*, 11, 23). Le fait devient particulièrement significatif quand Paul appelle « serviteurs du Christ » ou « ministres du Christ » ceux de ses auxiliaires qui

tiennent de lui leurs responsabilités ecclésiastiques et l'aident dans son ministère : Tychique (*Col.*, 4, 7), Timothée (*Actes*, 19, 22 ; *1 Th.*, 3, 2 ; *Ph.*, 1, 1, etc.), Marc (*2 Tim.*, 4, 11), Epaphras (*Col.*, 4, 12), Archippe (*Col.*, 4, 17). A côté de ce vocabulaire de service, il existe aussi des désignations métaphoriques empruntées au vocabulaire du travail et du combat, qui s'appliquent parallèlement aux apôtres et aux ministres (déjà dans l'Évangile, *Matth.*, 9, 37-38 ; 10, 10 ; cf. *1 Cor.*, 3, 6-8. 10-15 ; 10, 3-4 ; *2 Tim.*, 2, 3. 15 ; 4, 7). Les cas les plus frappants sont ceux où Paul emploie des mots composés en *sun-* (avec) pour désigner ses associés : *sundoulos* (« compagnon de service », *Col.*, 1, 7 ; 4, 7), *sunergos* (« compagnon de travail », *1 Th.*, 3, 2 ; *Rom.*, 16, 21 ; *2 Cor.*, 8, 23 ; *Ph.*, 2, 25 ; *Col.*, 4, 11, etc.) ou *sunstratiôtès* (« compagnon de combat », *Phm.*, 2 ; cf. *Col.*, 4, 17) » (*Art. cit.*, p. 304).

Les apôtres et leurs collaborateurs ont donc conscience de constituer, non certes un corps de fonctionnaires privilégiés comme le sacerdoce de l'Ancien Testament, mais un ensemble étroitement solidaire de compagnons de travail ou de combat au service de l'unique Seigneur : cette « *collégialité ministérielle* » unit apôtres et autres ministres dans une responsabilité commune vis-à-vis du peuple chrétien comme vis-à-vis de l'évangélisation du monde, non certes à égalité, mais dans le dynamisme d'un même service.

Si nous considérons maintenant le contenu des fonctions ministérielles dans le Nouveau Testament, nous constatons le même phénomène : groupons-les avec P. Grelot (*Art. cit.*, p. 305 ss) en trois catégories :

a) *les ministères relatifs à la Parole*

Ce sont les plus estimés ; ils prennent la première place dans les listes de ministères. La prophétie est la première, prolongement de l'activité prophétique des Apôtres au jour de la Pentecôte (*Actes*, 2, 16 ss ; 11, 27 ; 13, 1 ; *1 Cor.*, 12, 28, etc.). Viennent ensuite la catéchèse (*Actes*, 2, 42 ; *1 Tim.*,

2, 7 ; 2 *Tim.*, 1, 11 ; *Actes*, 13, 1 ; 1 *Tim.*, 5, 17 ; *Tite*, 1, 9, etc.), l'exhortation (1 *Th.* 2, 3 ; *Rom.*, 12, 8 ; 1 *Tim.*, 4, 13 ; *Hébr.*, 13, 22) et la tâche d'évangéliste (*Eph.*, 4, 11 ; *Actes*, 21, 8 ; 2 *Tim.*, 4, 5). Les ministères de la Parole (à *Pierre*, 4, 11) incombent aussi bien aux Apôtres qu'à leurs collaborateurs immédiats, ou aux « presbytres » et « évêques » locaux.

b) *les ministères d'assistance*

L'entr'aide fraternelle (*antilempsis*, 1 *Cor.*, 12, 28) est elle aussi assurée par les apôtres comme par les ministres spécialement désignés pour cela, et auxquels on tendra par la suite à réserver le titre de « diacres » (*Rom.*, 12, 7 ; 1 *Cor.*, 12, 8 ; 2 *Cor.*, 8, 4 ; *Actes*, 6, 1-6 ; 1 *Tim.*, 3, 8-12).

c) *les ministères de gouvernement*

Ceux qui sont au gouvernail, les « pilotes » (1 *Cor.*, 12, 28) sont désignés par un vocabulaire varié, mais jamais on ne rencontre un mot à résonance culturelle. On trouve « pasteurs » (*Eph.*, 4, 11), « présidents » (*proïstamenoï*, 1 *Th.*, 5, 12 ; *Rom.*, 12, 8), « dirigeants » (*hégoumenoi*, *Hébr.*, 13, 7 ss), « intendants » (*oikonomoi*, 1 *Cor.*, 4, 1 ; 1 *Pierre*, 5, 10 ; *Tite*, 1, 7), « surveillants » (*episkopoi*, *Actes*, 20, 28 ; *Ph.*, 1, 1) ou « anciens » (*presbuteroï*, *Actes*, 11, 30 ; 14, 23 ; 20, 17, etc.). Indépendamment de ces responsables locaux, institués par les apôtres ou par leurs délégués, on rencontre des « envoyés spéciaux » itinérants ou choisis pour une mission déterminée, comme Timothée ou Tite, pour contrôler la gestion des responsables locaux au nom des apôtres. Ces « apôtres par l'intermédiaire d'homme » (*Gal.*, 1, 1) ont existé dès les débuts de l'Eglise, ainsi Barnabé (*Actes*, 11, 22 ; 14, 23).

L'inventaire des ministères nous montre des communautés organisées par les apôtres eux-mêmes : ceux-ci ont doté l'Eglise primitive d'une structure qui, certes, a évolué, mais qui existait, semble-t-il, dès le début. Peut-on retracer l'histoire de cette évolution qui devait aboutir à ce qu'on appellera bientôt la « hiérarchie » à trois degrés, évêques, prêtres et diacres ?

« L'organisation ecclésiastique du christianisme, écrit le P. Benoit, s'est constituée par une lente évolution qui a duré près d'un siècle et dont les écrits du Nouveau Testament ne représentent que l'étape initiale. Tout y est en germe, mais rien n'y est encore achevé. Il faut donc se garder de mal comprendre ces textes en prêtant à leurs mots des sens qu'ils n'ont pas encore. Le terme grec « *episkopos* » n'a pas dans le Nouveau Testament le même sens que notre mot « évêque » qui en est dérivé. Et l'on doit en dire autant de « *presbuteros* » qui n'est pas l'équivalent de notre « prêtre ».

« Un premier fait frappe dans les quelques passages, assez rares, où figure le terme « évêque » : c'est qu'il semble pratiquement interchangeable avec celui de « presbytre » (comparer *Actes*, 20, 17 et 28 ; *Tite*, 1, 5 et 7)... Leur équivalence dans l'usage revient-elle à une synonymie absolue ? Leur étymologie suggère le contraire. « *Presbuteros* » signifie « ancien », et « *episkopos* » veut dire « inspecteur », « sur-veillant » ; le premier indique un état, le deuxième désigne une fonction. Cette différence de sens est confirmée d'ailleurs par l'usage de ces termes dans les mondes gréco-romain et juif » (*Art. cit.*, dans *L'évêque dans l'Eglise du Christ*, 1963, p. 17-18).

L'enquête du P. Benoit montre que les évêques et les presbytres se définissent par rapport à des communautés particulières, comme des associations ou corporations de métiers, ou des groupes religieux, notamment les communautés juives de la Dispersion, dotées souvent d'une certaine autonomie à l'intérieur du pays où elles se trouvaient installées. Ce sont des notables étroitement soudés à la communauté qu'ils dirigent : ils ne constituent pas un « clergé » à mentalité de « séparés », mais au contraire ils se définissent essentiellement par rapport à la communauté dont ils assurent la gestion. « Le presbytre est un ancien, un notable, un dignitaire, agissant par le canal collectif du Conseil dont il est membre ; l'évêque est au contraire un fonctionnaire, un employé chargé de quelque office précis dans l'administration, le plus souvent office d'inspection ou d'intendance. Ces deux titres ne sont pas abso-

lument incompatibles, et pourraient se rencontrer sur la même personne : il n'est pas impossible, il est même normal, que l'on choisisse un membre du Conseil des Anciens pour lui confier un office particulier, une « *épiskopè* » (cf. *Actes*, 1, 20) ... Pour prendre une analogie moderne, un sénateur peut être nommé préfet ; cela n'entraîne pas que les titres de préfet et de sénateur soient synonymes » (*Art. cit.*, p. 31).

« Le terme « *presbuteros* » paraît bien être le plus ancien. Dans les toutes premières années, on ne rencontre que lui (*Actes*, 11, 30 ; 14, 23 ; 15, 2-23 ; 16, 4 ; 21, 18 ; *Jacques*, 5, 14 ; *1 Pierre*, 5, 1. 5). Tout se passe comme si l'Eglise chrétienne, dans ses premières années, lorsqu'elle résidait encore en Palestine, avait adopté une institution familière au judaïsme, dont elle n'était pas encore tout à fait séparée, et s'était donné des conseils d'Anciens pour diriger, de concert avec les Apôtres, les communautés naissantes. Les « *episkopoi* » ne seraient venus qu'en une deuxième étape... On peut concevoir ces derniers comme un comité plus restreint que le conseil presbytéral, tiré de son sein, et qui le présidait. Nous avons des exemples, chez les Juifs comme chez les Grecs, de ces comités directeurs qui rassemblent quelques membres choisis dans le sein du Conseil et constituent une sorte d'exécutif... Ils président les assemblées liturgiques, célèbrent l'Eucharistie, donnent l'enseignement, administrent les affaires temporelles. Ils sont assistés dans tous ces offices actifs par les diacres, plus jeunes et comme leurs serviteurs. Les autres presbytres non évêques, tout en possédant en principe le pouvoir de remplir ces fonctions, ne les exercent pas en fait, ou ne les exercent qu'en second. On peut voir en eux les successeurs des « présidents » de *1 Th.*, 5, 12, des « dirigeants » de *Hébr.*, 13, 7, et l'on peut invoquer en ce sens *1 Tim.*, 5, 17 : « Que les presbytres qui président soient gratifiés d'un double salaire, surtout ceux qui peinent dans la parole et l'enseignement » (*Art. cit.*, p. 44-45). Relevons le caractère « collégial » de ces ministères de gouvernement : on parle des évêques et des presbytres au pluriel dans la même ville, à Ephèse ou à Philippiques, par exemple.

« Il nous reste à nous demander comment on est passé de ces comités d'évêques à l'évêque unique des époques postérieures, et comment celui-ci peut prétendre à la succession apostolique... L'épiscopat « monarchique » n'est pas apparu au même moment dans les diverses régions de l'Eglise primitive. Il est des églises qui, jusqu'au milieu du II^e siècle, seront encore gouvernées par des collèges de presbytres-évêques. C'est dans les *Epîtres* de saint Ignace d'Antioche (début II^e siècle) qu'il s'affirme pour la première fois avec netteté. On y voit se dresser, au-dessus des presbytres et des diacres, l'*episkopos*, qui est maintenant l'évêque proprement dit, tel que nous le nommons encore, avec ses attributions essentielles, qui ne changeront plus dans la suite des siècles. Deux traits le caractérisent : il est chef unique de la communauté, et il dispose d'un pouvoir souverain sur le corps presbytéral, qu'il gouverne comme le Christ gouvernait les Apôtres » (*Art. cit.*, p. 48).

« Cette organisation peut se réclamer d'un précédent palestinien. Dans la secte de Qumrân, nous avons un « *mebaqker* » unique, dont les fonctions, à la fois économiques, judiciaires et spirituelles, ressemblent assez à celles du futur évêque chrétien. Son nom même, qui signifie « inspecteur » est proche du titre « *episkopos* »... Mais tant que les apôtres ont vécu, cet évêque unique, envisagé par hypothèse, n'était pas encore l'évêque, car le vrai chef de la communauté, après le Christ, c'était l'apôtre qui l'avait fondée » (*Id.*, p. 50).

Cependant, nous voyons déjà passer cette autorité des apôtres sur leurs communautés aux mains de leurs « envoyés spéciaux » : « Ainsi Timothée à Ephèse. Il a la haute main sur toute la communauté dont il doit surveiller, diriger, corriger les différentes classes (1 *Tim.*, 5, 1 ss). Il a la responsabilité des assemblées liturgiques (2, 1-15) et de l'enseignement (4, 6. 13-16 ; 6, 3). Il est supérieur aux presbytres et évêques qu'il a le pouvoir d'éprouver (3, 2-7), d'ordonner par imposition des mains (5, 22)... Le cas de Tite est plus clair encore. Mais comme celle de Timothée, sa mission est temporaire : il

devra rejoindre Paul quand Artémas et Tychique l'auront remplacé... Ces missionnaires apostoliques ont donc déjà en quelque manière les pouvoirs des futurs évêques. Ils ne sont pourtant pas des évêques au sens propre du mot. Ils sont davantage, du moins en ce qui concerne l'étendue de leur juridiction ; ils ne sont pas encore fixés à une communauté déterminée et pour toujours, comme seront les évêques. Mais qu'ils viennent à se fixer un jour, et l'épiscopat « monarchique » prendra naissance » (*Ibid.*, p. 51-52).

La documentation dont nous disposons ne permet pas de déterminer le mode selon lequel s'opéra cette fixation : elle autorise seulement à constater que celle-ci se fit, et qu'elle fut pensée comme une « succession apostolique », au sens où les Apôtres ont transmis à certains de leurs disciples l'autorité qu'ils détenaient sur les communautés qu'ils avaient fondées, et que seuls ces évêques, succédant collégalement au corps apostolique, peuvent se considérer au sens strict comme « successeurs des Apôtres ». « L'institution durable de l'épiscopat unitaire s'expliquerait ainsi comme la fusion et la résultante de deux formes passagères dans l'évolution de l'organisation primitive. Deux mouvements inverses et convergents se seront rencontrés pour la produire : de bas en haut, le mouvement d'organisation centralisatrice qui fait passer l'administration de la communauté locale des mains du corps presbytéral dans celles d'un comité plus restreint d'évêques, et ensuite d'un évêque unique, présidant ses collègues ; de haut en bas, le mouvement d'expansion qui fait passer les pouvoirs apostoliques et œcuméniques des apôtres dans les mains de leurs disciples et collaborateurs immédiats, chargés de régions déterminées, pour les fixer ensuite dans chaque église particulière et les confier aux mains de l'évêque local. De la rencontre de ces deux mouvements résulte l'évêque » (*Ibid.*, p. 53).

4) La source des ministères : les charismes

L'examen des ministères montre dans les communautés chrétiennes l'existence d'un certain nombre de fonctions spé-

cialisées, accomplies d'abord par les apôtres, puis par ceux qu'ils désignèrent à cet effet. La question se pose alors : d'où les responsables de ces ministères tenaient-ils leur responsabilité ? La réponse du Nouveau Testament est nette : « Tous les ministères, dans leurs actes spécifiques, sont rapportés à la théologie des charismes ou dons spirituels » (P. Grelot, *art. cit.*, p. 318).

Nous résumerons rapidement l'étude fouillée de P. Grelot (*Art. cit.*, p. 316-329). La théologie des charismes est fondée sur les trois aspects du don de l'Esprit-Saint dans l'Eglise. Le premier se situe au moment du baptême : il apporte la rémission des péchés, la nouvelle naissance, la filiation adoptive, la justice et le salut, la vie éternelle, et spécialement la charité, qui est supérieure à tous les « charismes » parce qu'elle subsiste à jamais (*1 Cor.*, 12, 31 ; 13, 8-12 ; *Rom.*, 5, 5). A partir de ce don initial accordé à tous et qui confère aux fidèles le « sacerdoce royal », l'Esprit-Saint distribue à tel ou tel des dons spirituels particuliers : ainsi une vocation spéciale comme le célibat exige un « charisme » (*1 Cor.*, 7, 7), à plus forte raison les « manifestations de l'Esprit données en vue du bien commun » (*1 Cor.*, 12, 7). Sous ce titre, la pensée paulinienne embrasse deux nouveaux aspects du don de l'Esprit, selon qu'il permet d'accomplir des ministères (*diakoniai*) ou des « signes » authentifiant ces ministères (*energemata*, *1 Cor.*, 12, 6).

Ces deux sortes de « charismes » se trouvent mentionnées dans les listes du Nouveau Testament. *1 Cor.*, 12, 8-10 cite les dons suivants : parole de sagesse, parole de science, foi, don de guérir, puissance d'opérer des miracles, prophétie, discernement des esprits, « glossolalie », c'est-à-dire don des langues, capacité enfin d'interpréter le parler en langues. Aucune de ces expressions ne renvoie à un « ministère » proprement dit : ce sont des « signes » de la présence de l'Esprit-Saint dans la communauté primitive. Un peu plus loin (*1 Cor.*, 12, 28-30), une seconde séquence énumère « ceux que Dieu a établis dans l'Eglise », à savoir les apôtres, les prophètes et les docteurs,

puis les miracles, puis le don de guérir, d'assister, de gouverner et la glossolalie... Les ministères sont mêlés aux signes, car ils ont les uns et les autres pour origine le don de l'Esprit et pour résultat de spécialiser un certain nombre de membres de la communauté : « Tous sont-ils apôtres ? tous prophètes ? tous docteurs ? tous font-ils des miracles ? tous ont-ils le don de guérir ? tous parlent-ils en langues ? tous interprètent-ils ? Aspirez aux charismes les meilleurs ! » (1 Cor., 12, 29-31).

Les listes postérieures ne contiennent plus que des charismes ministériels (Rom., 12, 6-8 ; Eph., 4, 11-12). Les deux dernières mentions des charismes dans les épîtres pauliniennes concernent le cas de Timothée, qui a reçu son charisme par imposition des mains (1 Tim., 4, 14 ; 2 Tim., 1, 6). Un autre texte montre que cette théologie des ministères comme charismes n'est pas spécifiquement paulinienne : « Chacun selon le charisme reçu, mettez-vous au service les uns des autres, comme de bons intendants d'une multiple grâce de Dieu. Si quelqu'un parle, que ce soit comme les paroles de Dieu ; si quelqu'un assure le service, que ce soit comme un mandat reçu de Dieu, afin qu'en tout Dieu soit glorifié par Jésus-Christ » (1 Pierre, 4, 10-11).

Quoi qu'il en soit du déclin des « signes » au profit des « ministères » dans les listes pauliniennes, les charismes relèvent d'une même problématique : toute fonction ecclésiale relève d'une grâce du Saint-Esprit. Les charismatiques ne sont pas des délégués de la communauté : ils sont désignés par l'Esprit-Saint qui leur communique ses dons gratuits. Mais comment la communauté reconnaît-elle cette désignation divine ? La prophétie et la glossolalie dépendent des impulsions imprévisibles de l'Esprit : les responsables de la communauté doivent les contrôler, grâce au « discernement des esprits » (1 Cor., 12, 10 ; 14, 1-40), « afin que tout se passe convenablement et dans l'ordre » (1 Cor., 14, 40 ; 1 Th., 5, 19-21). Qu'en est-il des « ministères » proprement dits ? Nous avons vu, dans le cas de Timothée, le charisme lié à l'imposition des mains. Ce rite était d'un emploi plus large : ainsi

Ananie imposa les mains à Saoul pour le guérir (*Actes*, 19, 12.17). Mais son emploi dans l'ordination des rabbins (*semikah*) le prédisposait à l'usage attesté dans l'Eglise primitive : notons, s'il en est besoin, que « l'imposition des mains n'apparaît pas dans le rituel postexilique de l'installation des prêtres (*Ex.*, 29 ; *Lév.*, 8) et n'a été pratiquée, par le judaïsme post-biblique, que pour l'installation des Docteurs ; on se référait à l'imposition des mains à Josué par Moïse, *Nombres*, 27, 15-23, et on supposait que le même geste avait été fait sur les soixante-dix anciens d'Israël (*Nombres*, 11, 16-17) » (R. de Vaux, *op. cit.*, p. 198). L'imposition des mains est mentionnée pour l'envoi en mission de Barnabé et Paul (*Actes*, 13, 3), pour l'entrée en fonctions des « diacres » hellénistes (*Actes*, 6, 7) et pour l'installation des « presbytres » (*1 Tim.*, 5, 22).

On comprend dans ces conditions que très tôt l'Eglise primitive ait lié les charismes ministériels au rite liturgique de l'imposition des mains : ce lien ne s'interprète correctement que dans une perspective sacramentelle. La doctrine sacramentelle de l'Eglise permet seule, en effet, de rendre compte du fait que les Apôtres et leurs collaborateurs dans le ministère ne sont pas des médiateurs à côté de l'unique Médiateur : ils sont les serviteurs et les instruments de l'unique médiation sacrificielle et sanctifiante de Jésus-Christ ; ils sont seulement, mais réellement, des signes efficaces de l'action du Seigneur ressuscité par l'Esprit-Saint. « Ils sont ses « sacrements » au triple point de vue de son prophétisme, par leur annonce de la Parole, de sa royauté par leur régence des églises, de son sacerdoce par la célébration de l'Eucharistie et des autres rites sacramentels » (P. Grelot, *id.*, p. 316).

5) *La conception sacerdotale du ministère*

Tous les points acquis jusqu'ici laissent en suspens la question posée au début de l'étude de P. Grelot que nous venons de schématiser : il est entendu que les fonctions ministérielles sont conférées par un rite que l'Eglise reconnaîtra très tôt comme un sacrement. Mais s'ensuit-il qu'on puisse leur

appliquer une théologie de type « sacerdotal » ? « Puisque le Nouveau Testament ne l'a pas fait, ne faut-il pas imiter sa réserve, de peur de voir les ministres, soit usurper un privilège sacerdotal qui appartient au Christ seul, soit frustrer le peuple chrétien de ce sacerdoce royal que lui a conféré le baptême, en participation au sacerdoce de Jésus-Christ ? » (*Ibid.*, p. 330).

Le silence du Nouveau Testament est trop unanime pour n'être pas voulu, afin sans doute de marquer la rupture décisive avec les sacerdoce juif et païens. « Il fallait rendre sensible jusque dans le vocabulaire ecclésiastique cette nouveauté totale du ministère de la Nouvelle Alliance » (*Ibid.*, p. 331). Il faut constater cependant que dès la fin du 1^{er} siècle, la *Lettre* de Clément *aux Corinthiens* applique aux ministres chrétiens une théologie « sacerdotale » : les trois degrés du ministère, évêques, prêtres et diacres, sont mis en parallèle avec ceux du sacerdoce juif, *grand-prêtre, prêtres et lévites*. Les textes les plus anciens des rituels d'ordination, comme la *Tradition Apostolique* d'Hippolyte, utilisent sans hésiter le vocabulaire sacerdotal.

On peut admettre que la pensée « typologique » des Pères allait spontanément dans le sens d'une comparaison entre l'Ancienne et la Nouvelle Alliance, largement amorcée par le Nouveau Testament et spécialement par l'*Épître aux Hébreux*. Voyant dans les deux économies un certain nombre de fidèles « mis à part » pour des tâches particulières dans la communauté, ils ne pouvaient manquer d'utiliser la catégorie de la « séparation », de la « consécration », et de considérer par conséquent comme un « clergé » l'ensemble des ministres, et comme un « sacerdoce » les fonctions ministérielles.

Il semble que la célébration eucharistique ait fourni le « lieu théologique » de ce rapprochement. « L'interprétation sacrificielle de la mort, de la résurrection et de l'ascension de Jésus, partout présente dans le Nouveau Testament, demeurait à l'arrière-plan de ce rite nouveau autour duquel tournait le

culte chrétien. Dès lors la présidence de la célébration eucharistique acquérait une importance considérable dans la vie de l'Eglise, puisqu'on voyait là tout ensemble le mémorial de la mort du Christ, le signe de sa présence actuelle comme Seigneur ressuscité, et l'annonce de son retour... C'est par ce biais, semble-t-il, que dans l'interprétation du ministère chrétien le service du Christ-Prêtre et de son sacrifice a été progressivement mis en relief, jusqu'à devenir le pivot de toute la pensée théologique, non point à partir de déclarations explicites trouvées dans les écrits apostoliques, mais à partir d'une *praxis* ecclésiastique, qui était par elle-même pleine de sens... En attendant la liturgie céleste du peuple nouveau, l'Eglise avait là une liturgie qui en représentait la réalité au cœur du temps. Cette liturgie, si étroitement reliée au sacrifice du Christ, avait pris dans le peuple nouveau la place qu'occupait la liturgie du Temple... Cette élaboration théologique ne visera en aucune façon à attribuer aux ministres du Christ, désormais organisés dans une « hiérarchie » à trois degrés, une médiation culturelle de même sorte que celle que possédaient les prêtres juifs. Elle visera à mettre en évidence le rapport du ministère avec la médiation sacerdotale de Jésus-Christ dont il effectue le service sacramentel » (*Ibid.*, p. 335-336).

*
* *

Nous concluons avec P. Grelot : « Est-il permis de recourir au vocabulaire sacerdotal pour définir théologiquement le ministère chrétien ? Oui, mais à condition de ne jamais oublier le contenu que l'on donne à ses mots, et la perspective exacte dans laquelle on les emploie. A condition par conséquent de se méfier de ces mots mêmes, dans la mesure où leur arrière-plan d'histoire des religions ou la portée qu'ils avaient dans l'Ancien Testament risqueraient de jeter quelque ombre sur la réalité chrétienne.

« Sur deux points essentiels, en effet, le ministère chrétien diffère radicalement des sacerdoces juif et païens : 1) *Ceux*

*qui le détiennent n'exercent absolument point par eux-mêmes une médiation culturelle entre Dieu et les hommes ; ils ne sont jamais que les ministres et les représentants de l'unique Prêtre des hommes, Jésus-Christ ; cette condition ministérielle détermine leur situation réelle par rapport au peuple chrétien, et il serait dangereux que, l'oubliant, ils se sentent prêtres au même sens où les membres du sacerdoce aaronide pouvaient l'être ; la société chrétienne n'est plus celle de l'Ancien Testament. 2) Le ministre chrétien n'est pas seulement relatif au sacerdoce de Jésus-Christ, mais aussi à son office prophétique et à son office royal ; si donc on emploie le vocabulaire sacerdotal pour le définir, on doit en retour recharger ce vocabulaire d'un contenu correspondant. Cette recréation du vocabulaire en fonction de la nouveauté chrétienne ne doit jamais être perdue de vue » (P. Grelot, *art. cit.*, p. 336-337).*

Louis-Marie ORRIEUX, o. p.

APPROCHES THÉOLOGIQUES DU SACERDOCE MINISTÉRIEL

Depuis quelques années, les prêtres s'interrogent. Dans de nombreuses publications, s'étalent les divers symptômes du « malaise » sacerdotal : découragement devant l'inefficacité du ministère, diversité des options pastorales, inadaptation des structures traditionnelles, etc. Notre propos n'est pas de reprendre toutes ces analyses. Nous voudrions réfléchir sur cette « crise » du sacerdoce contemporain. De quelle crise s'agit-il ? Crise de fond ou crise d'exercice ? Sans doute, les deux aspects sont-ils toujours liés, mais aussi toujours à distinguer. A notre époque, nous serions tentés de passer trop vite d'une remise en cause moins profonde à une remise en cause radicale, qui nous priverait des moyens de résoudre la crise. Si l'exercice du ministère sacerdotal mérite une critique lucide, faut-il pour autant en conclure que le prêtre lui-même est en question ? Nous ne saurions aller jusque-là. Les remises en cause, aussi nécessaires qu'elles soient, ne doivent pas provoquer de désintégration en chaîne, mais bien plutôt assurer plus profondément un ressourcement spirituel et pastoral. Sans nier les difficultés des prêtres et leurs souffrances, nous nous tournerons vers l'aspect salutaire de cette crise contemporaine : stimulé par elle, nous puiserons dans le trésor inépuisable de la foi de l'Eglise et nous découvrirons l'Esprit-Saint toujours à l'œuvre pour susciter le Renouveau.

Certes, pour prétendre à une étude sérieuse, il faudrait analyser les causes prochaines du malaise sacerdotal¹. Un

1. Nous renvoyons aux articles et aux livres qui, depuis trois ou quatre ans, parlent du prêtre et de la crise du sacerdoce contem-

inventaire très bref nous les rappellera : évolution des rapports entre l'Église et le monde, approfondissement de la théologie de l'épiscopat, promotion du laïcat apostolique, processus de sécularisation de la société, désacralisation de l'existence humaine, invasion du phénomène de l'athéisme des masses. Tout cela a été dit, et nous aurons à en tenir compte. Il conviendrait d'y ajouter encore deux remarques. La première concerne l'Église en elle-même : les difficultés actuelles du prêtre, qui sont peut-être pour une part la conséquence de l'enseignement des séminaires avant 1950 (on craint le « mythe » du personnage), apparaissent plus profondément comme le point de sensibilité d'une autre crise plus générale, à savoir *la crise du langage* chrétien dans le monde d'aujourd'hui. Ce sera l'œuvre des décades à venir : constituer un langage de la foi, qui soit le langage de la vie des hommes transfigurée par le Christ. La seconde concerne le monde d'aujourd'hui et son évolution : par suite de la prise de conscience universelle des grandes mutations contemporaines, les positions « acquises » (qu'elles soient doctrinales ou pastorales) semblent toutes menacées par *la relativité* qu'y introduit le point de vue historique. La contingence s'installe partout, avec sa fragilité. La relativité historique se mue en relativisme. Rien d'étonnant à ce que le prêtre soit lui aussi l'objet d'une critique de ce genre, tendant à en faire un personnage d'un autre âge.

Nous n'avons pas voulu nous cacher la noirceur du tableau, mais cette noirceur même nous appelle à cerner le visage du prêtre en traits de lumière. Dans les réflexions qui vont suivre, nous essayerons d'aborder notre problème avec une double attention : une attention au *dépôt de la foi*, d'où nous vient la Lumière, car nous ne saurions nous contenter d'une simple analyse sociologique ; une attention au *monde présent*, car c'est

porain. Nous en sommes largement tributaire. Et nous nous permettons de rappeler notre contribution à ces analyses : « Réflexions sur le sacrement de l'Ordre », dans *Vocations sacerdotales et religieuses*, juillet 1964, p. 323-362 ; A. BRUNOT, X. DE CHALENDAR et H. DENIS, *Prêtres pour quoi ?*, Paris, Ed. ouvrières, 1965.

pour lui que brille cette Lumière. Si, malgré l'incompétence de leur auteur, ces pages sont avant tout une recherche théologique, nous osons espérer qu'elles témoigneront de l'esprit du Concile de Vatican II. Il n'y a pas de renouveau pastoral durable, sans appui doctrinal².

I. LA NATURE ET LA SPÉCIFICITÉ DU MINISTÈRE SACERDOTAL

Lors de la discussion conciliaire sur le ministère et la vie des prêtres, deux conceptions se sont affrontées, qui représentent deux attaques — ou si l'on veut deux défenses — du ministère hiérarchique.

Pour les uns, qui se prévalent du vocabulaire scripturaire (si important dans le dialogue œcuménique), le ministère sacerdotal est défini par sa nature *fonctionnelle*. Nous retrouvons là tous les développements suscités par le Concile sur le ministère comme *service* du Peuple de Dieu. Mais — et c'est ici que commence l'attaque — une telle conception ne nous conduit-elle pas à un « fonctionnalisme » du sacerdoce ministériel, qui vide pratiquement ce dernier de toute transcendance ou du moins le prive de son orientation théocentrique ?

Pour les autres, qui sont fidèles à toute une tradition spirituelle, le prêtre est essentiellement défini par sa *consécration*, qui le configure au Christ grand Prêtre éternel. Nous retrouvons là une tradition dont la « mystique » très haute a fortement marqué le clergé jusqu'à ces dernières années. Mais, dirait-on — et c'est ici que naissent les objections — la consécration ainsi conçue ne va-t-elle pas placer le prêtre au-dessus de la sainteté objective commune reçue dans le baptême ? A supposer qu'il en soit ainsi, ne risque-t-on pas de définir le prêtre comme un personnage qui se suffit en lui-même, alors qu'il est essentiellement ordonné à l'Eglise par son ministère ?

2. Nous n'envisageons pas ici de présenter une mise en œuvre de l'apport conciliaire. Celle-ci exigera des années et suscitera de nombreuses initiatives et de nombreux ouvrages théologiques. Mais, plus d'une fois, nous aurons à nous référer à la Constitution *Lumen Gentium* (sigle LG) sur l'Eglise et au Décret *Presbyterorum Ordinis* (sigle PO) sur le ministère et la vie des prêtres.

Nous voudrions garder à l'esprit ces deux versants ou ces deux flancs de la théologie du ministère, pour nous demander s'il n'y a pas une ligne de crête à trouver. On éviterait ainsi de stériles oppositions et l'on récupérerait la part de vérité de chacune des positions. Certes, une telle ligne de crête ne se laisse pas trouver comme par enchantement ou par un heureux hasard. Pour la dessiner avec sûreté, il faudrait en réalité parcourir toute la tradition théologique et la vie de l'Eglise, depuis les sources bibliques jusqu'à Vatican II. Comme on ne saurait y songer, force nous est bien de risquer une esquisse, dont on peut seulement espérer qu'elle s'inspirera de cette tradition ecclésiale, comprise à la fois dans son unité et sa diversité.

Le principe fondamental

Pour le dire en bref, nous croyons que le problème du sacerdoce contemporain est tributaire de toute la redécouverte théologique de ces dernières années : autrement dit, la théologie du sacerdoce, comme la théologie de la foi, du « salut des infidèles », des sacrements ou des missions, doit retrouver sa dimension *ecclésiologique*. La constitution *Lumen Gentium* est, avec la constitution sur la Révélation, le point de rassemblement de toute l'œuvre conciliaire, parce qu'elle est précisément une constitution sur l'Eglise. Pour éclairer le ministère sacerdotal, il faudra donc faire comme la constitution conciliaire, c'est-à-dire le considérer dans sa dimension ecclésiale. Plus exactement, il faudra nous *situer au point de rencontre de la christologie et de l'ecclésiologie*. En d'autres termes, c'est le rapport Christ-Eglise qui, à la lumière de l'Esprit saint, doit éclairer la signification profonde du sacerdoce ministériel, en deçà de toute réalisation particulière de ce ministère et de toute fonction hiérarchique définie par des pouvoirs.

Ce rapport du Christ à son Eglise est identiquement, selon saint Paul, le rapport de la Tête au corps ecclésial. On ne saurait pas plus en détruire l'unité (Tête-corps) qu'en effacer la distinction. Tout le corps est « du Christ », sans être confondu pour autant avec la personne du Christ ressuscité. Mais le corps ne peut se construire que par son union vitale avec le Christ qui le fait grandir par la grâce de son Esprit : c'est précisé-

ment l'Eglise. S'il n'en était pas ainsi, ou bien l'on réduirait la présence du Christ à une espèce d'habitation diffuse au sein de l'humanité des hommes ; ou bien, à l'inverse, on considérerait le Christ céleste comme séparé de cette institution terrestre qu'est l'Eglise, institution destinée seulement à proclamer l'attente du Retour du Christ au dernier jour.

Ces quelques réflexions peuvent permettre déjà de comprendre l'existence d'un sacerdoce hiérarchique, qui ne repose pas seulement sur l'appartenance baptismale à l'Eglise ; en effet, ce sacerdoce ministériel repose d'abord et avant tout sur un *sacrement spécial*, reçu par l'imposition des mains³. Ce sacrement n'est pas destiné à tous, mais seulement à quelques-uns qui auront de ce fait à jouer un rôle essentiel dans la manifestation de ce rapport entre le Christ et son Eglise. Tous sont appelés au baptême, sinon l'on contredirait l'universalité du Salut acquis par le Christ. Quelques-uns seulement sont appelés au ministère sacerdotal : mais il est clair alors que ce sacrement reçu ne peut l'être que pour l'Eglise, précisons encore : ce sacrement n'est reçu que pour la constitution visible de signe de l'Eglise en ce monde et, par conséquent, pour l'accomplissement de sa mission⁴.

Il est donc possible de répondre au « pourquoi », c'est-à-dire à la question tenace qui habite la conscience de tout ministre du Christ : pourquoi un ministère hiérarchique ? la réponse serait celle-ci : s'il y a un ministère hiérarchique dans l'Eglise, c'est *pour signifier, de façon efficace, dans l'œuvre ecclésiale et pour toute l'œuvre ecclésiale la primauté de la grâce et de l'action du Christ, par son Esprit*. Cette réponse devrait pouvoir à la fois rendre compte et être à la source des ministères les plus divers. Mais, à peine l'a-t-on

3. Cf. PO, n° 2. Pour tout ce qui a été dit ci-dessus, voir LG, c. III.

4. Cf. PO, n° 2 : « Le Seigneur, voulant faire des chrétiens un seul corps... a établi parmi eux des ministres... La fonction des prêtres, en tant qu'elle est unie à l'Ordre épiscopal, participe à l'autorité par laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et gouverne son Corps ».

écrite qu'elle demande explication. Nous avons parlé de *signe*, car si le rôle du ministère ne s'effectuait pas selon le mode du signe, nous ne serions plus dans le domaine sacramentel et nous ne pourrions plus saisir l'action du Christ lui-même à travers celle de son ministre. Mais nous avons parlé d'*efficacité*, pour qu'il soit bien clair aussi que l'action des ministres n'est pas un pur symbole de l'action de l'Eglise ; il s'agit bien d'une action originale (quoique n'ayant pas la même teneur en tous points), par laquelle le Seigneur livre ses propres dons à son Peuple saint.

On remarquera le paradoxe très riche d'une telle situation : ce sont des « membres » de l'Eglise, en effet, et non des hommes tombés du ciel, qui sont aptes à signifier cette grâce du Christ pour son Eglise. La condition « sacramentelle » du ministre, si l'on peut dire, ne l'arrache aucunement à la condition ecclésiale. On comprend aisément, dans cette perspective, que le prêtre (ou l'évêque) ne puisse jamais être appelé *médiateur*. Outre le fait qu'il n'y aura jamais qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, à savoir le Christ, on comprend que les ministres ne sont pas des médiateurs entre le Christ et les chrétiens. L'idée d'une « médiation en chaîne » est absente de la théologie chrétienne, comme si l'on devait intercaler une cascade d'êtres intermédiaires entre Dieu le Père et les chrétiens, selon la tendance du gnosticisme. La médiation unique du Seigneur Jésus est le gage de l'intériorité de sa présence au cœur de l'Eglise, tout comme elle est le signe mystérieux de l'intériorité du Fils au Père, dans l'unité de l'Esprit⁵. Le ministère hiérarchique n'échappe pas à la loi de cette médiation unique ; bien au contraire, il la sert et il la met en œuvre au sein du Peuple de Dieu : quand un ministre agit dans l'Eglise, c'est toujours pour l'Eglise et c'est toujours au nom du Christ en personne, qui ne cesse de la maintenir dans la foi, de la

5. On reconnaîtra ici aisément la théologie johannique de l'Eglise. Pour saint Jean, l'habitation du Christ au cœur de ses disciples est la conséquence inouïe et merveilleuse de l'habitation réciproque du Père dans le Fils et du Fils dans le Père.

sauver et de la conduire vers la gloire, comme une Epouse immaculée.

Un ministère de l'Esprit ou de la Mission

On reproche parfois à la théologie catholique de ne pas parler de l'Esprit saint. A vrai dire — et tout en tenant compte des efforts qu'elle doit accomplir sur ce point — la théologie catholique parle de l'Esprit chaque fois qu'elle parle du Christ dans son Eglise. Dès lors, en effet, qu'il s'agit d'une action du Christ pour son Eglise, l'Esprit est à l'œuvre. Toute la doctrine paulinienne de l'adoption filiale serait à rappeler ici ; et c'est précisément une doctrine ecclésiologique. Mais ce qui intéresse notre propos, c'est de constater que le sacrement reçu par les ministres hiérarchiques, *au service de l'Eglise*, peut être précisément appelé le *sacrement de l'Esprit saint* pour la croissance et l'édification du Corps du Christ : tel est, semble-t-il, le sens le plus profond de l'imposition des mains reçue dans l'ordination sacramentelle.

S'il en est ainsi, le point de vue de *la Mission* ne saurait être surajouté à une théologie du sacerdoce ministériel. De même que pour le mystère de l'Eglise, le point de vue de la Mission est intrinsèque au ministère hiérarchique. L'Esprit saint, disions-nous, est à l'œuvre dans l'action ecclésiale ; il est essentiellement Celui qui témoigne de l'envoi du Fils par le Père, pour le Salut des hommes. L'œuvre du ministère ne peut être considérée comme *statique*, pas plus que celle de l'Eglise, comme s'il suffisait de construire, dans une portion de monde, une espèce d'enclos qui serait l'Eglise ou encore « le lieu du divin » : on reconnaît là le danger de toute ecclésiologie qui se limite à son aspect institutionnel et qui, du même coup, risque de confondre les pouvoirs du ministère avec une puissance du monde. Mais, au contraire, l'œuvre du ministère est essentiellement *dynamique* : elle doit faire exister, au cœur du monde, le signe irrécusable du Christ-Envoyé qui, par son Esprit, veut se communiquer à tous les hommes. Le ministère sacerdotal est donc toujours *le ministère de l'Esprit saint*, qu'il s'agisse de la messe, de la catéchèse, de l'action apostolique ou de la simple présence fraternelle au milieu des hommes. Ce

ministère, parce qu'il est hiérarchique et reçu par sacrement, ne s'oppose pas au ministère plus général de tout le Peuple de Dieu ; il est à son service, afin que l'Esprit saint, au cœur de l'Eglise qui construit son signe visible dans le monde, soit vraiment reconnu et livré comme ce qu'il est, c'est-à-dire l'Esprit du Christ Jésus⁶.

Un ministère pour l'Eglise, avec la garantie de la fidélité du Christ

Jusqu'ici nous n'avons fait que déployer les implications de l'unique principe fondamental, affirmé plus haut. Nous pouvons y revenir encore, ne serait-ce que pour en dégager un nouvel aspect qui marquera mieux la spécificité du ministère hiérarchique. Nous avons déjà fait remarquer que ce ministère n'est pas pour tous, ou plus exactement que tout le monde n'y est pas appelé comme pour le baptême. C'est bien la preuve que ce ministère ne concerne pas l'individu comme membre de l'Eglise, mais qu'il est ordonné au signe visible de la communauté ecclésiale au milieu du monde. Si, d'autre part, un tel ministère est conféré par sacrement (et non pas par une délégation), c'est la preuve qu'il concerne l'Eglise tout entière d'une façon tout à fait essentielle. Le ministre du Christ est donc quelqu'un qui a reçu *en lui* quelque chose qui n'est pas *pour lui* : tout son être de chrétien va être polarisé par le signe qu'il doit donner à l'Eglise, au nom du Christ. *Agnoscite quod agitis*, soyez conscients de ce que vous faites, dit notre pontifical romain. Le *quod agitis* est bien la preuve d'un signe *actif*, d'un ministère qui *opère*. Pour plagier la formule de saint Léon à propos du baptisé (*agnosce, o christiane, dignitatem tuam*, sois conscient, chrétien, de ta dignité),

6. Ce développement trop rapide sur la Mission peut éclairer la réflexion de l'Eglise sur le ministère des premiers Apôtres, tel qu'on le trouve décrit dans l'Ecriture. Les Apôtres sont présentés essentiellement comme les « envoyés du Christ ». Un tel envoi ne contredit en rien la fonction cultuelle de l'épiscopat monarchique (comme on le trouve à la fin du II^e siècle par exemple). L'Apostolat, comme le Culte, relève de cette place privilégiée du ministère, dans le rapport Christ-Eglise.

on ne dira pas aux ministres du Christ : *Agnoscite quod estis*, soyez conscients de ce que vous êtes : ce serait laisser croire que l'ordination leur a conféré un nouveau baptême. Mais ce *quod agitis* indique clairement que la « consécration » reçue par le ministre l'ordonne à son action pour l'Eglise ; elle lui dit que cette action ne peut venir que de Dieu, auteur de tous dons ; en même temps, elle lui rappelle que l'œuvre du ministère se perd en quelque sorte dans l'œuvre du Christ pour son Eglise. Certes, tous les chrétiens collaborent à la constitution du signe visible de l'Eglise ; mais le ministre est le seul à pouvoir s'en porter garant au nom du Christ lui-même ; et cela par vocation et par consécration. Partout où il est, il porte le signe de la fidélité du Christ à son Eglise. Nous sommes bien en plein théocentrisme, mais un théocentrisme ministériel qui « décentre » le ministre, le détache de lui-même et le met tout entier au service de l'Eglise pour la gloire de Dieu. Pour le dire en passant, on peut saisir par là ce qui manque aux communautés chrétiennes ou aux églises qui n'ont pas de ministère hiérarchique : ce signe irrécusable de la fidélité du Christ à son Eglise en est absent, et il faudra le compenser par d'autres signes « majorés » (comme l'Ecriture, l'Apostolat des Apôtres, la foi subjective...), ce qui menace toujours plus ou moins gravement l'équilibre ecclésiologique.

Cette réflexion nous conduit à un des « points forts » du ministère sacerdotal : la célébration eucharistique. La fonction eucharistique, dont le ministre est le célébrant *in persona Christi*, éclaire en effet toute l'œuvre du ministère, car elle en est la source et le sommet⁷. C'est bien le ministre qui *préside*, mais c'est tout le Peuple qui *célèbre*. Cette œuvre du ministère mérite les qualificatifs suivants qui découlent de sa nature même : elle est *théocentrique* (car tout s'y accomplit comme une offrande au Père, tant par l'exercice du sacerdoce du Peuple que par celui du sacerdoce ministériel) : elle est *christocentrique* (car le Christ en est l'acteur premier, signifié par le ministre, et les fidèles les acteurs seconds dans l'acte même

7. Cf. Constitution *De sacra liturgia*, n° 10 ; cf. PO, n° 5, 13, etc...

du Christ) ; elle est « *spirituelle* » (c'est l'œuvre de l'Esprit saint, l'âme du Corps mystique du Ressuscité) ; elle est enfin *ecclésiale* (puisque l'œuvre ministérielle ne peut en aucune manière se réduire au profit que le ministre en tirerait pour lui seul).

Sans l'avoir dit, nous n'avons jamais cessé, au cours de ces premières réflexions, de parler du *caractère* sacramentel reçu dans l'ordination. La théologie du caractère ministériel ne peut être pensée dans la même ligne que celle du baptême ou de la confirmation. On serait conduit à faire du sacerdoce ministériel un super-baptême. Mais ce caractère « particulier » a un sens ecclésiologique qui marque profondément le ministre et lui impose des exigences propres, auxquelles il ne saurait se dérober sans porter atteinte à son rôle essentiel dans l'Eglise⁸. Partout où ce ministre rencontre des hommes, partout où il annonce Jésus-Christ et le livre dans les mystères, il reçoit en même temps la grâce d'assurer aux hommes la fidélité du Christ qui ne revient jamais sur ses dons. Il fait l'expérience de cette fidélité, qui reflue sur lui et qui lui rappelle que la sainteté du Christ traverse sa misère et sa faiblesse de serviteur. L'alliance du Christ avec son Eglise a été scellée une fois pour toutes dans le sang de la Croix et dans le Corps livré pour la multitude. Le ministre du Christ porte en lui le signe de cette alliance ; mais elle n'est pas pour lui, il est chargé de convoquer le Peuple des croyants pour lui livrer le Pain de la vie éternelle et le Calice de l'éternel salut.

II. LES STRUCTURES DU MINISTÈRE HIÉRARCHIQUE

Jusqu'ici nous n'avons pas parlé explicitement du prêtre. Nous l'avons fait volontairement. Il faut, en effet, justifier l'existence d'un ministère hiérarchique dans son principe même, avant d'entrer dans le détail de ce ministère et d'en décrire la structure.

8. Le Décret sur les prêtres a fortement souligné ces exigences, en montrant qu'elles découlent du ministère reçu ; cf. *PO*, n° 12 à 14 en ce qui concerne la sainteté spécifique du prêtre ; n° 15 à 17 en ce qui concerne les exigences spirituelles particulières.

On se pose parfois une question qui est peut-être un faux dilemme : le prêtre est-il du côté de l'évêque ou du côté du Peuple de Dieu ? Pour répondre à une telle question et pour la dépasser, il faut se rappeler que le mystère de la hiérarchie dans l'Eglise a comme deux faces inséparables : l'une, tout entière tournée vers le service du Peuple de Dieu (c'est la structure fondamentale), et l'autre, significative d'une différenciation à l'intérieur même de l'Ordre ministériel (ce sont les structures hiérarchiques proprement dites).

La structure fondamentale : le service d'un Peuple

Nous n'aurons pas à développer longuement ce point, puisqu'il a constitué le fond même de notre première partie. On sait que cette finalité propre du ministère hiérarchique comme service du Peuple de Dieu est une des acquisitions les plus importantes de Vatican II. La répartition des chapitres de la constitution *Lumen Gentium* est, à elle seule, un enseignement : la théologie du Peuple de Dieu précède la doctrine sur la hiérarchie ; c'est là le signe évidemment voulu de l'affirmation selon laquelle l'ontologie de grâce précède dans le domaine spirituel, les moyens par lesquels cette grâce est transmise⁹.

Il est inutile de revenir sur cette doctrine, très souvent commentée depuis quelques mois. Pour apaiser les craintes de ceux qui redoutaient un « démocratisme » ecclésial, il est bon de redire que cette doctrine du « service » ne porte aucune atteinte à la réalité de l'autorité hiérarchique, reçue du Christ lui-même : précisément, cette autorité est à l'image de celle du Seigneur, qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir.

Arrêtons-nous seulement à une conséquence qui peut avoir une certaine importance dans les années à venir. On a pris l'habitude de parler depuis quelque temps d'un couple théologique, qui a fait fortune : *sacerdoce-laïcat*. La formule est heureuse lorsqu'on se situe au niveau de la distinction clas-

9. Cf. LG, c. II et III. On retrouve le même mouvement de pensée dans PO, au début du n° 2, sur la nature du presbytérat.

sique du *spirituel* et du *temporel*. Mais les développements ecclésiologiques de Vatican II nous ont appris à parler aussi du « sacerdoce » du Peuple de Dieu, et par conséquent du sacerdoce des laïcs. De plus, le mot « laïc » peut avoir deux sens distincts : dans un sens restreint, ce mot désigne la condition « mondaine » ou temporelle, à laquelle appartient tout homme venant en ce monde et dont on ne peut se détacher que pour des raisons particulières ; dans le sens large, qui est aussi le sens biblique, le mot « laïc » évoque plutôt l'ensemble du Peuple de Dieu. Dans ce second cas, on peut et on doit dire que *les ministres font partie du laïc*¹⁰. Une telle conséquence n'est pas à négliger : elle nous empêche de partir d'une séparation ou d'une opposition pour parler des prêtres ou des évêques dans leur relation aux fidèles. Ceux qui sont au service du Peuple de Dieu n'ont pas pour autant quitté ce Peuple. Faute de saisir cette réalité, on pose toujours le problème du prêtre à partir d'un dualisme, que l'on cherche en vain à réduire. Ou bien, l'on sera toujours plus ou moins prisonnier de la suppléance : sous prétexte qu'un laïc peut faire la plupart des choses accomplies par un prêtre, on partirait à la recherche illusoire de ce « petit reste », qui serait alors du « sacerdotal pur ». Mais, si vraiment les ministres ne sont pas exclus du Peuple de Dieu, il est essentiel que ministres et fidèles opèrent ensemble *la même œuvre ecclésiale*, bien que ce ne soit pas au même titre. La messe ici encore reste le type de cette action commune : un seul préside au nom du Christ, tous célèbrent, et c'est un seul Peuple en prière.

Les structures hiérarchiques : l'Ordo et son sens

Si la hiérarchie est service du Peuple de Dieu, elle n'en apparaît pas moins sous la forme bien déterminée d'un mi-

10. Notre intention n'est pas de nier l'intérêt du mot *laïc* ou plutôt du mot *laïc* pour désigner la condition temporelle. Mais nous voudrions seulement rappeler que cette détermination (acquise sous l'influence de l'autonomie légitime du temporel) est une détermination *seconde*. Autrement dit, une telle manière de parler laisse intacte l'unité originelle de l'Eglise comme Peuple de Dieu, unité qui est d'ailleurs comme le reflet de l'unité foncière de l'œuvre de Dieu et de son dessein accompli depuis la Création jusqu'au Christ.

nistère à trois degrés : épiscopat, presbytérat, diaconat. Avant d'aller plus loin, il pourrait être bon de se demander pourquoi il en est ainsi.

La question n'est pas oiseuse. Elle nous renvoie, en effet, à sa manière, à l'historicité même du christianisme. Autrement dit, les structures hiérarchiques de l'Eglise ne peuvent pas ne pas être marquées par leur origine historique : évêques, presbytres, diacres, tous ces mots sonnent à nos oreilles comme des mots chargés d'histoire et de civilisation. Si le christianisme était un mythe, constamment remanié par l'évolution des humanismes, il présenterait une plasticité sans doute plus souple. Mais notre « Ordre » hiérarchique chrétien est lui-même marqué par la contingence historique de son apparition. *Mutatis mutandis*, il en est de la hiérarchie comme de l'Ecriture et comme de nos sacrements chrétiens : tous portent la marque indubitable de l'historicité du Christ lui-même. Mais, c'est justement au cœur de ces formes historiques contingentes que la foi chrétienne trouve la transcendance spirituelle et proprement divine du Salut. Dès lors, il nous faudra toujours « traverser » ces formes historiques, sans jamais nous en passer, pour y découvrir non seulement leur signification religieuse, mais encore les actes par lesquels le Christ éternellement actuel vient à nous.

Tel est l'*ordo* hiérarchique, avec ses trois degrés : à travers les déterminations contingentes, le mystère de la hiérarchie nous livre les dons du Christ et s'exerce comme un service de la mission et de la catholicité de l'Eglise. Nous laisserons de côté l'épiscopat tout à fait privilégié en raison de la succession apostolique. Mais nous remarquerons seulement que la sacramentalité et la collégialité de l'épiscopat ne sont pas sans conséquences sur la signification du presbytérat. Si toute la mission de l'évêque est « sacramentalisée » (et non pas seulement le culte), les prêtres, comme collaborateurs de l'évêque, partagent — à leur degré subordonné — cette même mission, au service de l'Eglise. Si l'*ordo episcoporum* a reçu une responsabilité commune à l'égard de l'Eglise universelle, l'*ordo presbyterorum* ne peut coopérer à l'épiscopat sans tenir

compte de cette dimension de catholicité qui marque tout le ministère du prêtre.

Bien des remarques seraient à faire ici, en ce qui concerne cette *démultiplication* et cette *diversification* de la tâche épiscopale par le ministère des prêtres. Il est même probable que l'histoire de l'Église ne nous a pas fait connaître encore toutes les formes possibles de cette coopération presbytérale à la mission des évêques, unis au Pape, Tête de leur collège. Ce qui est clair du moins, c'est que cette œuvre du ministère est toujours *unifiée* en son principe par la volonté du Christ lui-même, dans l'unité même de l'épiscopat, pour le service de l'Église Une. Ce qui est sûr également, c'est que cette œuvre des prêtres, dans sa diversité même, conduit toujours au Seigneur Universel, pour que soit construit visiblement, dans le monde, le signe de l'Église Catholique. Voilà pourquoi les prêtres, comme les évêques, ont le pouvoir et la grâce de célébrer, *in persona Christi*, l'eucharistie : célébrer les mystères de la mort et de la résurrection du Seigneur, c'est apprendre à mourir à soi-même, à s'effacer devant la Présence salutaire de Celui à qui nous sommes tous, comme Lui-même est à Dieu¹¹.

III. LES FONCTIONS HIÉRARCHIQUES

Nous avons attendu longtemps avant de parler des *fonctions* du prêtre. On a compris pourquoi. La « matière » d'une fonction hiérarchique, c'est-à-dire ce que le prêtre a pouvoir

11. Nous sommes bien conscient du caractère partiel de nos remarques. Il aurait fallu parler de la fraternité et de la coopération des prêtres entre eux (par exemple, dans le *presbyterium* local) ; le Décret sur les prêtres parle de *fraternité sacramentelle*, en la fondant sur la mission reçue (cf. PO, n° 8 et les deux allusions à la concélébration, n° 7 et 8).

Il faudrait aussi parler du *diaconat*. La prudence nous invite à attendre des réalisations concrètes, sur lesquelles la théologie réfléchira. Sans aucun doute, l'exercice du diaconat nous aidera à prendre une conscience plus vive de la diversification de la tâche épiscopale. En outre, elle nous aidera à dépasser le couple « sacerdoce-laïcât », pour être plus attentif au rôle des ministères hiérarchiques au sein du Peuple de Dieu.

de faire, ne peut suffire à rendre compte de toute la signification du ministère. Il y a toujours un « en deçà » des fonctions qui justifie le ministre du Christ et son existence même.

Notre propos ici n'est pas de répéter ce que l'on trouvera dans le décret sur les prêtres, en ce qui concerne les fonctions hiérarchiques ; le texte conciliaire en parle avec abondance¹². Nous réfléchissons donc plus spécialement sur deux problèmes particuliers en raison de leur urgence et de leur importance.

La répartition et l'équilibre des fonctions.

On n'a jamais fini de connaître la richesse des fonctions du ministère. Certes, on avait pu croire que le prêtre c'est celui qui dit la messe, fait le catéchisme, va visiter les pauvres et les malades, transmet le pardon de Dieu, etc. Une certaine image du prêtre en est résultée que l'on a pu croire immuable. Cette image a peut-être besoin d'être redessinée, au cœur d'un monde plein de changements. La théologie redécouvre avec plus de profondeur, du même coup, les trois dimensions de la fonction hiérarchique : annonce de la Parole, don des sacrements, pastorat d'un Peuple. Elle essaye même de faire correspondre cette triple fonction à la triple titulature du Messie : Jésus-Christ, Prophète, Prêtre et Roi. Une telle réflexion ne peut qu'être féconde, à condition qu'on la soumette à une réalité plus fondamentale encore, celle de la Médiation du Christ, qui est la grande nouveauté du Nouveau Testament.

Une fois assuré cet arrière-fond, nous pouvons proposer quelques remarques. Tout d'abord, il faut s'attendre à ce que le prêtre de demain ne puisse assurer toute la diversité des fonctions presbytérales : sa situation, sa spiritualité et même la mission reçue le consacreront (comme cela s'est déjà vu, au cours de l'histoire) plus particulièrement à une fonction hiérarchique prépondérante. S'il en est ainsi — et il en est déjà ainsi, particulièrement dans la collaboration de plus en plus nécessaire entre prêtres séculiers et prêtres religieux —,

12. Cf. PO, n° 4, 5 et 6.

l'équilibre du prêtre exige une *union étroite* avec les autres prêtres, et particulièrement avec les prêtres qui ont des formes différentes de ministère. C'est l'unité de la mission de l'Eglise qui est en jeu.

Cette remarque en appelle une autre. Le prêtre pourrait être tenté aujourd'hui, en effet, devant les difficultés et l'insuccès d'une fonction sacerdotale, de chercher des voies ouvertes dans une autre fonction, qu'il s'agirait de défricher d'ailleurs légitimement. Pour parler concrètement, le prophétisme serait pour le prêtre la manière de compenser un cultuelisme périmé. Ce qui est en question ici, ce n'est pas seulement l'unité entre prêtres, mais ce qui en est inséparable : *l'unité intérieure* du prêtre lui-même. En d'autres termes, jamais une fonction sacerdotale particulière ne devrait être choisie comme pôle exclusif de l'activité du prêtre. Bien que tel prêtre soit obligé de passer la majorité de son temps à telle fonction (par exemple, l'apostolat ou le culte), jamais cette fonction ne devrait s'exercer sans que les autres lui soient intérieurement présentes. Un ministre du culte, qui ne se soucierait plus de l'exigence d'évangélisation impliquée par les sacrements, fausserait le sens du sacrement lui-même. Un prêtre, soucieux d'apostolat direct ou d'animation de laïcs militants, qui ne « vivrait » pas au cœur de son ministère la dimension sacramentelle de toute l'œuvre ecclésiale, finirait par fausser le sens de l'apostolat lui-même. On en dirait autant de la catéchèse, dans son rapport aux deux autres fonctions.

Il n'y a donc pas de prêtre isolé : il y a un *ordo presbyterorum*, c'est-à-dire un ordre des prêtres coopérateurs de l'épiscopat. Mais cette unité *radicale* des prêtres entre eux n'est pas seulement une addition de responsabilités diverses et étrangères les unes aux autres ; elle doit devenir *intérieure* à l'esprit de chaque prêtre, afin que dans le corps hiérarchique, comme dans le Corps ecclésial tout entier, nous soyons membres les uns des autres. Une telle attitude peut aider à rattraper bien des retards, maintenir l'espérance de bien des prêtres jugés dépassés, et réduire bien des sectarismes. Plus les prêtres

seront divers, par leur ministère même, plus ils risqueront de s'ignorer, mais aussi plus ils découvriront de la richesse et de la joie, s'ils sont partie prenante des soucis et des découvertes de leurs frères¹³.

L'amplitude des fonctions hiérarchiques

La déchristianisation ne date pas d'hier. C'est un fait pourtant que la conscience que l'on en a prise de façon massive peut se situer en gros au milieu du xx^e siècle. On comprend que ce phénomène trouble et désoriente non seulement les fidèles mais surtout les prêtres. Ces derniers ont été formés dans une perspective de chrétienté — mais qui jetterait la pierre à leurs éducateurs? Cette formation n'était pas exempte pour autant de dynamisme apostolique. Cependant l'ensemble des structures ecclésiales, la spiritualité sacerdotale et même la théologie du Pontifical d'ordination ne prédisposaient pas les prêtres à se trouver à l'aise dans un monde où l'apostolat du prêtre ressemblerait plus à celui des premiers Apôtres qu'à celui du clergé du moyen âge.

L'élan conciliaire a placé au premier plan de la théologie de l'Eglise sa nature missionnaire. Si le Concile a pu agir ainsi, c'est bien la preuve qu'il n'y a jamais de « commencement absolu » en christianisme et donc que les générations précédentes ont su transmettre la source d'un authentique dynamisme apostolique. Il n'empêche que beaucoup de pasteurs sont désorientés parce que la forme de leur ministère ne peut plus être celle qu'ils ont connue jusqu'ici. On croirait facilement, par exemple, que la découverte un peu soudaine d'une désaffection importante des pratiques sacramentelles laisse le prêtre pratiquement impuissant devant son Peuple. L'habitude d'un certain style de vie fait penser qu'« il n'y a plus rien à faire », au moment même où sans doute il y a tout à faire.

13. Nous renvoyons ici encore au Décret sur les prêtres, PO, n° 8. Nous laissons de côté un problème capital : celui de l'organisation concrète du *presbyterium* et des moyens qui permettront un exercice efficace de cette responsabilité commune.

Ce « tout à faire » sera, très certainement, accompli par la *charité*, qui est l'âme de tout ministère. Mais la charité n'exclut pas la réflexion, et en particulier une intelligence plus profonde du rôle que l'on doit jouer. Il en résulte en outre un équilibre bienfaisant, qui remédie à bien des découragements. De quoi s'agit-il donc ? Essentiellement de redécouvrir l'amplitude immense des fonctions sacerdotales, fonctions que l'on avait cru destinées uniquement au peuple chrétien. Or, les fonctions hiérarchiques du prêtre vont aussi loin que va la vie de l'homme et de tous les hommes¹⁴.

Etre prêtre, ce n'est pas seulement baptiser et célébrer l'eucharistie ; mais c'est aussi découvrir, dans la vie des hommes, les chemins qui constituent comme autant d'approches pré-sacramentelles. Une Eglise catéchuménale (car c'est toute l'Eglise qui est concernée) fera sûrement découvrir au prêtre les ramifications nombreuses de son ministère sacramentel dans la vie la plus quotidienne et la plus « temporelle ».

Etre prêtre, ce n'est pas seulement prêcher ou faire le catéchisme ; mais c'est aussi, en union avec le peuple chrétien, établir un dialogue avec ceux dont on a la charge, chrétiens ou non ; c'est encore participer à l'éveil de la foi dans le cœur des hommes, à propos des problèmes fondamentaux qui les conditionnent, les oppriment ou leur apportent une promesse de libération. Le voyage du pape à l'O.N.U., pour exceptionnel qu'il soit, ne l'est pas dans la mesure où un ministre du Christ parle aux hommes de bonne volonté le langage de l'évangile.

Etre prêtre, ce n'est pas seulement régir un « troupeau » chrétien, avec toutes les institutions qui prolongent la communauté ecclésiale ; mais c'est aussi tenir compte de la présence invisible des non-chrétiens au moment même où l'on est le pasteur des chrétiens. Dans un monde marqué par le poids de l'opinion publique et par la rapidité des communications,

14. Nous renvoyons ici pour plus de détail aux textes déjà cités, où nous avons développé ce point.

le style d'une communauté chrétienne est par lui-même révélateur d'une certaine « position » du christianisme vis-à-vis du monde moderne. La déclaration conciliaire sur la Liberté religieuse ne sera pas seulement un texte, fût-il beau ; elle sera en fait vécue et « vérifiée » par le style de vie des chrétiens et par l'attitude des prêtres.

Bref, il ne s'agit pas d'abandonner le troupeau des fidèles, avec armes et bagages, et de « passer aux barbares » d'une façon qui serait plus ou moins romantique. Il s'agit pour le prêtre, comme pour les communautés chrétiennes, d'une conversion qui vient de l'intérieur et dont personne ne peut prétendre qu'il l'a mieux opérée qu'un autre. Mais cette conversion que l'Eglise demande sans cesse à son Seigneur est la marque la plus profonde de l'Espérance chrétienne. Les conditions nouvelles faites à l'Eglise sont une catastrophe, si la seule ambition des prêtres et des fidèles est de reconstituer un passé révolu. Ces mêmes conditions, lucidement critiquées, peuvent et doivent devenir la chance de la Mission, si toute l'Eglise est décidée à faire advenir le Royaume de Dieu dans l'aujourd'hui de notre monde. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici laisse suffisamment à penser que l'« invention » du ministère des prêtres ne sera pas le fruit d'une improvisation hâtive ou d'une adaptation trop courte. Il est clair que cette chance dont nous avons parlé ne peut être que le fruit de la fidélité profonde aux dons que Dieu ne cesse de livrer à son Eglise et à la grâce particulière que Jésus réserve à ses ministres, pour le bénéfice de son Peuple¹⁵.

IV. LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MINISTÈRE SACERDOTAL

Parler des conditions concrètes d'exercice du ministère, c'est aborder le problème le plus voyant, le point le plus crucial, la

15. Dans le Décret sur les prêtres, on remarquera que cette perspective proprement missionnaire n'est pas sans doute l'inspiration de fond du texte. Cependant, on sera attentif à toutes les allusions concernant la responsabilité des prêtres au regard des non-chrétiens (voir surtout les n° 4, 5 et 6).

question qui touche le plus la psychologie des pasteurs. Pourtant, on ne saurait rien en dire de sérieux, si les principes fondamentaux n'avaient pas été posés. Nous irons du plus « classique » au moins « classique » ou, si l'on veut, des régions les mieux explorées aux régions les moins explorées.

Le prêtre et l'Institution ecclésiale

L'exercice le plus classique du ministère du prêtre est celui qu'il exerce normalement auprès de la communauté chrétienne ou encore, d'une manière plus globale, auprès de tout ce qui constitue l'Institution chrétienne visible. Ce « rôle » du prêtre pourrait apparaître sans histoire. En réalité, l'exercice de la fonction sacerdotale au cœur de l'Eglise ne saurait être tout à fait indépendant de la « figure » de l'Eglise au milieu du monde. Lorsque les rapports de l'Eglise et du monde évoluent, on peut s'attendre à ce que les laïcs en subissent le contre-coup au niveau de leur foi personnelle et de leur aisance dans la communauté ecclésiale. Mais on peut affirmer, à coup sûr, que le prêtre est l'homme qui ressent le plus profondément cette évolution. Le contraire serait surprenant. Le prêtre, en effet, par son ordination même a contracté avec l'Institution ecclésiale un lien tout à fait particulier, puisque, comme ministre du Christ, il doit se porter garant du signe visible que l'Eglise manifeste au milieu du monde. A cet égard, le prêtre est une espèce de *personne institutionnelle* ; il mérite à un titre tout spécial cette appellation courante chez les Pères et que toute traduction dévaluerait : *homo ecclesiasticus*.

Le prêtre, que nous avons situé précédemment à la jointure de la christologie et de l'ecclésiologie, est aussi pour les mêmes raisons à la jointure de l'Eglise et du monde. Aucune atteinte à la responsabilité du laïc, dans une telle affirmation : c'est bien *tout* le Peuple de Dieu qui vit concrètement la rencontre de l'Eglise et du monde, déjà réalisée une fois pour toutes dans le Verbe Incarné. Mais il reste que le prêtre est responsable, au titre de son ministère, de la manière dont l'Eglise visible apparaît dans le monde. Si « la figure de ce monde passe », la figure de l'Eglise doit exprimer fidèlement les traits du Visage

de Jésus-Christ à travers ce monde mouvant. Le prêtre n'est pas le seul acteur de ce « modelage » incessant et difficile des traits de l'Eglise, loin de là ; mais il *porte*, dans sa personne même et dans sa responsabilité propre, la hantise de l'authenticité de ce Visage et de sa conformité avec celui du Seigneur. Ni « enfoui » dans le monde, ni « claustré » dans l'Eglise, le prêtre reste l'homme le plus atteint par le phénomène de l'évolution du monde qui d'ailleurs affecte l'Eglise entière et le christianisme lui-même.

La responsabilité du prêtre (avec l'épiscopat), c'est donc ce mode d'apparaître de l'Institution ecclésiale dans le monde. Le ministre du Christ n'est pas seulement le dispensateur consciencieux des dons de Dieu ; il est encore le responsable du signe ecclésial au milieu du monde, et il l'est *in nomine Christi*¹⁶.

En atteignant la hiérarchie, les persécuteurs des premiers siècles savaient très bien ce qu'ils faisaient : c'est toute l'Eglise qu'ils voulaient rendre impuissante. Cela n'empêche pas d'ailleurs la foi des évêques et des prêtres d'être soutenue, réconfortée et stimulée par la foi du Peuple chrétien. Mais toute attaque contre l'Eglise finit toujours par se fixer sur ceux qui ont cette responsabilité particulière du signe ecclésial¹⁷. Pour parler positivement, disons que la grande tâche de l'Eglise post-conciliaire concernera précisément cette manifestation du

16. Nous retrouvons là une exigence fondamentale de la Constitution *Lumen Gentium* qui a voulu dire, dès son début, la valeur qu'elle attache à l'Eglise *comme signe* ou comme sacrement (voir *LG*, n° 1, 9, etc.).

17. Pour prendre un exemple beaucoup moins tragique, il est intéressant de penser qu'un livre qui a fait fortune, en son temps, a pris pour titre *Les nouveaux prêtres*. Son succès eût été moindre s'il s'était contenté de parler des nouveaux chrétiens ou du nouveau christianisme. C'est pourtant de cela qu'il s'agissait. Encore faut-il préciser que cette nouveauté serait à rejeter si elle n'était pas celle que l'Evangile appelle les *nova*, toujours liés au *vetera*. Ce qui est en question ici, c'est justement l'*aggiornamento* conciliaire, dans lequel les prêtres sont engagés au premier chef.

signe de l'Eglise au milieu du monde. Tâche difficile, mais capitale. Tous les chrétiens y sont conviés, et les prêtres d'une manière éminente. Il s'agira de *réduire la distance* sociologique, culturelle ou simplement humaine entre l'Eglise et le monde, en tous les points où cette Eglise se rend visible (paroisses, milieux, groupes, communautés diverses, etc.). Un tel souci ne peut pas ne pas habiter le cœur d'un prêtre ; ce fut celui de Jean XXIII, souci puisé dans le plus pur évangile. Car, il faut bien s'entendre : « réduire la distance », cela ne signifie pas du tout « naturaliser » l'Eglise (ou le surnaturel), la confondre purement et simplement avec le monde, mais c'est au contraire rendre plus proche, plus présente et plus manifeste la *transcendance* du Mystère. Cette œuvre immense et passionnante n'en est qu'à ses débuts : la Constitution pastorale sur l'« Eglise dans le monde présent » en est la première ébauche doctrinale. Nul doute que les prêtres auront leur rôle à jouer dans cette œuvre ; ils l'ont déjà, quotidiennement, dans la manière dont ils vivent leur ministère auprès du peuple chrétien. C'est l'exigence même d'une Eglise, *Lumière des Nations*.

Le prêtre et la Mission

La seconde question fondamentale qui commande l'exercice du ministère sacerdotal est celle de l'exercice concret de la mission du prêtre. On sent peu à peu aujourd'hui que se réalise un équilibre théologique sur ce point. Espérons qu'il s'agit d'un équilibre « dynamique ». Après la longue suffisance des clercs, en matière d'apostolat, il est normal que l'on ait fait appel aux laïcs. Mais nous avons connu parfois le choc en retour, à savoir une certaine suffisance des laïcs, en matière de mission. Actuellement, il semble bien que tous soient d'accord : c'est tout le Peuple de Dieu qui est missionnaire. Encore faut-il que les prêtres, dans cette conjoncture renouvelée, trouvent les moyens d'exprimer et de vivre leur responsabilité missionnaire. Tout n'est pas à faire, certes, mais tout n'est pas fait. On parle souvent aujourd'hui de l'organisation du *presbyterium*, et l'on a raison. Mais il ne faudrait pas que cette organisation devienne la solution magique à

des problèmes ardu et permanents. L'organisation du *presbyterium* n'est au fond que l'autre nom de *l'exercice de la mission sacerdotale*. Un *presbyterium* qui ne serait pas fondé sur la mission ne tarderait pas à passer pour un palliatif, ou encore un remède psychologique. La tâche apostolique du prêtre doit donc être reconnue et organisée, pour qu'elle soit rendue plus efficace. Nul doute que cette œuvre sera celle de l'évêque, mais aussi celle des prêtres, et (pourquoi pas ?) celle des chrétiens. Les structures presbytérales ne sont pas une institution figée, qui contraindrait à « faire la mission » en dehors d'elles. Bien au contraire, ces structures n'existent que pour la mission ; elles en sont l'aspect institutionnel.

Pour être plus précis, il faudrait que nous puissions entrer dans les détails et fournir des exemples ; mais en avons-nous le droit ? Les pasteurs responsables ne trouveront dans la théologie que l'inspiration de leur action, et non point sa préfiguration. Cependant, on peut imaginer les structures ecclésiales (et presbytérales) qui seront exigées par la grande ville. On peut entrevoir les liens nouveaux que susciteront dans le clergé les prêtres au travail. On peut encore prévoir la réorganisation du *presbyterium* que nous vaudra un vaste regroupement des paroisses rurales, sans parler de l'extension de la vie d'équipe...

Cette place du prêtre dans la mission n'appelle certainement pas des bouleversements fondamentaux, mais une évolution progressive, sous la vigilance de la hiérarchie. On peut cependant s'attendre à ce que se renouvellent des cadres de pensée un peu stéréotypés. En particulier, un certain pluralisme doit pouvoir être admis, en ce qui concerne le mode de rapport entre les mouvements apostoliques de laïcs et le ministère hiérarchique. Sans remettre radicalement en cause ce qui existe, n'est-il pas possible de faire place à d'autres formes de rapport entre prêtres et laïcs ? L'idée d'une médiation obligatoire du laïcat, pour l'action apostolique, pourrait être heureusement corrigée, au profit d'une intériorité réciproque entre Peuple de Dieu et ministère. Là encore, il faut se méfier des médiations en chaîne : le Christ, les Apôtres, les évêques, les prêtres, les militants, pour aboutir enfin

aux hommes à évangéliser. Les problèmes contemporains de la mission peuvent être éclairés par la théologie du ministère que nous avons proposée plus haut : dès lors, cette mission sacerdotale ne relève pas d'abord d'une analyse sociologique (comme le voudrait une théologie de la séparation), mais du signe indispensable que le prêtre apporte avec lui dans l'action de toute l'Eglise. Pour le comprendre, nous ne pouvons partir exclusivement du monde, car le monde comme monde ne saura jamais ce que le prêtre peut lui apporter « en plus » (ce vocabulaire du « surplus » étant le propre de l'incroyant). Mais le prêtre doit toujours se demander ce qu'il a reçu mission d'opérer au nom du Christ, pour l'Eglise et donc pour le monde.

Ces quelques réflexions ne représentent qu'une recherche inspirée par l'effort missionnaire du Concile. Vatican II a mis fortement en relief la solidarité de tous les acteurs de la mission. Cette solidarité appelle tout le monde à l'œuvre dans le respect des fonctions de chacun. Ainsi la mission de l'Eglise dans le monde sera toujours la mission même du *christianisme*, et c'est là l'œuvre des chrétiens ; mais cette même mission sera toujours aussi la mission de *Jésus-Christ* dans le monde, jusqu'à la Parousie, et c'est là le rôle particulier et irremplaçable des ministres du Seigneur.

La condition humaine du prêtre

Pour clore ces réflexions, il nous faut enfin dire quelques mots de la condition du prêtre dans le monde. Question pré-occupante, aujourd'hui. Il n'en a pas toujours été ainsi dans l'histoire de l'Eglise. Pendant des siècles, le prêtre est apparu comme un « personnage » très valorisé, du point de vue de sa condition sociale. Encore faudrait-il ne pas idéaliser le passé : les historiens savent dans quel état lamentable se trouvait le clergé, avant le grand renouveau du XVII^e siècle. De nos jours, la question se pose avec une acuité nouvelle, en raison des bouleversements sociaux : la formule la plus courante, à ce sujet, évoque la condition *marginale* du prêtre par rapport à la société contemporaine. Une telle constatation invite à la réflexion ;

mais nous ne pouvons proposer une telle réflexion qu'au niveau des principes, car il faut nous garder là, plus qu'ailleurs, d'offrir des solutions. Nous croyons que ce problème de la condition humaine du prêtre ne peut se résoudre qu'en fonction d'une double polarité qui commande sa présence.

Il y a d'abord une polarité proprement religieuse. Autrement dit, le prêtre doit être présent au monde et doit être reconnu comme homme parmi les hommes pour un motif qui n'est rien d'autre que celui de son ministère et de sa mission¹⁸. L'exigence de « présence » que comporte la vie du prêtre ne peut donc pas être envisagée comme une compensation à une « séparation » préalable et, pour ainsi dire, native. Si tout chrétien se doit d'être présent au monde, non seulement comme homme, mais encore au titre même de sa foi chrétienne, on comprend que le prêtre reçoive, de par son ordination et sa mission, une espèce d'exigence nouvelle et supplémentaire sur ce point ; et paradoxalement, mais réellement, c'est cette exigence supplémentaire qui se traduit par des forces diverses de séparation. Nous pensons ici au célibat, à la pauvreté, à une forme d'obéissance de type ministériel. Mais ces formes particulières de vie sont bien dans tous les cas l'expression d'une présence plus profonde ; elles illustrent, en quelque sorte, cette assomption progressive de l'humanité réalisée par le Christ depuis son Incarnation, jusqu'à sa Glorification, en passant par la Passion et la Croix. Si jamais le prêtre perdait conscience de cette motivation de sa présence dans le monde, non seulement il serait amené à se comparer au laïc chrétien, en se demandant ce que son minis-

18. Le n° 3 du Décret sur les prêtres est particulièrement net à ce sujet. Il mérite d'être lu avec soin. Notons ces deux phrases : « Par leur vocation et leur ordination, les prêtres de la Nouvelle Alliance sont, d'une certaine manière, mis à part au sein du Peuple de Dieu ; mais ce n'est pas pour être séparés de ce Peuple, ni d'aucun homme quel qu'il soit ; c'est pour être totalement consacrés à l'œuvre à laquelle le Seigneur les appelle. Ils ne pourraient être ministres du Christ s'ils n'étaient témoins et dispensateurs d'une vie autre que la vie terrestre, mais ils ne seraient pas non plus capables de servir les hommes s'ils restaient étrangers à leur existence et à leurs conditions de vie ».

tère lui ajoute, mais encore il finirait par chercher sa raison d'être au monde uniquement à partir de motifs humains : pour être davantage le ministre du Christ, il lui faudrait se contenter de *n'être qu'un homme parmi les hommes*. Nous retrouvons ici les mêmes fondements que dans nos premières réflexions : si le prêtre est vraiment significatif du rapport mystérieux du Christ avec son Eglise, il est clair qu'un tel rapport ne peut apparaître en plénitude que dans l'acte du Mystère pascal, mais il est non moins certain que ce rapport est inscrit dans la présence du Verbe Incarné parmi les hommes. Le Christ est déjà Quelqu'un dans le monde, avant même que le monde le reconnaisse. Voilà pourquoi la présence du prêtre a déjà valeur apostolique et valeur spécifique, du seul fait que le prêtre est envoyé, *in persona Christi*. Finalement, la raison d'être du prêtre au monde est la même que la raison d'être du prêtre auprès de la communauté chrétienne, bien que les modalités de cette présence et de cette action soient très différentes dans les deux cas.

S'il est vrai que le prêtre ne doit jamais oublier ce pôle proprement religieux de sa présence (sous peine d'être pratiquement réduit à l'état laïc), on ne saurait négliger pour autant la *polarité proprement humaine* de cette même présence. Les deux aspects, loin de s'opposer, s'appellent mutuellement. En d'autres termes, la motivation due au ministère reste un principe spirituel, et l'on ne saurait en déduire purement et simplement les conditions concrètes d'une présence sacerdotale à un monde déterminé. Ces conditions concrètes nous sont données par le monde lui-même, un monde qui s'élabore, qui enfante ses valeurs propres et ses divers types d'homme.

C'est toute la question de la « reconnaissance » du prêtre par le monde contemporain, question qui implique les divers éléments constituant, comme l'on dit, la personnalité de base. Sur ce point les sociologues doivent être écoutés, à condition que l'on ne leur demande pas de suppléer à la motivation religieuse dont nous avons parlé plus haut. Il est certain que le prêtre français a perdu, au début de ce siècle, son « statut social » ; il a vécu jusqu'à maintenant sur une lancée ; mais aujourd'hui,

il se demande comment retrouver un statut nouveau (ou des statuts divers) et, par le fait même, les moyens de s'intégrer à la société contemporaine, sans pour autant se laisser modeler uniquement par les seuls critères du monde. A cet égard, la théologie de Vatican II pourrait être indûment exploitée. On a raison d'insister sur le prêtre comme serviteur et sur le ministère comme pur service du Peuple de Dieu. Mais, on traduit parfois cette réalité mystique dans des constatations de type sociologique, qui font peu à peu du prêtre un personnage tellement « enfoui » qu'on ne voit plus comment il pourrait émerger. Certes, le prêtre n'est plus un notable, un chef clérical ou un « *paterfamilias* » ; mais, tout en se réjouissant de cet état de fait, on devrait se demander par quoi cette condition humaine a été remplacée. Il est certain, par exemple, que le prêtre demeure un responsable spirituel ; mais il faut encore se demander comment cette responsabilité émerge sur le plan sociologique, tout en se gardant, à coup sûr, de toutes les tentations de la puissance.

Il semble bien que le problème du prêtre contemporain se trouve, en partie, dans cette émergence de sa *fonction* spirituelle au niveau d'un *rôle* ou de plusieurs rôles humains, par lesquels ce même prêtre serait intégré à la société. Nous sommes bien conscient de la quantité de questions ainsi soulevées, jusqu'au problème du statut financier. Mais il était bon, croyons-nous, de faire apparaître les principes essentiels de cette présence du prêtre. Ni cléricalisme de la puissance, ni angélisme de la présence. La seule prise de conscience des conditions spirituelles et humaines de la présence du prêtre peut être déjà un facteur d'équilibre. On peut espérer en effet qu'une réflexion prolongée et lucide empêche les prêtres de se laisser abattre par des situations déprimantes et les pousse à la recherche patiente, préparant les réajustements progressifs, dans la fraternité du ministère commun.

On ne saurait trouver à ces pages de meilleure conclusion que celle du Concile, lorsqu'il s'en remet à la fidélité inven-

tive des prêtres et à leur sens apostolique¹⁹. Il n'y a rien de plus dangereux qu'un optimisme béat ou qu'un pessimisme dépressif. La foi chrétienne ne se cache aucune difficulté, ne se dissimule aucun péché ; mais elle sait que le monde présent que nous avons reçu en partage est le monde même que Jésus-Christ assume dans l'aujourd'hui de son Salut et qu'il conduit vers la Gloire dans le passage mystérieux de sa Croix. Le prêtre, plus qu'aucun autre, est convaincu de cette puissance de la foi. S'il accepte des remises en cause nécessaires, ce n'est pas pour sombrer dans le trouble, mais pour puiser de nouvelles forces dans l'inépuisable Amour de Dieu, manifesté en Jésus-Christ.

Henri DENIS

19. Cf. la conclusion réaliste et pleine d'espérance du Décret sur les prêtres, *PO*, n° 22.

ORIENTATIONS ACTUELLES

Ayant pris conscience lucidement des problèmes multiples posés par leur situation dans le monde actuel, n'ayant pas créé, mais simplement discerné, le malaise dont témoignent les résultats de l'enquête signalée plus haut, les prêtres sont soucieux de rechercher les remèdes qui pourraient être apportés, les évolutions qui seraient à promouvoir ou à poursuivre sous la conduite de l'épiscopat et dans la fidélité à l'esprit du concile. Nous voulons faire écho à certaines de ces recherches, formulées de façon encore provisoire et embryonnaire. Pour ce, nous nous sommes référé à divers rapports émanant de groupes de prêtres et aux conclusions d'un dialogue que nous avons eu à leur sujet, l'automne dernier, avec une équipe sacerdotale. Dans ces réflexions partielles sur l'existence concrète du prêtre, tous les problèmes ne sont pas envisagés ; nous ne parlerons en effet, successivement, que de l'insertion sociologique du prêtre, de ses ressources financières, de ses relations avec le laïcat et l'épiscopat, enfin de sa formation. Mais le choix même de ces thèmes est significatif de l'importance que les prêtres leur accorde.

I. L'INSERTION SOCIOLOGIQUE DU PRÊTRE

Il est devenu maintenant banal de constater que le genre de vie du prêtre le met en porte-à-faux par rapport à la société, qui, ayant quitté les rivages du monde de chrétienté, ne reconnaît plus au prêtre, au titre même de son activité spirituelle, une signification humaine et sociale ; et d'autant moins que le prêtre lui apparaît souvent, par son mode concret d'existence, comme un être étranger et étrange. Ceci serait, bien sûr, à nuan-

cer. Il s'ensuit en tout cas que le prêtre d'aujourd'hui, conscient d'être homme parmi les hommes et à leur service, est en quête d'une insertion sociologique réelle, qu'il considère comme une exigence même de ce qu'il est et comme une condition nécessaire de sa mission. « Être un homme comme tout le monde », non par reniement mais par fidélité à l'être humain sacerdotal.

Une analyse rapide et approximative montre qu'un homme se situe dans la société à partir de sa profession, de sa famille, de sa participation à la vie de la cité, de ses relations de voisinage et de loisirs. C'est à partir de ces critères qu'on pourrait réfléchir sur les évolutions, à plus ou moins long terme, nécessaires à une réelle insertion du prêtre.

Il est clair, comme l'enquête l'a souligné, que cette insertion serait facilitée si la formation donnée dans les séminaires ne prenait pas trop souvent l'aspect d'un déracinement social préalable. Mais nous reviendrons plus loin sur ce problème de la formation. Il faut aussi se demander sérieusement si un élément important de l'insertion sociologique du corps sacerdotal ne serait pas l'appel à exercer la fonction sacerdotale, adressé à des chrétiens déjà situés dans la société, c'est-à-dire ayant une profession, peut-être une famille, et assumant des responsabilités dans la cité.

Mais dans l'immédiat, certaines orientations peuvent déjà être prises, compte tenu qu'en cette période de transition leur réalisation ne pourra se faire que par étapes et qu'il faudra du temps pour que la nécessité des évolutions soit admise par l'ensemble du clergé.

En ce qui concerne la profession, on doit se féliciter de la réapparition du prêtre au travail. Encore faut-il, souligne-t-on, qu'il n'y ait pas d'équivoques sur les motivations du prêtre au travail. Il est clair que la motivation apostolique ne peut pas être étrangère à l'engagement du prêtre comme prêtre au travail. Mais il faut bien s'entendre : cette motivation missionnaire est ultime, elle n'est pas première. Le prêtre ne travaille pas pour faire de l'apostolat ; il travaille pour tra-

vailler, prenant part, parce qu'il est aussi un homme, à la condition laborieuse de ses frères humains dans le monde. Ce faisant, il s'insère dans la société à laquelle il doit annoncer l'Évangile, il pose la condition de son apostolat et établit la possibilité d'être pour ses compagnons de travail signe de Jésus-Christ. Dans cette perspective, le travail n'est pas pour le prêtre l'occasion de la mission ; il en est la médiation préalable. Mais il ne peut être cette médiation que s'il est accepté pour lui-même avec sérieux. Ceci montre d'ailleurs ce qu'il y aurait d'insuffisant dans l'attitude de certains prêtres, dont on nous a parlé, et qui, par un souci apostolique fort estimable d'être plus près de leurs paroissiens, vont de temps à autre leur donner un coup de main pour les vendanges ou la moisson.

Cependant la situation de prêtre au travail ne peut pas être le fait de l'ensemble du corps sacerdotal. Ce qui importe, semble-t-il, c'est que tout prêtre, dans l'avenir, puisse acquérir une authentique compétence professionnelle, même s'il n'est pas en mesure de l'exercer de façon habituelle.

Pour l'immédiat, nous avons entendu formuler, de divers côtés, le même vœu : que le prêtre soit en mesure de gagner sa vie par son travail, fût-il purement ministériel, d'une façon claire aux yeux de ses concitoyens, et qu'il ne soit plus ce qu'il apparaît et ce qu'il se sait être trop souvent encore, cet homme qui vit constamment d'expédients, de réductions et de charités furtives, oserait-on dire, de mendicité¹. La pauvreté est évangélique, mais elle doit être vécue volontairement dans la dignité humaine et chrétienne du travail qui fait vivre. Le prêtre sait qu'il y a des charités qui asservissent et l'homme et l'apôtre de l'Évangile ; il sent qu'il y a une sorte d'injustice à vivre aux crochets d'autrui, même lorsqu'autrui a pris l'habitude de consentir. « Quand je vais dans ma famille, nous

1. Cf. les notations suggestives publiées par *La Croix* (6 janvier 1966) à partir d'une enquête faite dans le diocèse de Rodez : « Les ressources financières du clergé : qu'en savent et qu'en pensent les laïcs ? ».

disait un prêtre, et qu'on me glisse ces petits billets, dont on sait que j'ai besoin pour joindre les deux bouts, j'ai honte ». Il apparaît donc avec évidence que le mode de rétribution du travail sacerdotal doit être repensé et clarifié. Le prêtre doit pouvoir recevoir un salaire fixe, équitable et décent. Il est normal que la communauté chrétienne le lui assure, dans la mesure où le prêtre consacre tout son temps à cette communauté. Mais il y a d'autres cas (situations missionnaires particulières, pauvreté de la communauté), qui exigeront que le prêtre vive de l'exercice d'une profession profane, exercée à plein temps ou à mi-temps. On nous a cité le cas d'un curé normand qui « travaille » une journée par semaine. Nous reviendrons plus loin sur ces problèmes financiers. Une insertion valable dans le monde actuel, qui est, dans l'ensemble, un monde salarié, dépend pour un part de leur solution.

Il y a pour le prêtre une contre-partie : que son travail en soit véritablement un, et non point quelque succession d'actions désordonnées ou capricieuses. Il y a un sérieux et une ascèse du travail. Un rapport demande que les prêtres « exercent leur ministère sacerdotal d'une façon moins en rapport avec les normes du bricolage et de l'amateurisme et davantage suivant certaines voies ouvertes par les méthodes ou le travail technique de nos contemporains ». Être homme parmi les hommes, c'est accepter cette participation à l'organisation du travail, qui donne un cadre à la vie et modèle en partie la mentalité de nos concitoyens. Ceux-ci n'ont pas confiance en qui n'a pas de compétence et en qui ne prend pas les moyens efficaces de l'exercer. Des laïcs chrétiens, sérieux professionnellement, comprennent de moins en moins l'absence d'horaires (qui ne semblent fixés que pour le culte) et d'organisation rationnelle des journées de certains prêtres. Il s'en suit parfois une crise de confiance, cachant un mépris larvé, non point envers le ministère sacerdotal mais envers la condition sacerdotale qui leur apparaît en dehors de ce qui fait pour eux le sérieux quotidien de la condition humaine.

L'habitat du prêtre est aussi à repenser en bien des cas.

Les formes d'habitat sont des étiquettes sociales. En campagne,

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la

le presbytère est en général facilement repérable : cette grosse maison bourgeoise au centre du bourg ou du village. Elle peut être délabrée, froide et sans confort, elle situe néanmoins socialement le prêtre, comme un personnage à part. Ne faudrait-il pas que le presbytère soit une maison ou un appartement comme les autres, ni plus riche ni plus pauvre que la moyenne des maisons et des appartements de la paroisse ? Le luxe n'est pas admissible, mais l'idéal de la pauvreté évangélique n'est pas nécessairement un romantisme de la misère. On aimerait que rien ne privilégie la maison du prêtre, ni dans le luxe ni dans la misère. Elle doit être accueillante, et, pour cela, rien n'empêche qu'elle possède le même confort simple que la majorité des habitations de la paroisse. Quant à l'habit du prêtre, ne faut-il pas considérer la solution du *clergyman* comme transitoire et « s'habiller, cela va de soi, du costume normal du citoyen local » ?

L'insertion sociale d'un homme est réalisée aussi habituellement par le fait qu'il est marié et qu'il a une famille. Les prêtres que nous avons rencontrés, les rapports que nous avons lus, conscients d'une part que le problème délicat du mariage des prêtres ne peut pas être éclairé d'abord par une considération d'insertion sociologique, d'autre part que celle-ci peut être réalisée très valablement dans le célibat, estiment cependant que certaines valeurs et situations qui se vivent au sein de la famille peuvent être vécues par le prêtre dans la mesure où il fait partie d'une équipe sacerdotale authentique. Par exemple, pensant à la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et au rôle formateur qu'ont normalement les adultes dans l'éducation de leurs enfants, ils suggèrent qu'une équipe de prêtres pourrait se charger d'un prêtre âgé ou malade, intégrer un jeune qui s'orienterait vers le sacerdoce...

Il est clair également qu'une insertion sociale authentique du prêtre exige qu'il participe franchement à la vie de sa cité et de son pays, comme un simple citoyen et non comme un notable, classé dans la catégorie des « autorités » traditionnelles. Sa fonction sacerdotale ne doit pas l'empêcher d'être présent, dans la mesure du possible, à la construction de la